



Luis Carrero Blanco

Le mouvement séparatiste basque revendique l'attentat qui a tué l'amiral Carrero Blanco

MADRID (d'après AFP et AP) — Le chef du gouvernement espagnol, l'amiral Luis Carrero Blanco, a trouvé la mort hier à la suite de l'explosion d'une bombe de très forte puissance, qui a soufflé sa voiture à la hauteur du clocher de l'église qu'il venait de quitter.

Des mesures de sécurité spéciales ont été immédiatement prises après la mort de l'amiral Blanco. Des détachements de la police en armes ont pris position à l'entrée des ministères, du centre des télécommunications et des principales stations de métro de la capitale.

La pluie verglaçante doit succéder aujourd'hui dans la majorité de nos régions à la neige qui s'est abattue abondamment depuis jeudi matin sur le sud du Québec.

Des mesures de sécurité spéciales ont été immédiatement prises après la mort de l'amiral Blanco. Des détachements de la police en armes ont pris position à l'entrée des ministères, du centre des télécommunications et des principales stations de métro de la capitale.

me la "pièce-clé" du régime espagnol. Cependant, les leaders traditionnels basques en exil ont déclaré qu'ils n'avaient pas eu connaissance d'une quelconque implication basque dans cet attentat.

Le rapport Plumptre Les sociétés n'ont pas réalisé de profits anormaux

par François Barbeau

S'il faut en croire la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, dont les membres, sous la présidence de Mme Beryl Plumptre, rendaient hier leur rapport trimestriel à Montréal, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la hausse du prix de vente au détail des aliments, puisqu'elle s'accompagne d'une hausse encore plus

marquée du revenu total net des particuliers. Il convient cependant de ne pas oublier que de nombreuses personnes ont des revenus fixes et limités et qu'elles sont beaucoup plus gravement affectées par la hausse du prix des aliments que le Canadien moyen.

au gré du temps

De mal en pis

Il y a longtemps que le Québec a dû renoncer à sa vocation agricole. L'exode accéléré des jeunes campagnards vers les villes a achevé de convertir ceux qui croyaient encore cette mission possible.

Aujourd'hui, le Québec est victime de retombées de cette désertion de la terre. En effet, l'UPA vient d'annoncer que les réserves d'avoine pour l'alimentation des vaches laitières sont limitées à dix jours seulement.

La province doit compter sur les importations de l'Ouest pour suffire à ses besoins. Mais comme les délais d'expéditions et d'arrivages risquent d'être longs, on peut se demander s'il ne serait pas bon de recycler nos vaches laitières pour en faire des vaches sacrées.

Ce ne serait pas vachement bon, mais en revanche, ce serait vachement rentable. Albert BRIE



La neige n'épargne personne. Hier, à Montréal, comme à Québec et comme à Ottawa, les piétons et les automobilistes ont peiné pour rentrer à la maison. Aujourd'hui, on prévoit de la pluie verglaçante. (Téléphoto CP)

Après 10 pouces de neige

La pluie verglaçante fait des siennes

La pluie verglaçante doit succéder aujourd'hui dans la majorité de nos régions à la neige qui s'est abattue abondamment depuis jeudi matin sur le sud du Québec.

Cantons de l'Est et à la région des Appalaches ne gèlera pas. Dans le nord du Québec, toutefois, le beau temps persistera.

Depuis 3h jeudi matin, entre 8 et 10 pouces de neige sont tombés sur le sud du Québec. On prévoit qu'à la fin de la tempête, prévue pour demain matin, entre 11 et 15 pouces de neige seront tombés sur nos régions.

Quant aux transports en commun — trains, autobus, et avions — les porte-parole des différentes compagnies concernées ont fait savoir que tous les services étaient maintenus mais que des retards parfois importants sont à signaler.

Le tamisage des investissements étrangers: le ministre énonce les principes directeurs

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a énoncé, hier aux Communautés, les principes directeurs sur la connectivité ou la non-connectivité d'une entreprise à une autre dans le cadre de la loi sur le contrôle des investissements étrangers.

qui seront sujets à révision après la seconde proclamation. Le ministre a en effet précisé que la loi sur le contrôle des investissements étrangers entrera en vigueur en deux étapes, par deux proclamations dont les dates ne sont pas encore fixées.

tre déjà en opération au Canada mais simplement servir de connexe: 1) si la nouvelle entreprise fabrique un produit ou rend un service qu'on peut substituer directement à un produit ou un service actuel offert par l'investisseur au Canada;

Depuis le début de la tempête, la circulation routière s'effectue au ralenti sur des routes et des voies d'accès recouvertes d'une couche de glace plus ou moins épaisse, encore camouflée à certains endroits par de la neige.

OTTAWA (CP) — Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, avec un peu d'aide des conservateurs, semble avoir sauvé de la déconiture le projet de loi du gouvernement sur l'écoute électronique, et du même coup, évité une confrontation avec le Sénat.

Le version de l'amendement qui a été rejeté par le Sénat la semaine dernière. On croit savoir qu'au Sénat, il serait possible d'en arriver à un compromis sur la question et que le projet de loi pourrait entrer en vigueur dès que le Parlement pourra s'en occuper.

La menace d'une reprise des hostilités pèse sur la conférence de paix à Genève

GENEVE (d'après AP et AFP) — En arrivant à Genève où s'ouvre aujourd'hui la conférence historique israélo-arabe sur la paix, le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, a déclaré publiquement que les États-Unis mettaient leur puissance et leurs ressources au service de la recherche d'une paix juste au Proche-Orient.

et que toute recherche d'accord sur le désengagement des forces dans le Sinai ne serait abordée qu'en janvier, après les élections israéliennes du 31 décembre.

te à aborder dès aujourd'hui le problème du désengagement des troupes sur le front du Suez. M. Bachir a de plus précisé que la délégation égyptienne représenterait aussi les intérêts des Palestiniens à la conférence.

va de même pour les Palestiniens. Le secrétaire général des Nations unies, qui présidera cette première rencontre historique dans la grande salle du Palais des Nations, et qui n'a pas l'intention de se cantonner dans un rôle de figurant, n'a pas caché ses craintes qu'une "reprise des hostilités" sanctionne un échec de ces pourparlers dont la seule organisation, et la définition des mandats de chacun, ont nécessité un report de trois jours.

Les conservateurs ont convenu avec M. Lang qu'ils accepteraient une nouvelle version de l'amendement qui a été rejeté par le Sénat la semaine dernière.

Par contre, plusieurs sénateurs étaient d'accord avec le principe de cet article: faire en sorte que l'innocente victime d'une écoute électronique qui pourrait être illégale en soit informée.

Rosé d'Anjou Royal de Neuville Pétillant... méthode Champenoise.

Un accord intervient avec les enseignants en Ontario

TORONTO (PC) — Quelques minutes avant d'ajourner ses travaux pour la période des Fêtes, l'Assemblée législative ontarienne en est arrivée à un compromis avec les enseignants qui s'opposaient à son projet de loi interdisant les démissions en bloc comme moyen de pression dans des négociations.

du gouvernement de reporter au 31 janvier l'entrée en vigueur de ces démissions avait été acceptée. Le gouvernement, par la voix du ministre de l'Éducation, M. Tom Wells, a fait savoir de son côté qu'il abandonnait pour le moment son projet de loi 274 qui aurait annulé les démissions et forcé les enseignants à accepter l'arbitrage obligatoire.

Les Égyptiens représentent à eux seuls, du fait de l'absence syrienne (voir page 8), les pays qui ont été directement engagés dans la guerre du 6 octobre. Ils sont certes habilités à défendre leur cause, mais ils ne peuvent pas trop se démarquer par rapport à l'ensemble du monde arabe qu'ils représentent dans cette négociation et dont les objectifs sont l'évacuation totale des territoires occupés par Israël et la reconnaissance des droits des Palestiniens.

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE. Certificates d'épargne et de crédit différé. 2189 est. rue Sherbrooke Montréal 133 527-3624

suites de la première page

BLANCO

nationaliste basque, jugé trop tolérant par la tendance de gauche du mouvement. Le mouvement, qui compte plus d'un millier de militants, est divisé depuis 1967 en deux "fronts", l'un politique qui est notamment chargé de la propagande auprès de la population et de l'élaboration de la doctrine, l'autre militaire, (dont le chef présumé, E. Mendizabal, a été tué en avril dernier) étant chargé des opérations de commandos.

Le mouvement avait été durement réprimé en 1968 après l'assassinat du chef de la police politique de San Sebastian. En décembre 1970, l'organisation avait revendiqué l'enlèvement du consul de la RFA, Eugen Beihl, en janvier 1972 celui de l'industriel Lorenzo Zabala, puis celui de Felipe Huarte en janvier 1973. En France, l'organisation est interdite depuis le 9 octobre 1972.

Comme s'il ignorait les événements du matin qui avaient entraîné la mort de l'amiral Blanco, le président du tribunal d'ordre public a conduit normalement les débats de la première journée du procès des "Mil Uno", dans une salle bondée. Durant tous les affrontements qui ont opposé l'irritable président du tribunal aux dix accusés, on a pu remarquer que la tactique de la défense vise à démontrer que, contrairement aux affirmations de l'accusation, les accusés se trouvaient par hasard au séminaire où ils ont été arrêtés. La loi espagnole prévoit en effet que toute réunion de plus de 19 personnes doit être autorisée à l'avance et que toute réunion peut être considérée comme illégale si les participants se sont réunis "avec intention".

Avec la disparition de l'amiral Carrero Blanco, l'homme de la transition, celui que "caudillo" avait choisi pour préparer le franquisme sans Franco,

les perspectives politiques espagnoles risquent de se durcir.

Le vice-président du gouvernement, le professeur Torcuato Fernandez Miranda, âgé de 58 ans, a été nommé à la tête du gouvernement. Comme son prédécesseur, il a combattu pendant la guerre civile dans les rangs nationalistes et comme l'amiral Carrero Blanco, il passe pour être inconditionnellement fidèle au chef de l'Etat espagnol. Cependant, on estime que le successeur définitif de l'amiral Blanco ne sera choisi et désigné que par la suite.

Dans la crise d'hier, le souci immédiat du gouvernement a été celui d'assurer la continuité. Le communiqué annonçant la mort de l'amiral, précisait simultanément le nom de son successeur "automatique", suivant la loi organique, Don Torcuato Fernandez Miranda. Celui-ci avait été l'une des trois personnes, dont les noms avaient été soumis par le conseil du royaume au général Franco pour qu'il choisisse le vice-président, lors de la nomination de l'amiral Carrero Blanco, en juin dernier. Le deuxième nom était celui de l'actuel ambassadeur d'Espagne à Londres, M. Manuel Fraga Iribarne. Le troisième était celui de M. Raimundo Fernandez Cuesta, vétérinaire phalangiste. C'est vers ces trois hommes que se tournent les regards lorsque l'on cherche qui sera le successeur définitif de l'amiral.

Les luttes seront, croit-on, sévères au sein du conseil du royaume, où sont représentés tous les grands corps et organismes de l'Etat.

Maintenant que la thèse d'attentat est confirmée, les partisans d'un gouvernement dur, ceux-là mêmes qui critiquaient l'amiral Carrero Blanco comme trop modéré, font prendre un poids nouveau au sein du conseil du royaume et peut-être même auprès du général Franco.

Les militaires qui suivaient avec une attention soutenue les récents désordres et activités des religieux protestataires vont sans aucun doute demander à faire entendre leurs voix.

COMPROMIS

Sénat à majorité libérale et le député de New Westminster, Stuart Leggett, a fait savoir hier qu'il refusait ce compromis.

D'autres adversaires de cette ingénierie sénatoriale, dont le député conservateur de Toronto-Saint-Paul, M. Ronald Atkey, ont consenti, après discussion avec M. Lang, à accepter le compromis proposé.

L'adoption du projet est donc assurée avec la majorité libérale et conservatrice. On ignore cependant quand le pro-

jet révisé sera déposé aux Communes, qui est aux prises avec le débat sur les dépenses électorales.

Le projet de loi sur l'écoute électronique rend illégale toute forme d'écoute, et ne permet à la police d'utiliser cette méthode d'espionnage qu'avec l'autorisation d'un magistrat.

Le compromis qui sera présenté au Parlement prévoit que ce magistrat qui doit donner au procureur-général d'une province la permission de se lancer dans une opération d'écoute décidera "s'il est dans l'intérêt de la justice et s'il est nécessaire pour la protection de l'intimité du citoyen que la personne dont les conversations ont été écoutées par la police soit avisée de cette écoute".

S'il est ainsi décidé, cette personne sera informée que ses conversations ont été écoutées, mais non des raisons qui ont nécessité cette écoute.

PLUMPTRE

commande au gouvernement de placer le secteur agricole en tête de liste de ses priorités advenant un rationnement des produits pétroliers.

Ce secteur, notent les membres de la commission, consomme un volume considérable de produits pétroliers (en Ontario, par exemple, les agriculteurs consomment plus d'un cinquième du pétrole vendu au détail dans la province).

Une pénurie et le coût élevé de l'essence affecteront toutes les opérations d'ensemencement et de récolte. D'autres part, la préparation commerciale de certains produits requiert une forte consommation d'énergie (le gaz naturel requis pour le séchage du maïs ou de la luzerne). Si ces cultures étaient remplacées par d'autres, ce qui serait justifiable advenant une pénurie d'énergie, il pourrait y avoir surproduction d'un produit et sous-production d'un autre.

Toujours au chapitre de l'agriculture, la Commission souligne que les engrais sont essentiels au bon rendement des terres. Les prix des engrais sont très élevés aux Etats-Unis et au Canada. Néanmoins, la production pourrait suffire à la demande si le système de transport et l'offre ne souffrent pas d'une réduction des ressources énergétiques disponibles.

Sur la question de la rentabilité des industries du secteur alimentaire, la Commission rend compte dans son rapport d'une étude qu'elle a faite sur le sujet.

Le taux de rendement, pour les fabricants de produits alimentaires, a dépassé 11% pendant le deuxième trimestre, soit le plus haut taux enregistré au cours de la décennie, tandis

que pour le secteur manufacturier, le taux de rendement dépasse 12%.

En moyenne, au cours de la dernière décennie, le rendement a été de 10% dans le secteur manufacturier et de moins de 9% pour les fabricants de produits alimentaires.

Selon son mandat, la Commission explique, dans son rapport trimestriel, les causes des hausses de prix de certaines denrées. Dans son précédent rapport, cette analyse lui permettait de conclure que la pression à la hausse des prix des aliments s'était atténuée. L'évolution des prix des aliments au cours des trois derniers mois tend à confirmer la conclusion de la Commission, qui écrit: "La hausse importante des prix d'un grand nombre de denrées alimentaires a été enrayée".

De mai à août, le prix de vente au détail des aliments s'est accru de 7,2% tandis que de août à novembre, il n'a augmenté que de 1,8%. Bien qu'il soit devenu moins grave, le problème de la hausse des prix d'aliments au Canada existe toujours.

Dans son analyse et ses prédictions, la Commission souligne que le prix de nombreux produits alimentaires, comme les oeufs, les produits laitiers, etc., dépendent des coûts des grains de provenance. Comme on le signalait cette semaine, il y a lieu de craindre une pénurie de ces grains au Québec, ce qui affectera cette partie du marché.

La hausse du cours international du sucre se reflétera vraisemblablement dans les prix de certains produits de boulangerie, ainsi que sur ceux d'autres denrées comme les confitures, les gelées, les liqueurs douces, les tablettes de chocolat, etc.

Dans son analyse des prix de la viande de bœuf, la Commission propose au gouvernement de supprimer la surtaxe temporaire sur le bétail et le boeuf importé qui a été appliquée en novembre pour permettre de maintenir les prix canadiens pendant que les marchés américains sont faibles à cause d'un excédent de bétail engraisé et d'une demande relativement modérée. Ce recours à une surtaxe au moment où les Canadiens paient le bœuf beaucoup plus cher qu'un an auparavant pose de graves questions.

En l'absence de cette mesure, les importations de bovin engraisé et de carcasses de bœufs américains seraient plus élevées. Les prix au détail seraient également plus bas et les consommateurs canadiens aideraient à écouler l'excédent qui sévit.

La Commission supporte cette politique en autant qu'elle est temporaire. La surtaxe, dit-elle, doit être supprimée dès que les conditions du marché du bœuf en Amérique du nord redeviendront normales.

GENÈVE

ne les territoires occupés, mais réaffirmerait la détermination d'Israël de ne pas revenir aux frontières du 4 juin 1967.

Les Egyptiens, pour leur part, veulent obtenir une preuve tangible de la bonne volonté israélienne et n'ont cessé de répéter qu'il fallait aller vite et que la notion de temps est cruciale.

chantage, des menaces de faire séjurer la Chambre la nuit ou dans le temps des Fêtes.

"Non, le système même qui encadre les travaux législatifs est désuet et faux à la base".

D'après MM. Lambert et Fortin, la Chambre devrait adopter un nouveau règlement qui dicterait des dates fixes de la session à l'intérieur desquelles les députés accompliraient leur travail.

Le chef du parti, M. Réal Caouette, a même quitté Ottawa au milieu de la semaine pour aller se reposer chez lui, à Rouyn, et s'adonner à son sport favori, la motoneige.

A moins d'événement très grave, M. Caouette entend bien jouir pleinement de la période des Fêtes et ne sera de retour dans la capitale que vers le 3 ou le 4 janvier.

Le Crédit social, en dénonçant le système présent des travaux de la session, préconise en retour que les règlements de la Chambre soient modifiés de façon à prévoir des dates fixes pour le travail législatif, comme cela se fait d'ailleurs à l'Assemblée nationale de France.

Le leader parlementaire, M. André Fortin, de Lotbinière, et M. Lambert ont exprimé une telle suggestion au cours d'un entretien téléphonique, jeudi, à Ottawa.

M. Fortin profitera de la présentation de la motion d'ajournement, vendredi, pour faire valoir ce point de vue et tenter d'amener ses collègues parlementaires à le partager.

Tout comme M. Lambert, le député de Lotbinière a vivement déploré que le gouvernement et les deux autres partis perdent beaucoup de temps, selon lui, avant de s'apercevoir que ça presse à la fin et qu'il faut alors boucler tout, afin de faire adopter des projets de loi importants.

"C'est toujours la même manœuvre du gouvernement vers la fin d'une session, a poursuivi M. Fortin. C'est du

Les coresponsables de la conférence, MM. Kissinger et Gromyko ont dîné ensemble hier soir.

La porte-parole de la délégation américaine, M. George Vest, a indiqué à l'issue du dîner que la conversation Kissinger-Gromyko avait porté essentiellement sur les questions de procédure ayant trait à la conférence.

La séance inaugurale de ce matin sera ouverte par M. Waldheim, et MM. Gromyko et Kissinger prononceront tour à tour une allocution.

C'est au cours de la séance de demain matin que les trois ministres des Affaires étrangères des trois pays belligérants présents à Genève, MM. Ismail Fahmi (Egypte) Abba Eban (Israël) et Zeid Rifai (Jordanie) prononceront leurs discours.

MAURICE NADON

crées aux enquêtes criminelles.

En 1962, il était nommé officier commandant de la sous-division du Québec comprenant l'est de la province. Il a occupé ce poste jusqu'à en 1956, année de sa mutation au quartier-général de la GRC, à Ottawa.

Cinq ans plus tard, il était nommé assistant au commissaire. Il prenait à ce moment le commandement de la division O desservant le sud-ouest de l'Ontario. En 1972, il rentrait à Ottawa, avec le rang de commissaire-adjoint.

Marié, père de deux enfants, le commissaire Nadon est membre de l'exécutif de l'Association internationale des chefs de police.

CHOQUETTE

Suite de la page 3

le bill 59 (qui régit présentement les loyers) avait été préparé par deux ans d'étude. Le caucus libéral a fait des pressions pour que soient retirés les bills 78 et 79. Les experts convoqués déjà par deux fois devant des commissions parlementaires se sont déjà prononcés et "ont démontré clairement le peu d'impact qu'aurait sur le marché immobilier un contrôle des augmentations de loyer par un tribunal, une commission, une régie".

Ce semble une habitude pour le ministre Choquette de promettre chaque année une législation plus cohérente en matière de loyers, rappelle le communiqué, mais ce n'est pas à nous que l'on fera accepter que le ministre a inclus des "mesures généreuses" dans les projets de loi qu'il vient de déposer. Prétextes et demi-lois, ce n'est pas ce qu'il nous faut, font savoir les groupements représentés.

OSM

Suite de la page 3

contait hier un fonctionnaire des Affaires culturelles, est révoqué, et je serais extrêmement surpris que l'on adopte une politique de privilège à l'intention de l'Orchestre symphonique de Montréal".

LA CECM

Suite de la page 3

perfectionnement en fonction des besoins de l'enseignement ainsi que des moyens, autres que des augmentations salariales, pour inciter l'enseignant à se perfectionner; enfin, de prévoir des protections salariales pour les enseignants qui seraient affectés par l'instauration d'un nouveau système".

Les créditistes ne veulent pas séjurer entre Noël et le jour de l'An

OTTAWA (PC) — Les députés créditistes à Ottawa sont en colère contre "les manigances des trois autres partis politiques" ayant pour but de faire séjurer la Chambre des Communes entre Noël et le jour de l'An.

Ils ont décidé, lors de leur caucus hebdomadaire, mercredi, de boycotter les travaux de la Chambre et de ne pas se présenter le 26 décembre, advenant que les Communes se réunissent.

De fait, on prend maintenant pour acquis, dans la capitale, que la session reprendra dès le lendemain de Noël, puisque le leader parlementaire du gouvernement, M. Allan Rock, a fait inscrire au feuillet de la Chambre, jeudi, un avis de motion prévoyant l'ajournement des travaux de la Chambre le vendredi, 21 décembre, jusqu'au 26 décembre, à 19 heures.

L'opposition systématique du NPD au bill C-203 sur les

dépenses électorales et celle des conservateurs à propos du projet de loi C-236, qui prévoit des mesures d'urgence en cas de crise grave de l'énergie, justifient, semble-t-il, la volonté du gouvernement de prolonger la session dans le temps des Fêtes.

La motion d'ajournement de M. MacEachen sera débattue vendredi.

Dans un bref communiqué remis à la presse, le secrétaire du caucus du Crédit social, M. Gilbert Rondeau, député de Shefford, explique l'attitude de ses collègues.

Il trouve tout d'abord "désuet et infantile" le fait de faire séjurer les Communes dans le temps des Fêtes, "qui est une période où notre devoir est de se retremper dans l'atmosphère de nos familles respectives et de rencontrer nos concitoyens pour mieux les écouter et mieux les servir".

Il ne semble pas toutefois que cette décision du parti

n'ait rencontré l'approbation unanime des membres du caucus, et au moins deux députés, MM. Léonel Beaudoin, de Richmond, et Adrien Lambert, de Bellechasse, ont fait savoir qu'ils seront à leur siège le 26 décembre, si besoin est.

Cependant, ces deux députés partagent le principe de base de la protestation de leur parti et dénoncent l'attitude du gouvernement et des deux autres partis de l'opposition.

Le chef du parti, M. Réal Caouette, a même quitté Ottawa au milieu de la semaine pour aller se reposer chez lui, à Rouyn, et s'adonner à son sport favori, la motoneige.

A moins d'événement très grave, M. Caouette entend bien jouir pleinement de la période des Fêtes et ne sera de retour dans la capitale que vers le 3 ou le 4 janvier.

Le Crédit social, en dénonçant le système présent des travaux de la session, préconise en retour que les règlements de la Chambre soient modifiés de façon à prévoir des dates fixes pour le travail législatif, comme cela se fait d'ailleurs à l'Assemblée nationale de France.

Le leader parlementaire, M. André Fortin, de Lotbinière, et M. Lambert ont exprimé une telle suggestion au cours d'un entretien téléphonique, jeudi, à Ottawa.

M. Fortin profitera de la présentation de la motion d'ajournement, vendredi, pour faire valoir ce point de vue et tenter d'amener ses collègues parlementaires à le partager.

Tout comme M. Lambert, le député de Lotbinière a vivement déploré que le gouvernement et les deux autres partis perdent beaucoup de temps, selon lui, avant de s'apercevoir que ça presse à la fin et qu'il faut alors boucler tout, afin de faire adopter des projets de loi importants.

"C'est toujours la même manœuvre du gouvernement vers la fin d'une session, a poursuivi M. Fortin. C'est du

Tél. 523-2858

le Cocher

Diners d'hommes d'affaires 4897, Berri
Au Piano, tous les soirs, Georges Klein Sud Boul. St-Joseph

VENTE AVANT NOEL

Tricots Importés d'Italie

Blouses, chandails, manches courtes Reg. \$15 Special \$2 99

Deux pièces, jaquette et pantalon Reg. \$59 Special .35

Ensemble 2 pièces, grande mode Reg. \$59 Special \$18

Robes stule classique avec fermoir, finition à la main Reg. \$69. Special \$15

Robes à manches longues avec collet roulé, très féminin pour sport. Reg. \$59 Special \$15

Robes crêpe noir, encolure montante, découpe en crêpe satiné, garniture bijoux Reg. \$110 Special \$49

Robes longues, style empire, fin lurex, encolure tailleur, sans dos, très chic Reg. \$99 Special \$44

Robes "tergal bleu", doublée à la main, taille surpiquée, jupe plissée Reg. \$89 Special \$49

Robes encolure bijoux, crêpe geroquette, manches à capes, fleurs stylisées Reg. \$79 Special \$44

Robes longues style Espagnole, ban-lan, jupe évaisée rehaussée de frison. Reg. \$119 Special \$59.

Robes en crêpe de laine, ligne droite, surpiquée sur cotés et épaule. Reg. \$84. Special \$39

Robes encolure "V", multicolore corsage géométrique, jupe ligne "A" Reg. \$89 Special \$49

CREATION DE MODE **ECUSSON Inc.**
6970 rue St-Denis,
angle rue Bélanger PRES DU METRO JEAN-TALON
Toutes les ventes sont finales, Pas de remboursement,

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND

COURS DE CONVERSATION

OFFRE \$129 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

20 SEMAINES - JOUR - SOIR

DÉBUT DES COURS: JANVIER 1974

LPS Étage F. Place Bonaventure 878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation Permis no 749766 (Culture personnelle)

Quand on a les moyens

COURVOISIER
"The Brandy of Napoleon"
COGNAC

CONTENTS 368 OZ COURVOISIER 40% ALCOHOL PER VOLUME
16-JARNAC-FRANCE

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Distribué par J. M. Douglas et Cie, Ltée de Montréal. Une filiale des Distilleries Corby Ltée, Montréal.

Les décisions des Petites créances sont à toutes fins utiles sans appel

par Guy Deshaies

Les décisions rendues par les cours des petites créances sont finales et sans appel à moins qu'il y ait excès de juridiction ou violation des règles fondamentales de la justice naturelle et en conséquence, la Cour supérieure doit se garder d'émettre contre ces cours des brefs d'évocation qui constitueraient des appels indirects et déguisés.

C'est le sens du jugement rendu, hier, par le juge Melvin Rothmans, de la Cour supérieure du district de Montréal, à qui la compagnie Ford Canada et le distributeur Lalonde Automobile Ltée demandaient d'émettre un bref d'évocation contre le juge Réginald Tormey, de la Cour provinciale, qui, agissant en cour des petites créances, les avait condamnés à rembourser \$300 à M. Albert Naylor.

Ce dernier avait acheté une Cortina 1971 chez Lalonde Automobile, à Verdun, et s'était rendu compte par la suite qu'il s'agissait d'une Cortina 1969.

Le juge Tormey avait accordé les \$300 de remboursement pour dommages dus à la dépréciation que réclamait M. Naylor. On sait que la Cour des petites créances ne peut se prononcer sur des sommes de plus de \$300.

La compagnie Ford et le Garage Lalonde s'étaient alors adressés à la Cour supérieure pour demander un bref d'évocation, procédure qui sert à retirer de la juridiction d'une cour inférieure une cause contestée et de la faire examiner par la Cour supérieure.

Les requérants prétendaient, entre autres choses, que le juge Tormey n'avait pas donné de raisons à sa décision, qu'il avait agi comme avocat de Naylor et qu'il n'avait pas pris les mêmes précautions pour protéger les intérêts de Ford et de Lalonde. Ils alléguaient que le juge avait refusé d'entendre certaines preuves et certains arguments des requérants, qu'il n'avait pas suivi les règles de la preuve, etc.

Le juge Rothmans rappelle tout de suite que la Cour des petites créances, dans l'esprit du législateur québécois, est une sorte de forum populaire ou cour des citoyens où les moyens sont informels mais expéditifs.

Il établit que la Cour supérieure, saisie d'une requête en évocation, n'a pas à entrer dans le mérite de la preuve et doit examiner seulement, une fois les faits présumés

vrais, si il y a eu excès de juridiction ou erreur grave affectant la compétence du tribunal inférieur.

Une décision du tribunal inférieur n'est pas infirmée par son mal fondé tel que le dit la jurisprudence mais seulement par l'absence ou l'excès de juridiction de cette cour.

Le juge Rothmans ne voit pas en quoi les requérants peuvent prouver absence ou excès de juridiction, il évite de se prononcer sur le fond du litige et consacre l'immuabilité des décisions de la Cour des petites créances contre tout appel.

Il ajoute au surplus que la décision du juge Thormey n'affecte en rien les droits futurs des parties et ne consiste qu'à ordonner un remboursement de \$300 immédiatement plus \$10 de frais.

Le niveau d'études devrait primer sur les années de scolarité, juge la CECM

par Jean-Pierre Proulx

La CECM est d'avis qu'en vue du classement des enseignants dans le secteur régulier de l'enseignement, il est préférable de "considérer le facteur scolarité en terme de niveau et de cycle d'études plutôt qu'en terme d'années de scolarité" comme c'est la règle actuellement.

C'est la première des cinq recommandations que fait la CECM dans un mémoire adopté hier et qui sera présenté bientôt à la Commission d'étude sur le classement des enseignants, commission mise sur pied il y a quelques mois par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

"Pour le secteur professionnel, la CECM recommande "d'établir un système de rémunération qui soit distinct de celui du secteur régulier et de faire en sorte que ce système permette de concurrencer le marché du travail". Cette recommandation repose sur l'expérience vécue à maintes reprises à la CECM. La commission n'arrive qu'avec une extrême difficulté à recruter des professeurs pour l'enseignement professionnel étant donné que les années d'expérience industrielle entrent peu en considération dans le système de classement. Elle se voit ainsi forcée d'offrir des salaires moindres que ceux déjà payés dans l'industrie.

La première recommandation part de plusieurs constats, notamment du fait que le système actuel de classification crée un certain nombre d'anomalies comme "la valorisation d'études par rapport à d'autres étant donné que des diplômes de même niveau ne nécessitent pas nécessairement le même nombre d'années de scolarité, cela dépendant de la maison d'enseignement fréquentée ou de la discipline étudiée."

En outre le système actuel amène une rémunération différente pour une même qualification académique suite aux modifications apportées au système d'éducation (v.g. le B.A. (15 ans) et le diplôme d'études collégiales (13 ans)).

Autre anomalie: les enseignants tentent plutôt d'accumuler des crédits à l'intérieur d'un même cycle d'études (30 crédits équivalent à un an) plutôt que d'accéder à un niveau supérieur d'études.

La CECM estime aussi que le système actuel "ne porte pas de jugement ob-

jectif sur la nature même des fonctions exercées par un enseignant, sur la qualité de son enseignement, sur son rapport dans l'organisation, etc. Il soulève d'autre part un problème d'équité puisqu'il permet des salaires différents pour un travail identique en invoquant uniquement les années de scolarité".

La Commission recommande encore de "fixer les catégories minimales et maximales de salaires en fonction d'une formation académique de base requise pour enseigner aux diverses catégories d'élèves; de développer une politique de

Voir page 2: La CECM

Choquette déçoit les locataires

Vingt-six associations de locataires et groupes populaires ont réclamé hier une loi permanente qui protégerait tous les locataires, ainsi qu'un bail-type uniforme et obligatoire pour tout le Québec.

Dans un communiqué remis lors d'une conférence de presse tenue à Montréal, ces groupements s'élevaient contre le "recul constant d'un gouvernement qui entretient l'anarchie et même la confusion la plus totale dans l'esprit des locataires".

Pourquoi la reconduction de la Régie des Loyers? Pourquoi étudier la question des loyers au moment où les députés sont pressés d'en finir, alors que, depuis décembre 1972, le gouvernement aurait pu commander les études dont il prétend avoir besoin maintenant pour voir l'implication d'une politique globale des loyers sur le marché immobilier? Autant de questions que se posent les porte-parole des locataires, qui fournissent la plupart du temps les réponses eux-mêmes.

L'ensemble de ces groupements considère que le ministre avait déjà dit que

Voir page 2: Choquette

OSM: la subvention du Québec sera versée en deux tranches; entre-temps il faudra négocier

par Jean-V. Dufresne

Le directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, M. Jacques Druelle, annonce que le ministère des Affaires culturelles consent à verser "immédiatement" une première moitié de la subvention de \$320.000 promise

mercredi par le ministre, M. Denis Hardy, devant l'Assemblée nationale.

L'autre versement sera effectué le 15 mars, explique M. Hardy dans une lettre qu'il a adressée hier au président de l'OSM, M. Robert J. Bruck.

Mais la deuxième tranche ne sera versée que si l'Orchestre accepte de signer un protocole d'entente qui l'assujettit à trois conditions précises: le ministre désignera un représentant au conseil d'administration, qui siègera aussi de plein droit au comité exécutif de l'Orchestre; le ministre désignera également un vérificateur à temps partiel pour contrôler la gestion des comptes de l'OSM; enfin, le gouvernement constituera un groupe de travail pour examiner la politique d'ensemble, non seulement de l'OSM, mais d'autres organismes culturels de l'importance de l'Orchestre symphonique de Québec, des Grands Ballets Canadiens, de l'Opéra du Québec, etc.

Deux autres conditions ont été écartées par l'OSM et, semble-t-il, le ministre n'a pas insisté: le droit de veto que le ministre souhaitait accorder à son délégué; et la représentation des musiciens au conseil d'administration.

De Québec, on croit comprendre que la seule présence d'un administrateur du gouvernement au conseil et au co-

mité exécutif devrait suffire à rappeler à ses collègues tout l'intérêt que le ministre porte à l'OSM en lui versant une subvention de cet ordre.

Quant au refus de l'Orchestre de reconnaître ses musiciens parmi le conseil, il ne sera pas sans susciter quelque appréhension chez les observateurs les plus compétents, qui attribuent à leur absence au niveau de la direction, quelques-uns des maux les plus sérieux dont souffre l'Orchestre depuis plusieurs années.

Mercredi soir, faut-il rappeler, le président de l'OSM déclarait sans ambages qu'il ne négocierait avec le gouvernement qu'après avoir reçu toute la somme promise.

"L'époque des chèques en blanc, nous

Voir page 2: OSM

Montréal débloque \$292,000 pour les arts

Par suite du retrait sans condition du nom de la Ville de Montréal de la liste des clients interdits de la Guilde des musiciens de Montréal, le Comité exécutif de la Ville a autorisé, hier matin, au cours d'une séance spéciale, le paiement des subventions recommandées par le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal, au bénéfice des organismes suivants:

Musica Camerata Montreal, \$5,500;

Les Grands Ballets canadiens, 75,000; Société Pro Musica, 8,500; Le Groupe de la Place Royale, 3,500; La Société de Musique du Lakeshore, 1,500; Institut international de musique du Canada 22,000; McGill Chamber Orchestra, 16,000; L'Orchestre Symphonique de Montréal, 160,000; Total: \$292,000.

Ces subventions sont celles prévues pour l'exercice financier 1973-1974.

La navigation d'hiver abaisserait le prix du fuel, selon les pilotes

La Fédération des pilotes du Saint-Laurent laisse entendre dans un télégramme au ministre fédéral des Transports que "le prix à payer cet hiver pour palier la crise de l'énergie dans l'Est du Canada pourrait être réduit considérablement en accentuant la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent".

La direction de la Fédération des pilotes propose à M. Jean Marchand une rencontre prochaine où serait discutée la meilleure stratégie à suivre dans la recherche des moyens d'abaisser les prix prévisibles du pétrole et de l'huile à chauffage durant les mois à venir.

"En ce qui touche le transport du pétrole jusqu'aux diverses régions du Québec et de l'Est du Canada, lit-on dans le télégramme, nous croyons entre autres qu'une saison de navigation plus longue sur la voie maritime du Saint-Laurent offre de grandes possibilités. Nous comprenons que cela pourrait causer certains inconvénients à l'Hydro-Québec — à cause de ses installations hydro-électriques de Beauharnois — mais nous croyons que le fait d'acheminer plus de pétrole et d'huile à chauffage aux citoyens

de l'est du pays compense largement ces inconvénients."

Les pilotes affirment que la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent est plus que jamais possible cette année et que ça fait déjà plusieurs années qu'ils guident des navires jusqu'au port de Montréal en plein hiver. Ils s'inquiètent donc du fait que, suite à la publication de certains rapports, la population puisse être sous l'impression qu'une fois l'hiver commencé le passage des navires dans le fleuve est interdit et la navigation ainsi stoppée.

La Fédération des pilotes invite donc le ministre à clarifier la situation pour que le Canada ne soit pas privé des importants avantages découlant de l'utilisation de son moyen de transport le plus économique.

"Nous croyons qu'à moins que le gouvernement du Canada ne fasse connaître maintenant les moyens qu'il entend prendre pour garder le Saint-Laurent ouvert à la navigation d'hiver, les armateurs seront forcés de chercher d'autres ports d'arrivée. S'ils y sont forcés, les consommateurs canadiens devront assumer des coûts addi-

tionnels résultant du transbordement et du transport par terre jusqu'aux marchés locaux", disent les pilotes.

Il n'y a pas de cigarettes "propres"

OTTAWA (d'après CP) — Cigarette? Avant d'allumer, le ministre fédéral de la Santé prie les fumeurs de prendre connaissance des tests les plus récents effectués par les laboratoires de l'université de Waterloo pour déterminer le taux de goudron et de nicotine dans les marques les plus connues au Canada.

Les Viscount filtre extra-longues au menthol remportent la palme avec un contenu en goudron de 3 milligrammes et en nicotine de 0,6.

Viennent en dernière place les Du Maurier filtre extra-longues au menthol, avec 21 milligrammes de goudron et 1,3 milligrammes de nicotine.

Entre elles, les Viscount filtre extra-longues ordinaires avec 6mg de goudron et 0,6 mg de nicotine; les Craven A régulières filtre, 6mg et 0,5 mg; les Belmont filtre régulières, 8mg et 0,6 mg; et les Matinée régulières filtre avec 9 mg et 0,6 mg.

D'autres marques comptent un taux plus élevé de contaminants: les Black Cats régulières à bout liège, 21 mg et 1,2 mg; les Du Maurier filtre extra-longues au menthol, 21 mg et 1,2 mg; les Marlboro filtre extra-longues, 20 mg et 1,4 mg; et les Players ordinaires avec 21 mg et 1,2 mg.

Ces chiffres, signale le ministre, ne sauraient être comparés aux tests précédents publiés en février. Par exemple, les taux de nicotine sont inférieurs parce qu'on n'a pas tenu compte cette fois du degré d'humidité dans les cigarettes éprouvées.

Le ministre en conclut qu'il n'existe pas de cigarettes "propres". On peut diminuer les effets nocifs de fumer en évitant de respirer, en grillant moins de 10 cigarettes par jour, en éteignant plus souvent.

Mais la meilleure façon, c'est encore d'arrêter de fumer en rappelant cette expression des bonnes mœurs du Lac-Saint-Jean: "Ma fille, tu vas vivre en boucane!"

Le ministre, M. Lalonde, signale qu'on cherche maintenant le moyen de réduire le taux de goudron dans les cigarettes pour soulager au moins les fumeurs invétérés qui ne peuvent se passer de nicotine.

SAUVONS MONTRÉAL

Geste pour une ville humaine

Le conseil de ville de Montréal étudie en ce moment un amendement au règlement 3411. Cet amendement réduirait de moitié la taille des conciergeries. Il présenterait également l'avantage de ralentir le développement de gratte-ciel et par le fait même, la destruction de quartiers et de bâtiments de valeur. L'adoption de ce règlement serait un premier pas vers un développement urbain à l'échelle humaine.

APPUYEZ L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 3411
C'EST UN PREMIER PAS VERS

UNE MEILLEURE PLANIFICATION URBAINE

Envoyez immédiatement ce coupon au:

Bureau des conseillers
Ville de Montréal
275 est, rue Notre-Dame
Montréal

J'appuie l'amendement au règlement 3411

Nom

Adresse

SAUVONS MONTRÉAL

Green Spaces - Espaces Verts
Comité pour Conservation de Montréal
Comité pour Conservation Parc Viau
Société pour vaincre la Pollution (SVP)
Society to Overcome Pollution (STOP)

Comité Citoyens de Rivière des Prairies
University Settlement
Friends of Windsor Station
Great Places - Sites Extraordinaires
Lower Westmount Citizens' Committee

Milton Park Citizens' Committee
Haddon Hall Residents
Human Rights for Senior Citizens
Save the Main
Vanier Conservation Society

McGill Conservation Society
Esplanade Residents Association
Montreal Parks and Playgrounds
Société d'Architecture de Montréal
Montreal Society of Architecture

Renseignements: 486-8395

Si vous désirez aider à défrayer les coûts de cette annonce, envoyez \$2.00 à:

SAUVONS MONTRÉAL
4920 BOUL. DE MAISONNEUVE

Gancia



Vins et
apéritifs de
prestige
depuis 1850

Vermouth
rouge
Vin aromatisé
au goût subtil
\$2.45
Asti Gancia
Vin mousseux
idéal avec
desserts
\$4.15
Americano
l'apéritif qui a
conquis
l'Europe
\$3.15

La Distillerie
Meagher Limitée
agents.

des idées

des événements

des hommes

La conscience et les problèmes de ce temps

Un document épiscopal trop axé sur les valeurs d'autorité

par ANDRÉ BERGERON

● L'auteur de cette libre opinion est professeur à la faculté de théologie de l'université de Sherbrooke. Ont également signé ce texte avec lui ses collègues Louis Racine, Nellie Vandal, Michèle Lavoie, Jean-Denis Lescault, François Lavallée et Normand Wener, tous professeurs à la même institution. La déclaration épiscopale que commentent M. Bergeron et ses collègues a été publiée dans *Le Devoir* des 15 et 17 décembre. Les sous-titres sont du Devoir.

Comment peut-on parler de la formation de la conscience avec autant de sûreté et dans un style aussi vieillot? Est-ce pour donner à ce qui est dit plus de force et un caractère autoritaire plus grand? On serait porté à le croire tellement on est étonné, choqué même, par ce qui est dit dans cette déclaration.

Le sujet est traité avec cette sérénité et cette assurance que confère aux choses dites la majestueuse intemporalité du langage qui se situe au-dessus de tout. On parle de la conscience de l'homme et de sa responsabilité comme s'il s'agissait d'en-soi dont on connaît tous les contours. On n'hésite jamais, parce qu'on sait.

Cela est d'autant plus facile que l'homme demeure fragile et qu'il s'égare (4) et qu'à cause de la présence du mal et de l'habileté que l'homme a à défendre ses actions les plus bizarres, il faut, par des lois, lui donner une antidote et un remède à sa douce méprise (49). (Les

chiffres entre parenthèses renvoient à la numérotation du texte de la CCC.) L'Eglise, entendez le magistère, est là pour guider les pas de l'homme hors des sentiers où sa nature pécheresse l'engage (51). Dans la confusion et le chaos (5, 6, 17.2, 18, 36) ou se trouve l'homme, heureusement que l'Eglise est là (36) pour porter le remède (6). Après tout, le rôle directeur de l'Eglise, i.e. toujours, le Pape et le collège épiscopal (11.2), fait partie de la révélation (30). Et si l'Esprit est présent dans toute l'Eglise, il l'est de façon particulière en ceux qui exercent les ministères et services dont le premier est sans conteste celui des Apôtres (39). Bien plus, si l'Esprit parle "au cœur d'un chrétien racheté, il est indispensable qu'il puisse un jour entrer en opposition avec lui-même dans l'enseignement de l'autorité établie par Jésus, le Fils de Dieu (46)". Comme l'Esprit est plus présent dans la hiérarchie, tout autre fidèle ne

peut autrement faire que de répéter les affirmations du magistère. C'est pourquoi "le croyant a la rigoureuse obligation de conformer sa conduite avant tout et d'abord à l'enseignement de l'Eglise (39)", car "pour suivre sa conscience et demeurer catholique, quelqu'un doit d'abord et avant tout observer l'enseignement du magistère (41)".

La responsabilité personnelle réduite à peu de chose

On a beau répéter qu'on veut parler de la conscience en termes de responsabilité personnelle (9.20); que le jugement final doit être porté par la personne elle-même (16); qu'il faut une conscience adulte (22) reflétant une attitude vraiment humaine et faisant de la personne le premier juge aux yeux de Dieu de la qualité de ses actes (24); que cette responsabilité fondamentale se tire du fait que l'homme est une créature de Dieu (28), on sent bien que tout cela est dit dans un contexte de méfiance pour l'homme fragile qui s'égare (4) et de leçon pour cet être habile à défendre ses actions les plus bizarres (49)!

C'est pourquoi d'autre part (31), il faut rappeler comment se situent dignité et responsabilité personnelles par rapport au magistère et à la loi dans la formation de la conscience (4e et 5e parties).

De la responsabilité personnelle, il ne reste plus que l'obligation rigoureuse (39), d'abord et avant tout (39.41) de conformer sa conduite à l'enseignement de l'Eglise... Et s'il s'agit d'acquiescer l'information nécessaire pour se disposer à une décision juste (31), on saisit très claire-

ment que cela veut dire: prendre connaissance de ce que le magistère enseigne et distinguer avec soin cet enseignement des dires de théologiens ou prêtres, si intelligents et persuasifs soient-ils (41)! Si on veut plus ample information, tout au plus pourrait-on demander à des théologiens dignes de confiance (55), c'est-à-dire à des répétiteurs dociles et fidèles du magistère. Dans ce contexte, on comprend mieux ce qu'on veut dire au no 28 quand on parle d'aider à découvrir la lumière divine qui doit conduire les hommes: cela signifie leur imposer une vérité indiscutable!

Ainsi la responsabilité personnelle, le jugement final de la conscience adulte sont absorbés et ramenés à des mots dont personne désormais ne doute qu'ils n'ont été dits que pour mieux circonvenir le croyant, qui doit se situer dans la foi (38). Alors, on peut se permettre de tout nier ce qu'on affirme sans en avoir l'air.

On procède de la même manière quand on parle de la loi et de la conscience. On commence par affirmer de belles choses sur la loi intérieure (44-45) écrite dans les cœurs et on réfère à l'Ecriture et à Vatican II.

Mais "ce principe de base admis (46)" on est vite ramené à la loi portée par l'autorité légitime (46) et on voit très bien qu'on ne peut faire autrement que d'accepter cette loi comme seul guide sûr pour nous qui avons une nature pécheresse et une inclination au mal (51). Il faut même se garder de la trop grande facilité qu'on aurait d'interpréter ces lois en terme d'exception (52-53). Pire encore serait par conséquent d'examiner le bien-fondé ou la pertinence actuelle!

En somme, la conscience personnelle adulte n'existe que dans la mesure où elle est d'abord et avant tout bien ajustée à l'enseignement de l'Eglise hiérarchique (39.41). C'est la conscience du juste milieu (22), entre la conscience statique (20) et la conscience dynamique à l'excès et révolutionnaire (21)!

On dira peut-être que ce condensé est injuste envers tout le texte de la déclaration. On ne pourra tout de même pas nier qu'on fait peu de confiance à l'homme et qu'on ne discute à peu près pas des problèmes que pose à l'homme contemporain la formation de sa conscience.

Trop de réponses toutes faites

On se contente d'affirmer, sans démontrer. Est-ce parce qu'il faut garder en mémoire que nous sommes ici dans le domaine de la foi (38)? Aurait-on oublié que Dieu nous parle aussi à travers les situations concrètes dans lesquelles nous vivons (2)? Pourquoi alors ne retenir de ces situations que le chaos et la confusion (5.6, 17.2, 18) et inviter à la reconnaissance de valeurs jugées telles pendant des siècles (5) et déplorer un renversement de la moralité traditionnelle (18)? Pourquoi ne pas accepter de se laisser interroger par ces situations concrètes plutôt que de parler un langage d'autorité, coupé de la réalité?

On est d'autant plus agacé par un tel langage unilatéral qu'il se sert de textes scripturaires sans rigueur exégétique et pour une utilisation arbitraire afin de laisser soupçonner que l'Ecriture dit ce qui est affirmé dans la déclaration. Voyez dans quel contexte on cite Mt 18, 18.

Et Jn 14.25-26 au no 11. De même Jn 8,32 au no 12. Remarque quel rapprochement on fait avec Hébr. 1.1-2 au no 30. On cite (38) Eph. 2.20 et Mt 16.18 pour établir que l'enseignement du magistère est la pierre d'angle sur laquelle tout l'édifice du jugement de la conscience doit être construit!

On fait référence aux commandements donnés à Moïse (50) comme s'il s'agissait vraiment d'une révélation faite d'un coup sans tenir compte du long cheminement historique de la formulation de ces commandements. On parle de la précieuse série de préceptes et d'exemples qui nous sont donnés par le Seigneur (35).

De Vatican II, on se contente de citer ce qui va dans le sens du document. Parlant, par ex., de la planification des naissances et des libertés sexuelles, on renvoie au no 30 de Gaudium et Spes pour dire qu'il ne s'agit pas d'une matière relevant uniquement du jugement de chacun et d'une éthique purement individuelle (18). Cependant, si on avait tenu compte du renversement opéré dans la perception de la sexualité dans cette section de Gaudium et Spes, on aurait peut-être au moins laissé soupçonner que dans la conscience des gens peuvent vraiment se poser des problèmes que le simple rappel des textes de la hiérarchie ne peut trancher d'une manière incontestable.

Il est extrêmement pénible de se retrouver encore une fois en présence d'un texte où l'Eglise apparaît comme toute ramenée dans la hiérarchie, qui monopolise presque tout l'Esprit-Saint, n'en laissant aux fidèles que ce qu'il leur faut pour bien comprendre et répéter l'enseignement du magistère (39.46, 41.55).

Il est gênant de voir l'homme à peine considéré plus avancé qu'un enfant qu'on doit perpétuellement guider et qu'il y a gros à risquer si on lui laisse quelque

possibilité de penser sa vie selon ce qu'il vit dans un contexte socio-culturel qui n'est plus celui que suppose la théologie du document mais qui n'en est pas pour cela mauvais.

Il est décevant d'avoir affaire à un enseignement qui n'a que des réponses et que des certitudes, mais aucune question et aucune recherche. Serait-ce parce que la foi est aveugle qu'on peut écrire "au moment d'une décision, si son jugement pratique, basé non seulement sur la raison mais sur la foi, ne tient pas compte, de façon adéquate, de l'enseignement de l'Eglise, il se trompe lui-même en prétendant agir comme un vrai catholique (40)".

Malgré ce qu'on en dit, la vie morale que suppose la déclaration n'en est pas une d'hommes libres en Jésus-Christ, mais d'hommes liges d'une Eglise hiérarchique et autoritaire. (Relire le no 40).

Nous croyons cette époque révolue et nos évêques nous avaient habitués à plus d'ouverture par leur attitude courageuse lors du dernier synode. Mais un texte comme celui de la déclaration sur la formation de

la conscience nous reporte très loin en arrière et nous fait regretter le souhait qu'on formulât de les entendre se prononcer!

Comme nous aurions aimé que l'on ait vraiment parlé comme on prétend qu'on a voulu le faire: "Notre seul propos a été de situer le problème de la formation de la conscience dans le cadre de notre monde d'aujourd'hui et de traiter des principaux problèmes auxquels sont confrontés les chrétiens de notre pays (55)". Mais hélas, cela n'a vraiment pas été fait.

Même si la déclaration distingue entre théologiens dignes de confiance (55) et théologiens ou prêtres intelligents et persuasifs (41) dont il faut se méfier, et qu'on court le risque de se voir classer dans la deuxième catégorie, nous ne pouvons faire autrement que d'exprimer notre profonde déception devant un tel texte. Nous ne croyons pas que cette déclaration éclairée, nous pensons qu'elle éclipse.

Si nos évêques - je pense surtout aux évêques québécois - avaient pensé relire ce que dit le rapport Dumont concernant la morale (cf. 33-34, 105-106) nous auraient-ils donné cette déclaration?

lettres au DEVOIR

Laissez le peuple chilien en paix

Les journaux de la fin de semaine du 30 novembre ont fait grand état de la visite de Mme Hortensia Bussi Allende à Ottawa et à Montréal.

Sans vouloir contester sa démarche légitime pour venir en aide aux prisonniers politiques chiliens, je ne l'approuve pas cependant lorsqu'elle se déclare le porte-parole de "son peuple" écrasé par la dictature la plus brutale qu'on ait connue.

En fait, au nom de quel peuple Mme Allende veut-elle parler? Du peuple que l'Unité Populaire a trompé cyniquement en le menant vers un cul-de-sac social et économique? Du peuple qui, durant trois ans, a vu à payer les pots cassés de la "via chilena al socialismo"? Le peuple qui, à cause du fanatisme et de l'irresponsabilité de l'Unité Populaire, a perdu une grande partie des conquêtes sociales durement acquises à travers les régimes antérieurs?

Non, sans aucun doute, ce n'est pas de ce peuple, ni de son drame que Mme Allende a voulu parler. Le drame qu'elle décrit est surtout celui des chefs et des partisans de l'Unité Populaire, persécutés par la junte militaire. Or ces personnes ne constituent pas Le Peuple Chilien. Je doute que ces mêmes personnes ou Mme Allende aient connu ou vécu le drame du peuple chilien. Est-ce que ce sont elles qui ont souffert le plus du manque de vivres, des effets du chômage, du climat d'insécurité constant et de peur qui régnait sous le régime de M. Allende. Je voudrais bien savoir s'il y a un Chilien qui se souvient d'avoir vu Mme Allende ou l'un des personnages importants de l'Unité Populaire "hacer la cola" (faire la file) de deux heures du matin jusque vers midi pour se procurer un kilogramme de sucre ou des ailes de poulet ou une bonbonne de kérosène ou de gaz? Sûrement que non, car eux, qui portaient sur leurs fragiles épaules le sort du peuple chilien, la destinée des travailleurs, devraient être ménagés, être les premiers servis.

Cessons donc de confondre drame des personnages de l'Unité Populaire et drame du peuple chilien.

Que des "conseillers" cubains, argentins ou autres craignent pour leur sécurité, constitue un petit drame. Que quelques chefs de l'Unité Populaire soient pressés de quitter le pays avant que quelqu'un ne leur demande des comptes au nom d'une quelconque justice, constitue un autre petit drame. Ce sont là des affaires presque courantes et l'Unité Populaire en sait quelque chose.

Mais, le vrai drame du peuple chilien, c'est d'avoir été trompé par des politiciens vieillards, des révolutionnaires de salon qui ont cru pouvoir bâtir un pays à coups de discours enflammés.

L'Unité Populaire a gaspillé la confiance du peuple. Elle a fait payer durement au peuple les frais de la "très intéressante expérience socialiste". Elle s'est payé la tête du peuple. Voilà LE VRAI DRAME DU PEUPLE CHILIEN (...)

Ramon SALAS
Rimouski, le 6 décembre 1973.

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de \$210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
VOYAGES À CUBA
Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

Psychologue
d'enfants et d'adolescents
ROBERT LETENDRE,
Psychologue
Diplômé de l'Université de Genève
Sur rendez-vous seulement
2057, Édouard-Montpetit
Tél. 738-6620

LA VÉRITÉ CATHOLIQUE
(mensuel)
L'Abbé de Nantes et la Contre-Réforme catholique
NOËL
Des évêques canadiens continuent à se moquer de la confession
L'avortement et la CCC: dossier
Un nouveau journal de combat
EN VENTE DANS TOUS LES KIOSQUES À JOURNAUX
Abonnements: Un an: \$4.80 de soutien: \$15.00
Faire un chèque à l'ordre de Michel Lapierre, C.P. 505, Montréal-Nord (H1H 5L5)

bientôt
Saluts à l'Artiste

Le Pado
une fleur de la gastronomie

statuette maternité baoulé
côte d'ivoire - Afrique

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL
1452, RUE PEEL
Organisme sans but lucratif

venez voir nos collections d'art indien, africain et esquimaux: elles sont les plus complètes au Canada

COGNAC CASTILLON FRENCH FLAG
Un cognac authentique apprené au pays depuis plus d'un siècle. Maintenant dans sa nouvelle bouteille. \$10.95
CASTILLON EST UN AMI
"qu'un ami véritable est une douce chose"
La Fontaine

Personal
POUR ARGENTER VOTRE BAS DE NOËL
Pince à linge pour vos papiers, \$30.75; Pince-billets rectangulaire, \$26.50; ou trombone, \$21.75; Porte-clefs cœur, \$49.50; ou circulaire \$15. A droite un mousser à champagne \$12. et à gauche le crayon feutre de Waterman en métal argenté \$7.
LUCAS
FAIRVIEW CENTRE • WESTMOUNT SQ. • SHERBROOKE O.

VIENT DE PARAÎTRE... UNE PUBLICATION DE L'OFFICE DE CATÉCHÈSE DU QUÉBEC
REGARD SUR LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION
par ROGER LAPOINTE
Le dossier de base pour l'opération Chantier '74 (du 27 février au 14 avril 1974)
La pertinence du propos de l'auteur déborde cependant d'emblée ce projet et rendra service à tous ceux qui s'interrogent sur la signification humaine et chrétienne de la société de consommation.
Abondamment illustré - 40 pages - \$2.00
EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H2X 1N9 - TÉL.: 861-9621
AUX ÉDITIONS **FIDES**

suites de la première page

LE TAMISAGE

produit qui doit servir d'apport à un procédé ou à une activité actuellement effectuée par l'investisseur, pourvu qu'une part substantielle serve d'apport au procédé ou à l'activité actuelle.

M. Gillespie a précisé que le but de ces directives est d'aider les investisseurs à déterminer si, oui ou non, ils devraient discuter de leurs projets de nouveaux investissements avec le gouvernement avant la seconde proclamation.

M. Paul Hellyer (PC-Trinity) a déploré le manque de planification de sorte que les directives émises par le gouvernement, d'après lui, ouvrent la porte à toutes les possibilités d'enlever ou de

la météo

Une zone neigeuse qui s'étendait mercredi du Texas jusqu'aux environs de Windsor, Ontario, s'est déplacée très rapidement en direction est et couvrait hier après-midi la vallée du St-Laurent presque jusqu'en Gaspésie.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue à l'exception des secteurs à l'extrême sud, Chibougamau, nuageux et faible neige passagère. Moins froid. Maximum 15. Aperçu pour samedi: ensolleillé et froid.

Ottawa, Montréal, extrême sud de Pontiac-Témiscamingue, Cantons de l'Est: neige et pluie verglaçante passagère. Maximum 25 à 30. Aperçu pour samedi: encore de la neige dans la nuit de vendredi à samedi. Accumulation possible avant dégagement du ciel samedi 6 à 12 autres pouces.

Laurentides, Québec: neige et pluie verglaçante passagère. Maximum 25. Aperçu encore de la neige dans la nuit de vendredi à samedi. Avant le dégagement en fin de journée samedi accumulation de 12 autres pouces ou plus.

St-Maurice, Lac St-Jean: neige, six pouces ou plus. Possibilité de pluie verglaçante. Maximum 20. Aperçu pour samedi: neige importante accumulation.

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, la Gaspésie: neige et moins froid. Maximum 20. Aperçu pour samedi: neige importante accumulation.

La tempête déferlant, hier soir, sur la Vieille capitale retiendra sans doute les députés à Québec une couple de jours mais c'est surtout le filibuster du Parti québécois qui les obligera à revenir siéger entre Noël et le Jour de l'An, ou tout au moins après cette dernière fête.

Vieux de plus d'une semaine, le filibuster péquiste contre la hausse de traitement des juges avait, en effet, hier soir, enlevé les derniers espoirs du gouvernement d'atteindre ses deux objectifs: faire adopter ses lois prioritaires (et proroger la session avant Noël).

Une entente de dernière heure est toujours possible en fin de session, mais ni l'un ni l'autre parti ne semblait prêt à laisser tomber l'élément de solution.

Les libéraux ne veulent pas perdre la face, en reculant une troisième fois sur leur promesse de hausser de \$5,000 le salaire des juges de juridiction provinciale.

Les péquistes, par contre, désirent moins que jamais abandonner un filibuster atteignant exactement l'objectif fixé au départ, attirer l'attention du public en forçant le gouvernement à siéger durant la période des Fêtes pour adopter son projet de loi.

Comme leurs grands frères d'Ottawa, les parlementaires québécois seront donc probablement appelés à abréger leur séjour au pays de leurs commentateurs, durant la période des Fêtes.

En plus du projet contesté de M. Choquette sur la hausse des salaires des juges, le Parlement doit en effet adopter les crédits supplémentaires de \$158 millions présentés par le ministre des

Finances, M. Garneau, les deux lois de M. Choquette sur les loyers, dont celle centre les hausses abusives, qui doit être adoptée avant le mois de février, une loi sur les droits hydro-électriques payables par l'Hydro-Québec et une loi du ministre Cournoyer relative au décret de la construction.

Plusieurs autres projets de loi ont d'ailleurs été déposés durant cette courte session, 27 au total, mais leur adoption pourra se faire à la prochaine session.

Le filibuster du PQ a encore donné lieu à des joutes de procédures marquées de motion amendée, sous-amendée et sous-sous-amendée.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, a souvent fait oublier son origine libérale en tranchant les revendications péquistes sur la seule base du règlement en vigueur.

Les nombreux appels péquistes à la présidence ont d'ailleurs permis à Me Lavoie de s'amener en Chambre avec ses recueils de procédures, particulièrement, celui de Beauchesne, afin de justifier chacune de ses décisions.

Durant ce temps, les six députés péquistes abusent de leur voix et de leur inspiration en prononçant cinq ou six discours par jour, tandis que les 102 libéraux font appel à leur réserve de patience pour les écouter.

Perce comme un "mini-buster", en raison du petit nombre de ses acteurs, l'obstruction systématique du Parti québécois a toutefois atteint son objectif ultime: faire savoir au gouvernement que le PQ n'est plus un tiers-parti mais l'Opposition officielle et aux Québécois que l'opposition est encore parlementaire malgré le raz de marée libéral du 29 octobre.

tribunal du pays depuis 24 ans et le juge Abbott depuis 19 ans.

Le premier, après avoir présidé à l'enquête sur les activités d'espionnage soviétique au Canada, était entré à la Cour suprême en 1949. Il en devient juge en chef le 23 mars 1970. Le second est un ancien membre du cabinet libéral King-St-Laurent. Il avait été élevé à la Cour suprême le 1er juillet 1954.

Si le gouvernement canadien devait suivre la tradition, le successeur du juge en chef Fauteux devrait être le juge Ronald Martland, d'Edmonton.

Le juge Fauteux siégeait au plus haut

procurer des bénéfices à l'économie du pays.

Quant à M. Gilbert Rondeau (CS-Shefford), il a dit que le ministre a "fait un effort louable" pour tenter d'expliquer les dispositions futures des règlements inhérents à la loi mais qu'il n'a réussi "qu'à semer plus de confusion."

"On tourne en rond, a-t-il ajouté: on veut favoriser l'économie canadienne et en même temps on limite les investissements étrangers."

Selon le député créditiste, les directives laissent trop de pouvoirs aux fonctionnaires, vont favoriser un plus grand lobbying.

M. Lorne Nystrom (NPD-Yorkton-Melville) a reproché à M. Gillespie de n'avoir pas fait part de critères et directives assez précis.

Il pourra arriver alors que les investisseurs auront la liberté "de tout faire dans n'importe quel domaine" sans faire l'objet d'un examen de la part de la commission de révision, par le biais d'entreprises connexes.

LES ENSEIGNANTS

et les parties patronales, les 16 commissions scolaires, ne peuvent en arriver à une entente d'ici la fin du mois de janvier, ou si le compromis est refusé.

Dans une telle éventualité, la session reprendra la semaine prochaine et le gouvernement fera adopter son projet de loi.

Une question cependant n'est pas encore réglée: celle du bill 275, dont des articles portent sur l'arbitrage obligatoire et interdisent les démissions en bloc comme outil de négociation.

Le président de la Fédération ontarienne des enseignants, M. Geoff Wilkinson, a indiqué que son mouvement s'opposerait avec autant de vigueur au bill 275 qu'au bill 274.

Le leader de l'opposition libérale, M. Robert Nixon, et le chef néo-démocrate, M. Stephen Lewis, ont fait savoir de leur côté qu'ils livreraient une lutte acharnée à ce projet, qui serait décrié par l'article par article. Mais pour eux, le compromis d'hier représente une victoire pour les enseignants.

Ottawa augmente la solde des réservistes

OTTAWA (PC) — La solde des forces de réserve du Canada, ainsi que les primes pour le rendement et la compétence, seront augmentées à partir du 1er janvier 1974.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Défense nationale, M. James Richardson, précisant que tous les réservistes bénéficieront de ces augmentations, mais que la plus large tranche sera versée au personnel subalterne.

Ainsi, un soldat, à sa première année de service, recevra \$5,50 pour chaque période de service ou d'instruction de moins de six heures et \$12 pour une période de six à 24 heures. Dans les mêmes conditions, un caporal, à sa troisième année de service, recevra \$7,50 ou \$19, un lieutenant, \$10 ou \$23, et un major, \$17 ou \$39.

D'autre part, les médecins, dentistes et avocats militaires seront rémunérés selon un tarif plus élevé en raison de leur qualification professionnelle.

La différence entre les tarifs quotidiens de solde des réservistes en service de classe "A" et "B" est abolie et remplacée par un taux unique.

Le service prolongé et la compétence des membres de la Réserve seront encouragés par une prime forfaitaire, au rendement de \$100, qui sera versée à tous ceux qui comptent trois années de service et se qualifient pour le grade de capitaine ou de sergent. En juillet 1975, cette prime atteindra \$300, après une augmentation annuelle progressive.

Les pilotes et les navigateurs de la Réserve aérienne recevront, quant à eux, une indemnité à tous les trois mois s'ils maintiennent leur compétence dans leur spécialité.

Ces nouveaux tarifs touchant les 18.259 réservistes exigeront des crédits de \$800,000 pour la première année et de \$3,760,000 pour 1974-75.

La tempête et le filibuster du PQ retiennent les députés à Québec

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — L'Assemblée nationale siégera probablement durant la période des Fêtes.

La tempête déferlant, hier soir, sur la Vieille capitale retiendra sans doute les députés à Québec une couple de jours mais c'est surtout le filibuster du Parti québécois qui les obligera à revenir siéger entre Noël et le Jour de l'An, ou tout au moins après cette dernière fête.

Vieux de plus d'une semaine, le filibuster péquiste contre la hausse de traitement des juges avait, en effet, hier soir, enlevé les derniers espoirs du gouvernement d'atteindre ses deux objectifs: faire adopter ses lois prioritaires (et proroger la session avant Noël).

Une entente de dernière heure est toujours possible en fin de session, mais ni l'un ni l'autre parti ne semblait prêt à laisser tomber l'élément de solution.

Les libéraux ne veulent pas perdre la face, en reculant une troisième fois sur leur promesse de hausser de \$5,000 le salaire des juges de juridiction provinciale.

Les péquistes, par contre, désirent moins que jamais abandonner un filibuster atteignant exactement l'objectif fixé au départ, attirer l'attention du public en forçant le gouvernement à siéger durant la période des Fêtes pour adopter son projet de loi.

Comme leurs grands frères d'Ottawa, les parlementaires québécois seront donc probablement appelés à abréger leur séjour au pays de leurs commentateurs, durant la période des Fêtes.

En plus du projet contesté de M. Choquette sur la hausse des salaires des juges, le Parlement doit en effet adopter les crédits supplémentaires de \$158 millions présentés par le ministre des

Finances, M. Garneau, les deux lois de M. Choquette sur les loyers, dont celle centre les hausses abusives, qui doit être adoptée avant le mois de février, une loi sur les droits hydro-électriques payables par l'Hydro-Québec et une loi du ministre Cournoyer relative au décret de la construction.

Plusieurs autres projets de loi ont d'ailleurs été déposés durant cette courte session, 27 au total, mais leur adoption pourra se faire à la prochaine session.

Le filibuster du PQ a encore donné lieu à des joutes de procédures marquées de motion amendée, sous-amendée et sous-sous-amendée.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, a souvent fait oublier son origine libérale en tranchant les revendications péquistes sur la seule base du règlement en vigueur.

Les nombreux appels péquistes à la présidence ont d'ailleurs permis à Me Lavoie de s'amener en Chambre avec ses recueils de procédures, particulièrement, celui de Beauchesne, afin de justifier chacune de ses décisions.

Durant ce temps, les six députés péquistes abusent de leur voix et de leur inspiration en prononçant cinq ou six discours par jour, tandis que les 102 libéraux font appel à leur réserve de patience pour les écouter.

Perce comme un "mini-buster", en raison du petit nombre de ses acteurs, l'obstruction systématique du Parti québécois a toutefois atteint son objectif ultime: faire savoir au gouvernement que le PQ n'est plus un tiers-parti mais l'Opposition officielle et aux Québécois que l'opposition est encore parlementaire malgré le raz de marée libéral du 29 octobre.

tribunal du pays depuis 24 ans et le juge Abbott depuis 19 ans.

Le premier, après avoir présidé à l'enquête sur les activités d'espionnage soviétique au Canada, était entré à la Cour suprême en 1949. Il en devient juge en chef le 23 mars 1970. Le second est un ancien membre du cabinet libéral King-St-Laurent. Il avait été élevé à la Cour suprême le 1er juillet 1954.

Si le gouvernement canadien devait suivre la tradition, le successeur du juge en chef Fauteux devrait être le juge Ronald Martland, d'Edmonton.

Le juge Fauteux siégeait au plus haut

Toupin confirme la pénurie de grains de provende et en blâme le fédéral

par Pierre O'Neill

QUEBEC — Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a confirmé hier à l'Assemblée nationale que le Québec fait face à une pénurie de grains de provende et il en a blâmé le fédéral.

A moins d'une intervention rapide, M. Toupin estime que les entrepôts québécois seront à sec dans trois semaines au plus. Interrogé par l'opposition péquiste, il a non seulement appuyé le cri d'alarme lancé la veille par l'Union des producteurs agricoles, mais encore, il n'a pas hésité à qualifier la situation de "critique".

Plus tard, au cours d'une conférence de presse, le ministre de l'Agriculture admit que des entrepôts du Québec ont servi à fournir les bateaux assurant l'exportation des grains de provende vers d'autres pays. "Le fédéral, a-t-il précisé, a des ententes à l'extérieur. Ces gens-là veulent avoir leurs produits."

Le tableau que le ministre a tracé,

coincide avec la situation dénoncée par l'Union des producteurs agricoles: il faut au Québec 17 millions de boisseaux pour hiverner: c'est-à-dire de la ferme à l'ouverture de la navigation. A ce jour, les entrepôts du Québec ne contiennent que 9 millions de boisseaux et la navigation est fermée depuis hier. Par rapport aux provisions de l'an dernier à la même date, il y a au Québec huit fois moins d'avoine, quatre fois moins d'orge et deux fois moins de blé.

A l'Assemblée nationale comme aux journalistes, le ministre Toupin a fait valoir que le Québec n'y est pour rien dans la responsabilité de cette crise. Il a expliqué que la Commission canadienne du blé et l'Office canadien des provendes sont les seuls qui aient les pouvoirs d'assurer les approvisionnements de grains de provende pour l'Est du Canada.

Ceci dit, il croit encore possible de corriger la situation avant qu'il ne soit

trop tard. A la condition, précise-t-il, que le fédéral agisse promptement. M. Toupin a donné l'assurance qu'il exercera des pressions incessantes pour forcer la Commission canadienne du blé ou l'Office canadien des provendes à mettre en place le plus rapidement possible des trains-blocs pour transporter chaque semaine un minimum de boisseaux vers l'Est et assurer ainsi l'approvisionnement de l'Ontario, du Québec et des provinces maritimes.

Plus encore, le ministre Toupin a tenu à souligner qu'il avait déjà eu plusieurs entretiens avec le ministre fédéral, M. Wheelan, concernant précisément les besoins de l'Est en grains de provende et qu'il avait même prévenu contre les risques de pénurie. Les appréhensions du ministre québécois de l'Agriculture ont débuté lorsque dans l'Ouest se prolongeaient des grèves dans les transports empêchant ainsi d'acheminer les grains de provende à Thunder Bay avant de les embarquer en direction de l'Est.

En soulignant que le transport par chemin de fer rendra les grains de provende plus coûteux que par bateau, passant de 13 à 17 cents le boisseau, M. Toupin n'hésite pas à refuser qu'on en fasse porter le fardeau aux producteurs québécois. Car, en dernière instance, tous les produits agricoles augmentent, y compris les viandes, et c'est le consommateur qui paiera la note. C'est une hypothèse que le ministre québécois de l'Agriculture se refuse d'envisager. Et selon lui, le gouvernement fédéral n'a pas d'autre choix que de garantir les subsides qui combleront l'écart des coûts entre le transport par bateau et par chemin de fer.

Autrement, conclut le ministre Toupin, le Québec devra prendre les mesures pour prévenir une nouvelle pénurie et pourrait bien voir la seule solution possible dans la création d'un office québécois d'approvisionnement en grains de provende.

Le référendum de la CECM sur l'école Hochelaga est préparé avec grande minutie

par Jean-Pierre Proulx

La CECM a mis sur pied hier les mécanismes nécessaires pour la réalisation du sondage-référendum, le premier dans le secteur du même nom près des installations olympiques.

Les parents des élèves des écoles élémentaires et secondaires du territoire desservi par l'école Hochelaga recevront par la poste, le 6 février, un bulletin de vote (une carte pré-affranchie) ainsi qu'un dépliant d'information sur le projet.

Ce dépliant contiendra l'historique du projet, des informations sur sa nature, sur la situation actuelle du réseau d'écoles dans Hochelaga, et sur les alternatives au projet actuel (alternatives qui ne sont pas encore définies) et les conséquences d'un nouveau projet (avantages et désavantages).

C'est, dans les circonstances, la fabrication de dépliant d'information qui pose le plus de problèmes. Pour le réaliser un comité de fonctionnaires a été mis sur pied. Le dépliant sera remis le 14 janvier au plus tard à un comité de commissaires dont font partie, entre autres, la présidente, les commissaires des quartiers 8 et 9 MM. Légaré et Larivée, qui sont les plus impliqués dans la question. Ce comité de commissaires pourra consulter aussi un comité formé de représentants du milieu. Le 17 janvier, la commission dans son ensemble sera appelée à se prononcer sur le document. Le 5 février, les bulletins et les documents seront postés. Enfin, le 14, les résultats seront présentés aux commissaires. Notons qu'entre le 7 et le 21 janvier, on sensibilisera la population au référendum.

Rappelons que la tenue de ce référendum a été décidée la semaine dernière, à la suite des contestations du projet par des citoyens du quartier. La construction de cette polyvalente de 2.400 places avait déjà été approuvée par la CECM et le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

D'autre part, la CECM a décidé de garder le "statu quo" sur l'école Basile-Routhier, école où cohabitent tant bien que mal et, semble-t-il, plutôt mal que bien, des enfants francophones et anglophones dont les parents sont pour la plupart d'origine italienne. Le comité de parents des enfants anglophones souhaitait que cette école passe entièrement au secteur anglophone. MM. Carignan,

Bouchard, Taddeo et Mme Killens se sont opposés à cette résolution.

La CECM a en outre décidé d'affecter l'école Saint-Thomas-Apôtre aux enfants semi-éducables et de répartir les enfants des classes régulières fréquentant cette école dans les écoles environnantes. Les parents des enfants des classes régulières ont vivement plaidé auprès de la CECM pour conserver cette école qui était occupée à peine à 30% (si l'on exclut les enfants semi-éducables déjà présents). Mais de l'avis des experts de la CECM, il n'était pas opportun de faire cohabiter les enfants des classes régulières avec les semi-éducables. Le commissaire Bouchard, qui a plaidé la cause des parents des enfants des classes régulières, a voté contre la résolution.

La Commission a procédé en outre hier à la répartition des écoles pour septembre prochain: huit écoles devront fermer leurs portes à cause d'un taux d'occupation trop bas. Mais dans cinq de ces cas, il s'agit d'annexes. Les écoles touchées sont: Saint-Jacques annexe, Le Caron annexe, Sainte-Croix, Saint-Edouard, Louis-Frèchette annexe, Michel-Bibaud annexe, Edouard-Fabre annexe, St. Ignace de Loyola annexe.

La commission cessera aussi d'utiliser des immeubles loués, soit Saint-Stanislas, Sainte-Catherine, Sainte-Emilie, Dandurand et Lucien-Pagé annexe.

Pointe-Claire réduit sa taxe foncière de 5 cents

Pointe-Claire a fixé à 68 cents par \$100 d'évaluation le taux de la taxe foncière pour 1974, ce qui représente une réduction de cinq cents par rapport à 1973.

La taxe spéciale relative au chemin de desserte de la route Transcanadienne a également été réduite de quatre à trois cents par cent dollars d'évaluation. A la même occasion, la taxe spéciale relative au chemin de desserte du Parc industriel de Pointe-Claire a été réduite de \$1,46 à \$1,40 le pied carré, annonce-t-on dans un communiqué publié hier par les autorités municipales.

La seule taxe que la ville ait augmentée pour 1974 est celle de la Communauté urbaine de Montréal qui a été portée de 85 à 87 cents par \$100 d'évaluation.

Ces réductions s'expliquent en partie par une augmentation de 7% de l'évaluation des domiciles et autres immeubles de la ville. En d'autres termes, la valeur, imposable étant maintenant supé-

La Cour d'appel porte d'un à cinq ans la sentence d'un narcomane trafiquant

La Cour d'appel du Québec a substitué hier une peine de cinq ans de prison à une sentence d'un an imposée en septembre 1972 à un narcomane déclaré coupable d'avoir eu en sa possession, pour fin de trafic, 57 sachets d'héroïne.

Les juges Rinfret, Owen, Turgeon, Beetz et Kaufman décident à l'unanimité que David Thomas Downard méritait une sentence beaucoup plus sévère, étant donné le danger d'habitude que représente l'héroïne et le "fléau de la drogue à Montréal" actuellement.

C'est le juge Kaufman qui rend jugement corroboré par ses collègues et il affirme que le juge de première instance n'a pas tenu compte suffisamment des antécédents judiciaires de Downard, notamment aux Etats-Unis où il aurait déjà trafiqué le LSD.

M. Kaufman admet que l'intimité a entrepris le trafic de la drogue pour satisfaire sa narcomanie mais il déclare qu'il s'est alors placé dans une situation qui non seulement encourage le crime sur une grande échelle mais condamne les habitués parmi lesquels des adolescents à des vies de misère.

La Cour d'appel a déjà substitué une

sentence de sept ans à une peine d'un an dans la cause La Reine c. Lebrun. Le juge Kaufman reprend le jugement et fait siennes les conclusions des juges d'appel dans l'affaire Lebrun.

DÉCÈS. Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

CABANA Louis A. A Ottawa, le 20 décembre 1973 à l'âge de 60 ans, est décédé. M. Louis A. Cabana, demeurant au 181 Hickory, Ottawa, époux de Cecile Girard. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, 2 filles: Soeur Louise, religieuse des Soeurs de Ste-Marie de Namur, Longlac et Hélène; 2 frères: Jean-Paul de Chomedey, Alphonse de Ste-Rosalie; 3 soeurs: Mme Alva Bousquet (Gertrude) de Ste-Rosalie, Soeur Clémence, F.C.S.P. de Montréal, Soeur Monique, S.G.S.H. de Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Racine, Robert & Gauthier no 7 rue Fairmont, Ottawa, pour se rendre à l'église St-Gérard (chapelle des Soeurs Ste-Marie, 207 avenue Bayswater, Ottawa, où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière Ste-Rosalie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROTHE L. Emile. A Montréal, le 20 décembre 1973 à l'âge de 87 ans, est décédé. L. Emile Grothe, il laisse dans le deuil son épouse Ida Brosseau, ses enfants: Paul-Emile, Jean-Macques, Mme Manon Poirier, Mme Denyse Dansereau; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et son fidèle serviteur Walter Coriveau. Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Limitée, No 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à une oeuvre de Charité de votre choix seraient appréciés.

LACHAPPELLE Alexandre. A Montréal, le 19 décembre 1973 à l'âge de 56 ans, est décédé M. Alexandre Lachapelle, époux de Janine Theriault. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Lise d'Ottawa, Yves et Johanne; sa mère Mme J.W. Lachapelle; ses soeurs: Rolande, Sr. Joseph-Agnès, S.N.J.M., ses frères: Bernard (époux de Yvette Giguère) et Guy (époux de Dorila Roy). Les funérailles auront lieu samedi le 22 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Roland Bisson Enrg, no 1415 rue Fleury est, pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière Parc du Souvenir lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC Jacques: A Ottawa, le 18 décembre 1973, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Jacques Leduc, professeur de français et de musique. Époux bien-aimé de Florence Côté. Autrefois de Toronto, ancien vice-président de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario (anciennement l'Association d'Education de l'Ontario) ancien aviseur de l'Association de la Jeunesse Franco-Ontarienne. Le décès laisse dans le deuil, outre son épouse, sa mère Berthe Leduc née Lefebvre, ses enfants: Marc (Madeleine Rivard), Jocelyne (Antoine Serge Ménard) et Paul, il laisse aussi plusieurs petits-enfants. Exposé jeudi au Salon Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Bessier, Ottawa, le cortège quittera la résidence funéraire à 9:30 heures le vendredi matin pour se diriger vers l'église St-Thomas d'Aquin, 1244 rue Kilborn, où le service sera célébré à 10 heures. La dépouille sera ensuite exposée au Salon Boudrias & Cormier, 816 Ste-Croix, Montréal, vendredi à compter de 16 heures. Le convoi quitera le salon samedi à 10:00 heures pour une courte cérémonie au cimetière de la Côte-des-Neiges, où aura lieu l'inhumation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNÉRAIRES Magnus Poirier Inc. 6603 BOUL. ST-LAURENT 6520, ST-DENIS 10526, ST-LAURENT 185, rue DeCASTELNEAU 1100, rue Joseph Renaud, Ville d'Anjou Tél.: 277-2135

Les juges Fauteux et Abbott démissionnent de la Cour suprême

OTTAWA (PC) — Deux membres seniors de la Cour suprême du Canada, les juges Gérald Fauteux et Douglas Abbott prendront leur retraite dimanche prochain.

Cette nouvelle a été communiquée hier aux Communes par le ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang. Dans sa déclaration, le ministre dit souhaiter que leurs successeurs puissent être nommés bientôt. Aucun motif n'a été donné pour expliquer ces démissions hâtives.

Le juge Fauteux siégeait au plus haut

MM. Kissinger et Le Duc Tho se promettent de se revoir

PARIS (d'après l'AFP) — Après s'être rencontrés à deux reprises hier au centre des conférences de l'avenue Kléber, à Paris, et s'être entretenus de l'application des accords de paix au Vietnam, MM. Kissinger et Le Duc Tho ont décidé, selon le communiqué commun publié à la fin de la rencontre, de garder le contact en vue de nouveaux entretiens, si les événements le justifient. Les Américains, comme les Nord-Vietnamiens, avaient indiqué à l'avance qu'ils n'attendaient rien de concret de cette rencontre et il n'est pas étonnant qu'en un temps aussi bref les deux négociateurs n'aient pu s'entendre sur des mesures précises pour remettre sur les rails l'accord qu'ils avaient signé en janvier dernier.

On ignore si la question d'une aide économique américaine au Nord-Vietnam a été soulevée. Les négociations à ce sujet ont été suspendues unilatéralement par les Américains, qui font valoir qu'une telle aide est subordonnée au respect des accords de Paris. Les deux négociateurs, qui en janvier pourtant se seraient longuement la main devant les photographes, ne se sont montrés ensemble à aucun moment hier, donnant à penser que leurs divergences sont restées entières.

D'ailleurs, l'importance de ces conversations a été quelque peu éclipsée par les nombreux entretiens qu'a eus M. Kissinger avec les dirigeants français sur les problèmes du Moyen-Orient et des relations entre l'Europe et les États-Unis. Un dispositif de sécurité renforcé avait été mobilisé pour protéger le secrétaire d'État américain durant son séjour à Paris.

Ce renforcement portait aussi bien sur la protection "rapprochée" qui était assurée par une dizaine de gardes du corps de la sécurité américaine et des policiers français, que sur le jalonnement des parours que M. Kissinger devait emprunter tout au long de la journée et sur la protection des lieux avenue Kléber, ambassade des États-Unis, palais de l'Élysée etc.

Au demeurant, des combats sanglants ont opposé au Sud-Vietnam forces gouvernementales et "communistes", quelques heures avant la rencontre à Paris de MM. Henry Kissinger et Le Duc Tho. Cent quarante-quatre violations du cessez-le-feu, le chiffre le plus élevé depuis mars dernier, ont été enregistrées au cours des dernières 24 heures.

Cette nette recrudescence des combats coïncide d'autre part avec l'anniversaire du Front national de libération, créé le 20 décembre 1960, et avec la célébration au Nord-Vietnam de la "résistance victorieuse face aux bombardements de décembre 1972", de la fondation de l'armée populaire le 22 décembre 1944, de la "résistance généralisée" contre le colonialisme français le 19 décembre 1946.

D'ailleurs, dès mercredi, l'impression que le nouveau rendez-vous Kissinger — Le Duc Tho serait "fatalement" important ne coïncidait nullement avec l'éclairage nuancé que l'on pouvait recueillir de source officielle nord-vietnamienne. Hanoi n'attend pas beaucoup de résultats concrets dans l'immediat, indiquait-on dans ces milieux, où l'on faisait observer aussi que, "si la réunification du Vietnam n'est pas pour cette génération, elle sera pour la suivante."

Pour briser ce dialogue de sourds, M. Kissinger dispose pour l'avenir de deux atouts: une offre de quelque 250 millions de dollars au titre de la participation américaine à la reconstruction du Nord et la nouvelle carte des objectifs nord-vietnamiens que viennent d'établir en plus de 25 vols les avions de reconnaissance "SR-71". En période de détente Moscou-Washington et Pékin-Washington, les atouts de M. Le Duc Tho se dénombrent moins facilement mais les regards se tournent quand même du côté du Cambodge et du Laos.

Pompidou estime que la France est à l'abri d'une crise grave

PARIS (AFP) — "Notre politique, l'état de nos stocks, le rythme actuel de nos importations font que nous sommes à l'abri d'une crise grave dans les prochains mois", a déclaré M. Georges Pompidou, au cours d'une interview radio-télévisée hier soir. "Il est certain, a-t-il ajouté, que si la pénurie de pétrole devait se prolonger pendant des mois et des années, tous les pays finirait par en subir les conséquences, directes ou indirectes et que, par conséquent, le devoir du gouvernement est de se préparer à prendre le cas échéant, des mesures sérieuses, des mesures graves".

Le président a estimé que la France se trouvait "à l'aube d'une année difficile". "Ce qu'il faut, a-t-il affirmé, ce n'est pas la grogne, c'est l'effort. Ce n'est pas la laisser-aller, c'est l'action. Ce ne sont pas les divisions, c'est l'union". Le chef de l'Etat a par ailleurs réaffirmé sa confiance en son premier ministre, M. Pierre Messmer.

"Le premier ministre est choisi... en fonction de sa capacité, de sa loyauté et de son dévouement au bien public, et sur tous ces points, a-t-il déclaré, je fais confiance à Pierre Messmer".

Pour Senghor et Houphouët-Boigny, la neutralité conditionne la négritude

DAKAR (d'après l'AFP) — Dans le communiqué final publié hier à la suite de la visite que le président Félix Houphouët-Boigny a effectuée auprès du président Léopold Sédar Senghor dès le 13 décembre, le Sénégal et la Côte d'Ivoire se sont prononcés pour une "neutralité absolue" de l'Afrique, qui permettrait au continent de réaliser sa véritable vocation: élaborer et apporter au monde un humanisme africain authentique, "la négritude".

Les deux chefs d'Etat se sont de plus engagés à "dynamiser" leurs relations bilatérales, notamment dans le domaine économique. Outre la mise en oeuvre de tous les moyens "en vue de l'élimination rapide de toutes les formes de domination coloniale et raciale", le communiqué indique que les deux pays soutiendront toute construction progressive d'une communauté interafricaine élargie et viable.

Enfin les deux chefs d'Etat ont souhaité qu'un règlement à la fois rapide et équitable intervienne dans le conflit du Moyen-Orient "par l'application stricte de la résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité". Ils ont de plus dénoncé les règles du jeu économique, monétaire et commercial que "les grandes puissances imposent actuellement dans les relations internationales et qui à pour conséquence, notamment la détérioration des termes de l'échange".

Cent quarante-quatre violations du cessez-le-feu, le chiffre le plus élevé depuis mars dernier, ont été enregistrées au cours des dernières 24 heures.

Contacts au "sommets" à Paris

PARIS (d'après l'AFP) — En plus de ses deux entretiens avec le négociateur nord-vietnamien Le Duc Tho sur les accords de paix au Vietnam, le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, s'est entretenu avec plusieurs dirigeants du gouvernement français, dont le président Georges Pompidou et M. Giscard d'Estaing. Rien n'a été révélé sur le teneur de ces conversations sinon que l'entretien à l'Élysée a été "long et intéressant". Cependant, après son entretien avec son collègue français, M. Michel Jobert, le secrétaire d'Etat a donné l'assurance qu'il garderait le contact avec le ministre français des Affaires étrangères pendant toute la durée de la conférence de Genève.

VALPOLICELLA de Ruffino Médaille d'or de SELECTION MONDE en 1972 Idéal avec les mets cuisinés #635E \$21.00. CHIANTI de Ruffino Pour accompagner les pâtes d'Italie #548F \$25.55. ROSATELLO de Ruffino Un passe-partout à servir frais #546G \$20.95. RUFFINO Ces chers Ruffino tellement raffinés et... pas chers!

DOMPONNETTE J. Brassard, Prés. WITNAUER La montre la plus célèbre au monde. Un cadeau princier! UNE MONTRE À DIAMANT. Un scintillant diamant en relief sur le chiffre 12 du superbe cadran noir jais, protégé par un riche boîtier de forme ovale, plaqué or. Le bracelet fait partie intégrale de la montre. Chacune possède l'impeccable mouvement 17 pierres de Longines. Montre pour dame \$99.50. Autres modèles jusqu'à \$250. Aussi modèles assortis pour hommes de \$99.50 à \$250.00. DOMPONNETTE INC. J. BRASSARD, Prés. 256 est, Ste-Catherine Montréal. Tél.: 861-9293.

MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE VENTE DE DISQUES OUVERT JUSQU'À 9 HRES MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

Advertisement for Montrose record store featuring various artists and album covers. Artists include John Littleton, Tom Jones, Paul McCartney, The Dave Brubeck Quartet, Serge Reggiani, Alice Cooper, Los Mayas, Presence, Les Flûtes Roumaines, Miles Davis, Queen, Gregg Allman, Veronique, L'Homme de la Mancha, Garfunkel, Les Grands Succès de Mike Brant, Emerson, Lake & Palmer, Les Chansons d'Or du Québec, Tête à Tête avec Piaf, Louise Forestier, Enrico Macias, Le Monde de Joe Dassin, The Rolling Stones, 2573 - A Clockwork Orange, Gilbert Bécaud, and Adamo. Prices range from \$3.88 to \$8.99.

COMMUNDES POSTALES: A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHÈQUE OU MANDAT. B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS. VALABLE JUSQU'AU 29 DÉCEMBRE. LE MAGASIN EST OUVERT TOUTS LES JOURS DE 9H. A.M. À 9H. P.M. JUSQU'À NOËL. CENTRE DU DISQUES MONTROSE 3162 EST, RUE BELANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831

Pour éviter le rationnement, l'Américain aura 10 gallons et fera 120 milles/semaine

WASHINGTON (par l'AFP) — Le gouvernement a demandé aux Américains de ne pas rouler plus de 120 milles par semaine et aux stations d'essence de ne pas servir plus de 10 gallons par voiture et par client.

M. William Simon, directeur de l'administration fédérale de l'Énergie, a expliqué que ces nouvelles recommandations, si elles sont appliquées, permettraient d'éviter le rationnement aux États-Unis, sur lequel une décision de principe doit quand même être prise dès la semaine prochaine.

L'interdiction de servir plus de 10 gallons ne deviendra obligatoire que lorsque l'administration disposera des pouvoirs législatifs nécessaires d'ici quelques jours. Mais les Américains pourront toujours essayer de se faire servir 10 gallons à chaque station, et

de compléter leur plein. M. Simon a expliqué que l'administration cherchait surtout à décourager les automobilistes de se lancer dans de grands voyages pendant le week-end en rendant l'approvisionnement en essence plus difficile. Les pompes à essence sont déjà, depuis le début de décembre, fermées le samedi soir et le dimanche.

Pour ce qui est de la limitation de millage, ce n'est qu'une recommandation en même temps qu'une invitation aux Américains à faire des efforts supplémentaires s'ils veulent éviter le rationnement, comme le souhaite l'administration elle-même.

Le gouvernement américain a reconnu pour la première fois hier que les importations de produits pétroliers aux États-Unis étaient bien supérieures aux prévisions. Pendant la semaine du 30

novembre au 7 décembre, elles ont atteint en moyenne plus de 6 millions de barils/jour, soit 700.000 barils de plus que prévu.

M. Simon n'a pas été en mesure d'expliquer cette situation. Il s'est contenté de souligner que le pétrole était une matière "fluide" qui passait par de nombreux intermédiaires.

L'augmentation des importations et la réduction de la consommation américaine de produits pétroliers, qui a atteint 5,8 pour cent, on comble, depuis le début novembre aux États-Unis, la pénurie prévue au-delà de ce qui était nécessaire, ce qui a permis de reconstituer les stocks au rythme de 200.000 barils par jour. En revanche, la production américaine de pétrole a été pendant cette période inférieure de 100.000 barils aux prévisions.

Le Washington Post faisait état hier de promesses récentes de l'Arabie saoudite d'augmenter sa production jusqu'à 20 millions de barils par jour une fois qu'un règlement de paix sera intervenu au Proche-Orient. Mais M. Simon a indiqué qu'il n'avait pas recueilli d'informations dans ce sens lors de ses entretiens avec le ministre saoudien des Pétroles, cheikh Yamani, il y a deux semaines.

Le Post ajoute que l'Arabie se contenterait d'un "prétexte solide" pour lever l'embargo sur les exportations à destination des États-Unis.

M. Simon a annoncé d'autre part que l'administration mettrait à la disposition des compagnies aériennes 1,5 million de barils de carburant-aviation militaire pour faire face à l'augmentation du trafic pendant les fêtes. Le secteur aviation a été jusqu'ici le plus touché par les réductions d'approvisionnement puisque, depuis le début novembre, sa consommation a été inférieure de 26,3 pour cent aux prévisions.

Alors que le président Nixon vient de demander au Congrès d'autoriser le pompage du pétrole dans les réserves stratégiques de la marine, à Elk Hills, en Californie, le département de l'Intérieur reconnaît que les compagnies pétrolières ont été autorisées depuis vingt ans à forer des puits et à pomper du pétrole à la périphérie de ce gisement, ce qui a peut-être diminué ses réserves.

Des forages identiques ont été autorisés par le département de l'Intérieur dans d'autres gisements stratégiques de la marine en Alaska.

Parallèlement, la production américaine de charbon pourrait progresser l'année prochaine de 100 millions de tonnes (à 700 millions) ce qui permettrait de compenser une bonne partie de la pénurie pétrolière.

Selon un rapport de l'association nationale du charbon aux États-Unis, ces 100 millions de tonnes supplémentaires pourraient être utilisées dans des centrales électriques qui consomment à présent 600.000 barils de pétrole par jour. C'est-à-dire que si une pénurie de 3 millions de barils par jour est enregistrée l'année prochaine, elle pourrait être réduite de 20% grâce au charbon.

Pour ce faire, cependant, estiment les producteurs de charbon américains, il faudrait que le gouvernement assouplisse sa politique de contrôle de l'environnement, supprime le contrôle des prix, gâtant les livraisons aux producteurs, et rende les normes de sécurité dans les mines moins sévères.

En outre, il ne faudrait pas se s'envenimer le conflit entre les producteurs et le syndicat des mineurs américains, justement au sujet de ces normes de sécurité.

L'Italie et l'OLP sont sur les rangs pour juger le commando de Rome

ROME (par l'AFP et AP) — M. Mario Zagari, ministre de la Justice, présentera au ministère des Affaires étrangères, pour être transmise au gouvernement du Koweït, une demande d'extradition des auteurs de la tuerie de Fiumicino détenus dans la capitale koweïtienne.

Il n'y a pas de traité d'extradition entre les deux pays, mais, s'agissant de droit commun, il est toujours possible à l'un des deux gouvernements de présenter une telle demande.

D'autre part, le substitut du procureur de la république chargé de l'enquête a déjà retenu les chefs d'accusation suivants: massacre (épisode du Boeing américain), homicide volontaire multiple (garde de

finance Antonio Zara et chef d'escadron d'assistance au sol Domenico Ippoliti), lésions volontaires (toutes les personnes qui ont été blessées), vol et séquestre de personnes (le Boeing de la Lufthansa et les personnes à bord), introduction en Italie d'armes de guerre.

Toutefois, les autorités koweïtienes ont l'intention de livrer les membres du commando de Rome à l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP).

On apprend de bonne source à Koweït que cette question a été examinée au cours d'un entretien entre cheikh Saad Abdallah al-Sabah, ministre koweïtien de l'Intérieur, et M. Ali Yassine, représentant de l'OLP à Koweït.

Damas a assuré Kissinger que les prisonniers de guerre sont bien traités

BEYROUTH (AFP) — "Le Dr Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, a reçu l'assurance, lors de sa visite à Damas, le 15 décembre, que les prisonniers de guerre israéliens en Syrie sont bien traités", a indiqué hier un communiqué de l'ambassade des États-Unis à Beyrouth, citant une "haute personnalité américaine" qui a accompagné le secrétaire d'État américain au cours de son voyage au Proche-Orient. Le communiqué ajoute que "M. Kissinger a été autorisé (par les Syriens) à transmettre cette indication aux responsables israéliens".

Les informations recueillies auprès du département d'État et du Pentagone à Washington et faisant état de "l'exécution de quelque 140 prisonniers israéliens en Syrie" ont généralement été accueillies comme une ultime tentative visant à convaincre les Syriens de venir à Genève pour s'expliquer ou se défendre de ces accusations. La presse a d'ailleurs accordé peu d'attention à ces informations et l'on ne considère pas, dans les milieux bien informés, que le problème des prisonniers ait été l'élément décisif dans le refus syrien de participer à la première phase de la conférence de paix.

Les dirigeants syriens, qui n'ont pas encore remis la liste des prisonniers, ont indiqué qu'ils n'acceptaient pas que le problème des prisonniers de guerre constitue un préalable à la conférence car il devrait faire partie de la négociation générale en vue d'un accord de paix prévoyant un retrait israélien total sur les lignes de 1967 et la récupération des droits du peuple palestinien.

L'absence de la Syrie à Genève est principalement due, selon des indications de source généralement bien informée, au fait que M. Kissinger n'a pas voulu, samedi dernier à Damas, garantir, ou même promettre au général Hafez Assad, qu'Israël se retirera des hauteurs du Golan aux termes d'un accord de paix. Le secrétaire d'État aurait indiqué au chef de l'État syrien qu'il devait négocier cela avec les Israéliens à Genève.

Les dirigeants syriens regretteraient d'autre part l'attitude "inactive" soviétique, les dirigeants du Kremlin n'étant pas parvenus à obtenir un engagement israélien pour un retrait sur les lignes de 1967 alors que des "garanties" en ce sens avaient été données par Moscou, à l'Égypte et à la Syrie, afin que ces deux pays acceptent le cessez-le-feu en octobre.

Enfin, les autorités syriennes se montreraient préoccupées par les fortifications que les Israéliens sont en train de construire le long des lignes de cessez-le-feu du Golan, et qui prennent l'aspect d'une nouvelle "ligne Bar-Lev".

Les forces armées syriennes auraient reçu des instructions pour s'opposer systématiquement à la construction de ces fortifications, afin de montrer que la Syrie n'est pas disposée à laisser les troupes israéliennes s'installer en permanence sur les lignes actuelles de cessez-le-feu.

Le Congrès approuve l'octroi des \$2.2 milliards à Israël

WASHINGTON (AFP) — A la veille de l'ouverture de la conférence de Genève, le Congrès américain a définitivement approuvé l'octroi d'une aide supplémentaire de 2.2 milliards de dollars à Israël.

Lors du vote final hier de la loi au Sénat, le sénateur Hubert Humphrey a déclaré que son adoption confirmait que les États-Unis demeurent résolus à contribuer à la survie d'Israël.

"Sans l'aide américaine à Israël, un sérieux déséquilibre risquerait de se produire," a-t-il dit, en ajoutant que cela mettrait en péril le succès des négociations de Genève.

Par contre, le sénateur William Fulbright, président de la commission des Affaires étrangères, a été un des neuf sénateurs à voter contre les crédits supplémentaires sous prétexte qu'ils marquent l'appui des États-Unis à "la suprématie militaire d'Israël".

La loi, qui a déjà été approuvée par la Chambre, a été immédiatement envoyée à la signature du président Nixon.

Les 2.2 milliards de crédits supplémentaires avaient été demandés par le président Nixon au mois d'octobre, pour aider Israël à réparer les pertes de matériel militaire subies pendant la guerre du Yom Kippour. Les États-Unis ont déjà livré pour environ 1 milliard de dollars d'avions, de tanks et d'autres armes à Israël depuis le début du nouveau conflit.

Le sénateur Humphrey a expliqué que les 1,200 millions de dollars restants seront mis en réserve pour compenser éventuellement les livraisons de matériel militaire de l'Union soviétique aux pays arabes lorsqu'ils menaceraient de renverser l'équilibre des forces.

Plusieurs tentatives faites pour imposer à Israël des conditions de remboursement des 2.2 milliards de dollars ont été repoussées à de larges majorités ainsi qu'un amendement soumettant l'octroi des crédits au strict respect par Israël des accords de cessez-le-feu et des résolutions des Nations unies.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte \$4.10 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50 maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENT À VENDRE
SUR MESURES: bibliothèques, commodes, pupitres, lits, mobiliers de chambre, etc. Venez à l'atelier, meilleurs prix, comparez. Atelier André Toupin, 277-1752. (7-1-74)

COURS PRIVÉS
GUITARE CLASSIQUE, cours d'interprétation pour débutants, théorie et solfège si désiré, donnés par étudiante bachelière en musique, ayant comme professeur, guitariste renommé, Diane Bianchi, 721-0279. 24-12-73

PERSONNEL
AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette - B.A., b.péd.b.ph. 1. 6 lettres Tél.: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. (J.N.O.)

PROPRIÉTÉS À VENDRE
WESTMOUNT
COTTAGE SPACIEUX, vue panoramique splendide, 10 pièces, boiserie acajou, 5 foyers, sous-sol, garage, jardin avant et arrière. Prix: \$65,000.
IMM. PAL ENRG. courtiers
489-1260 27-12-73

LONGUEUIL
Domaine Normand
Luxeux "split level", 11 pièces, construction qualité supérieure sur dalles de béton. Deux foyers naturels et foyer Bar-B-Q, tapis mur-à-mur neufs. Chauffage trois zones, maison impeccable. Terrain paysagé, piscine chauffée, cobanon, garage double avec portes électroniques. Appeler Mme Yvette Durand, 672-0321, 467-2361 ou 674-4531.
A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC. courtiers
22-12-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE
BELOEIL: pour professionnel, spacieux bungalow, pierre, brique, 10 1/2 pièces, garage double, patio extérieur, salle dîner, 2 salles de bains, buanderie, tapis mur à mur, sous-sol fini avec foyer, salle de bains, salle de réception, chambre, hypocauste 7 1/2%. M. L. S. Thérèse T. Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 22-12-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE
OUTREMONT
COTTAGE EN BRIQUE
Détaché, 9 pièces, entrée spacieuse, "powder-room", salon avec fenêtre en baie, salle à manger adjacente, petit boudoir, chambre de bonne ou à déjeuner. À l'étage: 4 chambres. Veste sous-sol, garage double. Occupation immédiate. Prix demandé: \$55,000.00. Une exclusivité de Michelle B. Roche, 935-8541, soir 277-1250.
A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC. courtiers
22-12-73

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement
1—Contrariété.
2—Roi d'un très petit Etat. — Se rendra.
3—Anneau de cordage. — Qui concerne le front.
4—Ive. — Ancienne monnaie d'or française.
5—Venu au monde. — Erbium. — Vraie.
6—Oterions la vie. — Aluminium.
7—Bond final de l'attaque. — Moineau (pop).
8—Propre. — Domaine rural exploité d'après le système du métrayage.
9—Jour de la semaine non férié.
10—Milieu physique ou moral. — Platine.
11—Égalité parfaite. — Débit de boissons.
12—De la Grèce. — Se dit le tout organe inséré sur l'axe directement et sans support (hist. nat.).

Verticalement
1—Critiquant avec violence. — Argent.
2—Qui est atteinte de la morve.
3—Vent. — Couvre d'une ombre légèrement dégradée.
4—Taillera la tête d'un arbre. — Dans la montagne, versant à l'ombre.

Solution d'hier
1 DACE REITERE
2 OPINIAITRE
3 TATE VIRAL EM
4 ANERGIE GERA
5 LARVE NANTIR
6 LIGNORANCE NS
7 TEN NET MG
8 SCARIFIER
9 TE ON FAINE
10 VETERAN G TM
11 AUSSITOT U
12 NATITE DATIVE

La tradition se porte bien.

Remarquez le *Bras Armé* dans sa toute nouvelle bouteille. Songez au VSOP, reconnu pour sa qualité. Découvrez enfin le cognac *Bras d'Or*, au goût léger et différent, fait de nos plus vieilles réserves.

HENNESSY
Une tradition française qui se porte bien.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC
AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
Ambrosino Antonio et Furino Amiello	3740 ouest, Jean-Talon, Montréal	Salle à manger Bar
BERUBÉ, Paul	405, rue Craig Ouest, Montréal	Brasserie
"Restaurant le Sabre Inc."		
BEAUCHAMP, J. Jules & Pierrette Ippersiel Beuchamp	5250, rue St-Denis, Montréal	Brasserie
CACCIATORE, Vincenzo	9095, boul. Pie IX, Montréal	Épicerie
"Les Marchés Publics Bonanza Inc."		
L'ÉCUYER, Mme Juliette (Dugas)	1452 est, rue Ontario, Montréal	Salle à manger
RIEL, Pierre	2075, rue Sicard, Montréal	Épicerie
PAPADATOS, Spyridon (Spyros)	8693, rue Hochelaga, Montréal	Salle à manger Bar-Restaurant
BRAULT, Lise (Lussier)	4038, rue Ste-Catherine Est, Montréal	Épicerie
ROSSINI, Aldo ("Di Blasio & Rossini Inc.")	3767, rue Ste-Catherine Est, Montréal	Salle à manger Bar
BATZAKIS (Mpatzakis), Androniki (Fournioti)	6105-6107, Avenue du Parc, Montréal	Restaurant
GUENETTE, Mme Nicole	1758, rue Aylwin, Montréal	Épicerie
XENOS, Philippe & Iakovos Varvarikos	3734 est boul. Métropolitain, Montréal	Salle à manger Bar
DUFOUR, Jacqueline (Langlois)	2366, rue Sherbrooke Est, Montréal	Épicerie
CUIROT, Henri ("Marché Douville Inc.")	6698, rue Christophe Colomb, Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

SOUFFLEUSE À NEIGE "SICARD"
Avec moteur CAT 337, en bonne condition, complètement reconditionnée - automne 1972.
Contactez: M. Grant, Cornwall Gravel Co. Ltd., 390, 11e rue ouest, Cornwall, Ontario. Tél.: 1-613-932-6571
27,12,73

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉS
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
Un hôpital de 136 lits avec expansion autorisée à 300 lits est à la recherche de technologistes médicaux certifiés pour travail de laboratoire.
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae au:
Directeur du personnel, Hôpital Général de Sheppard, 205, boul. Leclerc, Granby, Qué.
24,12,73

HOMMES DEMANDÉS
LIVRAISON À DOMICILE
TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.
Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile" Case postale 6033, Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

La Chambre franchit un pas dans la procédure de destitution

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, M. Peter Rodino, a annoncé hier la nomination de M. John Doar pour diriger l'enquête préliminaire, qui peut conduire à la mise en accusation du président Richard Nixon.

La commission judiciaire a ainsi franchi hier un nouveau pas dans sa très lente procédure d'enquête, qui était au point mort depuis deux mois.

La nomination de M. Doar reflète le

souci du président démocrate de cette commission, M. Peter Rodino, d'apaiser la minorité républicaine qui lui reproche de faire traîner en longueur l'enquête sur la destitution du président Nixon, afin qu'elle pèse encore sur les élections législatives de novembre 1974.

M. John Doar, qui est âgé de 52 ans, fut nommé procureur-général adjoint par le président Eisenhower en 1960 et le resta pendant les administrations des présidents démocrates John Kennedy et

Lyndon Johnson. Il joua également un rôle très actif durant la campagne pour le renforcement des droits civils autour des années 1960.

La commission judiciaire a été chargée au mois d'octobre de rechercher s'il existe des bases juridiques suffisantes pour mettre le président Nixon en accusation et soumettre une résolution de destitution à la Chambre des représentants.

En annonçant mercredi sa prochaine démission du poste de conseiller du pré-

sident Nixon pour les affaires intérieures, M. Melvin Laird, qui siège à la Chambre pendant 16 ans, avait insisté pour que la commission judiciaire accomplisse sa mission le plus tôt possible et, en tout cas, avant le 15 mars.

M. Rodino a également annoncé la création d'une sous-commission restreinte de huit démocrates et sept républicains pour superviser l'enquête. Il a souligné que cela assurerait le caractère bipartisan de l'enquête.

Il est cependant improbable que M. Doar et la trentaine d'avocats qui constitueront son équipe puissent commencer à travailler réellement avant la rentrée du Congrès, à la fin du mois de janvier.

Le vice-président Gerald Ford, qui est devenu le principal intermédiaire entre le gouvernement Nixon et le Congrès, a par ailleurs promis hier de faire tout ce qui est en son pouvoir pour écarter la menace de destitution du président.

M. Ford a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'aucune preuve n'avait encore été présentée contre le président et que le peuple américain ne tolérerait pas qu'il soit destitué sans preuve.

Il a souhaité que l'enquête engagée par la commission judiciaire de la Chambre soit terminée vers la fin mars.

Enfin, le procès de John L. Ehrlichman, ancien conseiller de la Maison-Blanche pour les Affaires intérieures, qui devait s'ouvrir mercredi à Los Angeles, a été reporté au 13 avril.

M. Ehrlichman est accusé d'avoir organisé le cambriolage du cabinet du psychiatre Daniel Ellsberg, qui avait fourni les documents du Pentagone aux journaux. Ses co-accusés sont M. Gordon Liddy, déjà condamné pour le cambriolage de l'immeuble du Watergate, et M. David Young, chef de l'équipe des "plombiers" de la Maison-Blanche, constituée par Ehrlichman en 1971.

Le juge a ordonné le report du procès pour permettre aux avocats le dépôt de conclusions. Les trois accusés plaident non coupable. Ils étaient présents à la brève audience.



M. Peter Rodino (à droite, dém. N-J), président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, annonce la nomination de M. John Doar pour diriger l'enquête en vue de l'éventuelle destitution de M. Nixon. (Téléphoto AP)

Neuf alertes dans la journée

La vague d'attentats atteint Dublin

DUBLIN (d'après AFP et Reuter) — La vague des attentats à la bombe et des colis piégés s'est étendue hier à toute l'Irlande, puisque pas moins de neuf lettres contenant des charges explosives mortelles ont été interceptées et neutralisées à Dublin et qu'une voiture piégée a explosé à Belfast, ne causant toutefois que des dégâts matériels.

Adressées à des firmes commerciales, ces lettres avaient été postées en Irlande du Nord et en Angleterre. Une missive similaire avait été envoyée, mercredi, aux bureaux de l'Irish Independent, journal qui a pris récemment position contre l'IRA provisoire. L'engin était placé dans un livre creux et son emballage portait un timbre britannique. La police estime que ce colis fait partie du même lot que celui posté ces derniers jours à Londres.

Cependant, on ne sait pas encore s'il faut attribuer l'envoi de quatre autres lettres piégées aux extrémistes protestants, en guise de représailles. En effet, elles avaient été postées à Belfast et le président du conseil municipal de Dublin, M. Fred Mullen, a reçu un coup de téléphone d'un correspondant londonien lui annonçant "des représailles à Dublin pour le week-end".

Aussi, hier soir, tous les bureaux de tripostal de la capitale de l'Eire étaient en alerte.

D'autre part, une personne a été tuée et une autre sérieusement touchée, au cours d'une fusillade hier après-midi dans une rue de Belfast, à l'heure d'affluence, alors que les employés quittaient leurs bureaux. Quelques heures auparavant, des centaines de personnes, qui faisaient leurs achats de Noël dans le centre de la ville, ont dû être évacuées du quartier, une voiture piégée ayant été découverte. Celle-ci a explosé peu après en causant d'importants dégâts maté-

riels.

De plus, un policier a essuyé des coups de feu, alors qu'il vérifiait une voiture suspecte devant le poste de police de Lisburn Road. Ses agresseurs ont réussi à prendre la fuite.

A Londres même, les alertes à la bombe sont toujours à l'ordre du jour. Ainsi, après avoir été alerté par un coup de téléphone, Scotland Yard a procédé à une fouille systématique à l'ambassade de France et a finalement découvert une bombe accrochée à la grille de l'ambassade donnant sur Hyde Park. L'engin, qui a pu être aussitôt désamorcé, était camouflé dans un sac en papier décoré de motifs de Noël.

De même, une alerte à la bombe a été déclenchée en fin d'après-midi au ministère de l'Emploi à Londres, une

voiture suspecte ayant été découverte devant le bâtiment. Tous les employés du ministère, environ 500, ont été évacués.

Enfin, M. Francis Pym, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a ordonné hier la libération immédiate de soixante-cinq détenus sans procès à la prison du Maze, près de Belfast, dont soixante-trois catholiques et deux protestants.

Cette mesure de clémence fait suite à la promesse des autorités britanniques, qui s'étaient engagées tout d'abord fin novembre, lors de la formation à Belfast d'un exécutif collégial, puis il y a deux semaines à la conférence de Sunningdale, à libérer "un certain nombre" de détenus avant Noël. Six cents personnes étant internées à ce jour en Irlande du Nord, c'est environ un dixième d'entre elles qui ont été libérées.

Il s'agit incontestablement d'un geste politique destiné à prouver que le gouvernement britannique a foi dans l'accord de Sunningdale sur l'avenir de l'Irlande, et à satisfaire la communauté catholique. Cette dernière sera d'autant plus reconnaissante que le déclenchement d'une nouvelle campagne d'attentats en Angleterre aurait pu inciter les Britanniques à différer leur promesse.

Relations de Bonn avec Sofia et Budapest

BONN (AFP) — La RFA a établi, avec effet au 21 décembre, des relations diplomatiques avec la Bulgarie et la Hongrie.

Cette décision a été annoncée dans deux communiqués publiés hier par le ministère des Affaires étrangères à Bonn.

Des ambassadeurs seront échangés prochainement.

Un troisième communiqué annonce que le ministre des Affaires étrangères bulgare, M. Peter Mladenov, a invité son homologue ouest-allemand, M. Walter Scheel, à se rendre en visite officielle à Sofia au cours du premier semestre 1974. M. Scheel a accepté cette invitation.

La date exacte de son voyage sera fixée par la voie diplomatique.

La date exacte de son voyage sera fixée par la voie diplomatique.

Santiago remet en liberté deux ministres détenus depuis septembre

SANTIAGO (par l'AFP) — Deux anciens ministres du président Allende, incarcérés après le coup d'Etat militaire du 11 septembre dernier, ont été remis en liberté, a-t-on appris à Santiago, de source digne de foi.

Il s'agit de M. Carlos Briones, ex-ministre de l'Intérieur, et de M. Pascual Barraza, ex-ministre des Travaux publics, et membre du parti communiste chilien.

M. Barraza, atteint d'une hypertension artérielle, a regagné son domicile de Santiago où il est soumis à un trai-

tement médical. On ignore où s'est rendu M. Briones.

Une autre personnalité du régime Allende, incarcérée, après le coup d'Etat du 11 septembre, le sénateur Raul Ampuero, l'un des leaders de l'USOPO (union socialiste populaire) a été également remis en liberté.

Par ailleurs, le général Oscar Bonilla, ministre de l'Intérieur, a annoncé mercredi soir que M. Rolando Calderon, ex-dirigeant du parti socialiste (interdit), qui est actuellement soigné à l'hôpital militaire de Santiago, a été atteint au front par une balle de calibre 22, ce qui écarte toute possibilité qu'elle ait pu provenir d'une arme militaire.

"L'armée n'emploie pas de cartouches de ce calibre, a précisé le ministre. De plus,

l'ancienne ambassade cubaine (où se trouvait M. Calderon lorsqu'il a été blessé), est entourée d'un jardin bordé de murs élevés, rendant pratiquement impossible que le coup de feu ait pu être tiré de l'extérieur."

Selon la presse locale, M. Calderon aurait été blessé au cours d'un incident survenu à l'intérieur de l'ex-ambassade cubaine.

Enfin, une soixantaine de manifestants se réclamant d'un groupe anti-fasciste se sont introduits hier après-midi au ministère français des Affaires étrangères pour protester "contre la complicité du gouvernement français avec la junte militaire chilienne et le maintien des relations diplomatiques avec le Chili."

L'occupation a pris fin une demi-heure plus tard, après l'intervention des forces de police, indiquait-on au ministère.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBE
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAM, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viam, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GONDREAU DOBUSH STEWART
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

Montevideo libère des dirigeants syndicaux

MONTEVIDEO (AFP) — Plusieurs dirigeants syndicaux uruguayens, qui avaient été arrêtés après le coup d'Etat militaire de juin dernier, ont été libérés ces derniers jours, a-t-on appris hier de bonne source à Montevideo.

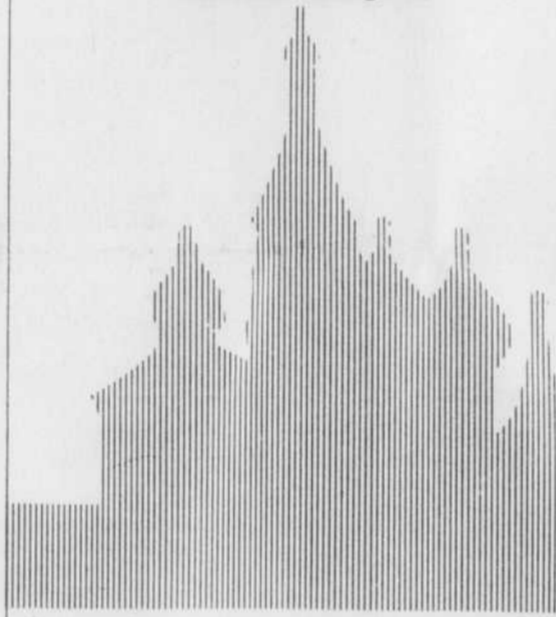
La seule personnalité connue, parmi les syndicalistes libérés, dont le nom n'a pas été précisé, serait Antonio Tamayo, ancien dirigeant de la convention nationale des travailleurs et ancien représentant ouvrier à la commission gouvernementale des prix. M. Tamayo, dont le nom figurait sur une liste de 52 dirigeants syndicaux recherchés par les militaires, avait été arrêté peu après le coup d'Etat à Montevideo, à son retour d'une conférence du Bureau international du travail à Genève.

Le nombre des prisonniers syndicaux et politiques, arrêtés après le coup d'Etat, n'a jamais été connu avec précision. Aucune information officielle n'a été diffusée à ce sujet, mais selon certaines sources, les détenus politiques seraient au nombre de plusieurs centaines. La plupart d'entre eux, qui sont maintenus au secret, ne sont passés devant aucun tribunal, ni civil ni militaire.

Les seuls à être jugés régulièrement sont les militants d'extrême gauche, accusés d'appartenir au "Mouvement de libération nationale - Tupamaros". Chaque semaine un communiqué militaire annonce des condamnations de militants "tupamaros" à des peines allant de quelques mois à plusieurs années de prison.

en Russie on dirait :

ЗОЛОТОЙ
ОРЁЛ



Melchers

ici on dit : vodka
GOLDEN EAGLE

372-F 25oz 5.65
372-G 40oz 8.75



la vodka de la bonne entente

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ AU QUÉBEC, PAR LES DISTILLERIES MELCHERS LTÉE, BERTHIERVILLE

AVEZ-VOUS OUBLIÉ UN CADEAU ? LEMEAC A PENSÉ À VOUS

SES RÉCENTES PARUTIONS PLAISENT À TOUS

Pour les amants de la nature et de l'ethnologie :

LA VIE TRADITIONNELLE DU COUREUR DE BOIS AUX XIX^e et XX^e SIÈCLES
par **Normand Lafleur**
Le maître livre en ce domaine **\$8.95**

Pour les gourmets :
QUAND LES BATEAUX REVIENNENT/RECETTES TYPIQUES DE LA GASPÉSIE
par **Mme Charles Gagné**
Une cuisine authentique, la nôtre **\$4.50**

Pour les amateurs de grande littérature :
MARIAAGELAS
par **Antoine Maillet**
Un très grand roman **\$4.50**

**POUR TOUS :
LES MONOLOGUES
D'YVON DESCHAMPS**
Le best seller pour plusieurs années à venir. **\$4.50**

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRIE HABITUEL
ET À LA **LIBRAIRIE LEMEAC**
371 OUEST, LAURIER, MONTRÉAL, 273-2841

POUR LES ENFANTS :

NEUF GRANDES NOUVEAUTÉS

De Louise Méthé, Michèle Leclerc et Yolande Chatillon
COMPTINES TRADITIONNELLES DU CANADA FRANÇAIS **\$3.50**
De Anne Vallières
OURAM **\$2.50**
De Louise Méthé
LA POULETTE GRISE **\$2.50**
De Louise Pomminville
PITATOU et la GASPÉSIE **\$3.50**

QUATRE ALBUMS D'AVANT-GARDE POUR TOUS LES JEUNES

De Bernard Assiniwi et John Fadden
**CHASSEURS DE BISONS
SCULPTEURS DE TOTEMS** **ch. \$2.50**

POUR UNE CONNAISSANCE VIVANTE DES INDIENS

De Luan Asllani
**LES TROIS DÉSIRS DE COQUELICOT
LE RETOUR DE COQUELICOT**
De André Cailloux
**FRIZELIS ET GROS GUILLAUME
FRIZELIS ET LA FÉE DODUCHE** **ch. \$3.25**

TROIS LIVRES DE THÉÂTRE POUR ENFANTS

Carrières et Professions

L'Hôtel-Dieu de Québec

requiert les services d'un(e)

AUDIOLOGISTE-ORTHOPHONISTE

détenant un diplôme universitaire terminal en audiologie-orthophonie pour oeuvrer à son centre de l'ouïe et de la parole.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae devront nous parvenir d'ici au 28 décembre 1973 à :

Service du personnel
L'Hôtel-Dieu de Québec
11, Côte du Palais
Québec 4, Qué.
Tél.: 418-694-5210

LES FILMS MUTUELS

OFFRE D'EMPLOI PROGRAMMATEUR 35 MILLIMÈTRES

Fonction:

Sous l'autorité du directeur de la programmation, le candidat choisi devra programmer les films dans les cinémas du Québec, de même qu'établir et maintenir de bonnes relations avec les propriétaires de ceux-ci.

Communiquer pour rendez-vous avec:

M. Bill Spears,
Les Films Mutuels,
225 est. rue Roy
Tél.: 845-5211

LE SOLEIL DE L'ENFANCE INC.

Centre d'Accueil (réadaptation) pour enfants de 129 lits

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général dirige et coordonne toute l'administration de l'établissement. Il est responsable de l'élaboration, de la coordination et du contrôle des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et directives émises par le conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

QUALIFICATIONS

Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences humaines, sciences administratives ou l'équivalent. Posséder une expérience administrative jugée valable, dans le secteur des affaires sociales ou dans un domaine connexe.

RÉMUNÉRATION

Suivant les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 21 janvier 1974 à:

Président du conseil d'administration
Le Soleil de l'Enfance Inc.
Case Postale 336
Ville St-Georges
Beauce, P.Q.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offres d'emploi permanent)

Service de la trésorerie

ASSISTANT-COMPTABLE EN CHEF

(Concours no: 73-1052)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous l'autorité du chef-comptable, le titulaire de ce poste sera responsable du contrôle des livres comptables ainsi que des transactions budgétaires. Ses principales tâches seront:

- de contrôler l'enregistrement des engagements de fonds et des dépenses d'opération;
- de contrôler l'exactitude des chiffres devant paraître aux états mensuels;
- de vérifier diverses pièces comptables telles les conciliations bancaires, la liste des dépôts en garantie, les factures et les chèques pour les fournisseurs;
- de communiquer aux divers services les données comptables nécessaires à leur bon fonctionnement;
- d'analyser et d'interpréter diverses données financières et comptables;
- de participer à l'élaboration des politiques relatives à une meilleure comptabilisation et à un meilleur contrôle des fonds.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES: De préférence, être détenteur d'un diplôme universitaire en science comptable, être membre de l'Institut des comptables agréés ou être C.G.A. et avoir plusieurs années d'expérience dans le domaine de la comptabilité. Esprit analytique et de synthèse.

ANALYSE MÉTHODES & PROCÉDURES COMPTABLES

(Concours no: 73-1053)

NATURE DE L'EMPLOI: Sous l'autorité du trésorier, le titulaire devra effectuer des études sur la procédure comptable ainsi que sur les problèmes d'ordre financier ou comptable. Ses tâches comporteront l'analyse de nouvelles techniques de systèmes traitant de gestion financière intégrée en matière de budget, comptabilité, finance et contrôle. Elles comporteront également le développement d'un système "trésorerie ou finance" visant à utiliser les liquidités au maximum et à financer les déboursés au moyen d'emprunts à court et à long terme au coût effectif le plus bas. Le titulaire aura, de plus, à perfectionner les méthodes comptables en fonction de l'évolution des moyens modernes de traitement et des besoins nouveaux du domaine de l'administration urbaine.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES: Être détenteur d'un diplôme universitaire en science comptable ou en science administrative. Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience à des postes connexes et avoir une bonne connaissance des méthodes modernes de gestion comptable. Esprit analytique et de synthèse.

TRAITEMENT: À être déterminé selon les qualifications et années d'expérience. Programme complet d'avantages sociaux.

NATURE DES EXAMENS: Un examen oral sera tenu pour juger des aptitudes des candidats à remplir ces fonctions.

DEMANDE D'EMPLOI: Les personnes qui désirent prendre part à ces examens doivent s'inscrire d'ici le 11 janvier 1974 en complétant le questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au 5e étage de l'édifice situé au numéro: 385 est. rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N7, et le retourner accompagné des documents requis. (Téléphone: 872-6928)

BUREAU DU PERSONNEL

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

Offre d'emploi PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE

Exigence: Bacc. spécialisé en sociologie

Traitement: Selon la convention collective

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 28 décembre au:

Directeur du personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3

PROFITEZ DE L'HIVER

- Si vous en avez assez de la pollution;
- Si vous en avez assez de vous déplacer les fins de semaine;
- Si vous aimez le ski, la moto-neige, la raquette;
- Si vous voulez profiter au maximum de l'hiver tout en ayant un poste intéressant;
- Si vous avez une formation en NURSING, alors on vous attend à 35 minutes du Mont-Tremblant :

POSTES DISPONIBLES (quart de travail stable)

- 1 Infirmière-chef (Jour)
- 6 Infirmières autorisées (Jour-Soir-Nuit)
- 2 Assistantes-hospitalières (infirmières autorisées) (Soir-Nuit)
- 8 Infirmiers auxiliaires (Jour-Soir)
- 10 Gardes-malades auxiliaires (Jour-Soir-Nuit)

SALAIRE: Selon la convention, plus conditions spéciales.

Pour informations: composer 819-275-2118, poste 349

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES
a/s Directeur du personnel
L'Annonciation
Cité Labelle, P.Q.
JOT 110

Commission Scolaire de Valleyfield

PRINCIPAL

École: Notre-Dame de Bellerive (élémentaire)

Nombre d'élèves: 327

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, il assume la responsabilité de son école. Il organise celle-ci du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assure la gestion du personnel des divers champs d'activité de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la commission. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.

Qualifications:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère de l'Éducation.
- Une formation exigeant au moins 15 années de scolarité.
- Une expérience minimum de 5 ans dans l'enseignement.
- Une formation en administration scolaire serait un avantage.

Date d'entrée en fonction:

Janvier 1974.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, devront parvenir d'ici le 4 janvier 1974 à:

M. Jean Faillé, Directeur
Service du personnel
47, rue Perreault
Valleyfield, Qué.



association
des commissions scolaires
du diocèse de Québec inc.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec Inc. est à la recherche d'un directeur général pour la commission régionale de l'Amiante. (Theford-Mines).

Fonctions:

- Veille à l'exécution des décisions du conseil des commissaires.
- Assume la liaison entre le conseil des commissaires, le comité exécutif et l'administration.
- Dirige l'administration et tout le personnel de la commission scolaire.
- Voit à l'élaboration des politiques de la commission.
- Voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.
- Assume le leadership de son administration.
- Voit à l'élaboration d'une politique générale des communications à l'intérieur et à l'extérieur de la commission scolaire.
- À la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités de la commission scolaire.

Critères d'admissibilité:

- Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité;
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation. (Commission régionale de 7.000 élèves et plus).

Toute demande d'emploi sera traitée de façon strictement confidentielle. Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae le ou avant le 11 janvier 1974 à:

L'Association des commissions scolaires
du diocèse de Québec Inc.,
1001, rue Bégon,
Sainte-Foy, Québec (10e) G1X 3M4



LE COLLÈGE ALGONQUIN DES ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE D'OTTAWA

recherche un

PROFESSEUR DE CARTOGRAPHIE pour janvier 1974

Le titulaire enseignera le dessin et la théorie de la cartographie aux étudiants francophones de première et de deuxième année. La nomination se fera, selon les titres et l'expérience, à l'un des niveaux suivants :

Maître adjoint	\$8,800 - \$13,900
Maître associé	\$9,200 - \$15,800
Maître	\$9,800 - \$16,900

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario
K2G 1V8

ou téléphoner à M. W. J. Lea (613) 828-0685 ou à M. M. Caron (819) 771-5566 CONCOURS No 258-73

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU CUIVRE

requiert les services d'un

BIBLIOTHÉCAIRE

Nature du travail:

Sera responsable de l'application des politiques relevant de la commission quant à l'organisation et à la gestion de la bibliothèque et du centre de documentation d'une école secondaire polyvalente de 1800 étudiants, à Rouyn, (à compter du 3 janvier 1973).

Qualifications requises:

Détenir un baccalauréat en bibliothéconomie avec, de préférence, un brevet d'enseignement. Une expérience pertinente est souhaitable.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Tout candidat intéressé devra faire parvenir son curriculum vitae, avant le 28 décembre 1973, à:

Directeur des Services au Personnel
Commission scolaire régionale du Cuivre
C.P. 908
Rouyn, Qué.



Université du Québec à Montréal

DIRECTEUR DU SERVICE D'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

Fonctions

Sous la responsabilité du directeur des Affaires étudiantes, il doit:

- assumer la responsabilité de l'organisation et de la gestion du Service d'Animation socio-culturelle;
- créer un climat propice à la production d'activités socio-culturelles pour ou par les étudiants;
- contribuer à créer un environnement universitaire favorable au plein épanouissement de la personnalité humaine en collaboration avec les familles, modules et les autres services.

Qualifications

- Un diplôme universitaire dans une discipline appropriée ou l'équivalent;
- Expérience en administration et en organisation d'activités socio-culturelles.

Traitement

Selon l'échelle des cadres actuellement en vigueur à l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir d'ici le 15 janvier 1974 à 17 heures, au Secrétaire général, Pavillon Louis-Joliet, 355 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

COMMISSION INDUSTRIELLE

CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

- OFFRE D'EMPLOI - COMMISSAIRE INDUSTRIEL

Fonctions:

Relevant de la Commission industrielle, le titulaire aura les responsabilités suivantes:

- Préparer un programme d'action industrielle, accompagné d'un budget, selon la politique arrêtée par la commission industrielle.
- Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants, dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.
- Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.
- Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

Exigences:

- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou la commercialisation et la promotion de biens et services dans l'industrie.
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc... ou toute expérience jugée équivalente.
- Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.

Salaire:

Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" ou sousigné avant 17.00 heures le 18 janvier 1974.

M. Jacques Vézina,
Secrétaire de la Commission Industrielle
Cité de Chamblay,
C.P. 60, Qué.
J3L 4B2.

Conseil d'Éducation de Nipissing

North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de

PROFESSEUR DE SCIENCES

pour le 3 janvier 1974

Pour remplacer un professeur en congé de maladie prolongé.

M.D. Lafleur, directeur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

ARCHITECTES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La société fédérale de la Couronne chargée de l'application de la Loi nationale sur l'habitation recherche des architectes pour ses bureaux de Fredericton et de Saint-Jean (T.-N.).

FONCTIONS

Les candidats choisis seront chargés de conseiller les géants des successales sur les propositions de logement et d'aménagement urbain soumises à la Société en vue du financement aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Les candidats choisis seront aussi tenus de conseiller les géants des successales à propos de la mise en oeuvre des nouveaux programmes que la Loi nationale sur l'habitation prévoit à l'égard de l'amélioration des quartiers et de la remise en état de logements.

TITRES ET QUALITÉS

Les candidats doivent posséder la qualification de professionnel en architecture et être admissibles à une association provinciale d'architecture tout en possédant plusieurs années d'expérience dans la conception du logement et dans l'aménagement urbain. Il est essentiel de posséder des aptitudes à travailler et à communiquer tant avec d'autres professionnels qu'avec des groupements communautaires. Une compétence supplémentaire ou de l'expérience dans le domaine de l'urbanisme seraient souhaitables.

Traitement en rapport avec les titres et qualités ainsi qu'avec l'expérience. Un excellent programme d'avantages relatifs au service et de très bonnes occasions d'avancement.

Les demandes, accompagnées du résumé de la carrière et de l'indication du ou des lieu(x) de travail demandé(s) doivent être adressées, avant le 12 janvier 1974 à:

Directeur régional
Société centrale d'hypothèques et de logement
Bureau régional de l'Atlantique
Porte 700
5251, rue Duke
Halifax, (N.-E.)



Université du Québec

École nationale d'administration publique

DIRECTEUR DE LA FORMATION

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur des études, il assume la direction des programmes conduisant à un degré académique, assure leur développement et leur gestion courante, coordonne les stages pratiques, participe à l'évaluation du personnel enseignant et exerce d'autres fonctions qui peuvent lui être assignées.

Exigences:

- Diplôme universitaire de préférence de troisième cycle en administration publique ou dans une discipline connexe;
- Plusieurs années d'expérience dans l'enseignement universitaire;
- Une expérience dans la gestion d'un département ou d'une faculté serait un atout important;
- Connaissance approfondie du secteur public.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience et d'après l'échelle de traitement des professeurs. Une prime de direction est attachée au poste.

Lieu de travail:

Québec.

Toute candidature doit être transmise accompagnée d'un curriculum vitae détaillé au plus tard le 31 décembre 1973.

Le directeur des études,
École nationale
d'administration publique,
31, rue Mont-Carmel,
Québec G1R 4A6

IBM

TRADUCTEURS D'EXPÉRIENCE

Suite à une restructuration du Service de Traduction maintenant centralisé à Montréal, IBM requiert les services de traducteurs expérimentés. Ils devront aussi être capables à l'occasion de rédiger des textes en français.

- Traduction de l'anglais au français, correction et révision de textes provenant des services de commercialisation, finances, ventes et fabrication de toutes les divisions d'IBM au Canada.
- Expérience en informatique utile mais non essentielle.
- Formation donnée en informatique.
- Contrôle de la qualité à toutes les étapes.
- Excellent salaire initial.
- Tous les avantages sociaux payés par la compagnie.

Veillez adresser demande et curriculum vitae (discrétion assurée) à:

IBM
IBM Canada Ltée

Mlle M. Bougie
Service du personnel
IBM Canada Ltée
5, place Ville-Marie
Montréal (Qué.)
H3B 2G3

Les achats du Québec devraient mousser la recherche

par Pierre O'Neill

QUEBEC — Le Conseil de la politique scientifique du Québec est d'avis que le gouvernement devrait utiliser le pouvoir d'achat des organismes publics et parapublics pour favoriser le développement de la recherche à finalité industrielle.

C'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, qui a déposé hier à l'Assemblée nationale le premier rapport annuel du Conseil de la politique scientifique du Québec qui traite plus particulièrement de la responsabilité gouvernementale dans le développement de la recherche.

Formé le 15 janvier 1972, le Conseil a pour mandat de conseiller le Comité des politiques scientifiques. Ce dernier est un comité du conseil des ministres ayant la responsabilité de définir une politique scientifique adaptée aux besoins du Québec et aussi le rôle de servir d'interlocuteur entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral dans les matières qui concernent la recherche scientifique. Il doit également recommander au conseil des ministres des mesures propres à assurer la coordination des interventions gouvernementales en matière de recherche, qu'il s'agisse d'interventions prenant la forme de subventions ou d'activités de recherche réalisées dans les cadres de l'administration gouvernementale elle-même.

Dans son premier rapport, le Conseil de la politique scientifique souligne d'abord que le développement de la recherche peut être favorisé non seulement par des mesures incitatives mais aussi par des mesures destinées à créer un besoin de technologies nouvelles, des débouchés pour celles-ci et des conditions propres à leur exploitation.

A cet égard, le Conseil formule la recommandation que soient accélérés les travaux d'élaboration d'une politique des approvisionnement pour les services publics et les établissements subventionnés et l'application, dans le cadre de cette politique, de mesures qui seraient de nature à favoriser le développement scientifique et technologique de l'industrie québécoise.

Le rapport réfère aux entretiens que les membres du Conseil ont eus avec des représentants de ministères et du Service général des achats pour constater que ceux-ci sont généralement conscients de l'influence que pourrait avoir une politique d'approvisionnement sur le développement scientifique et technologique de l'industrie québécoise.

A un autre chapitre, le rapport du Conseil de la politique scientifique insiste sur l'opportunité d'intégrer la recherche scientifique aux structures de l'administration gouvernementale. Et il recommande formellement que chaque ministère s'équipe d'un orga-

nisme consultatif formé d'experts en recherche-développement et venant de milieux extérieurs au gouvernement. Le Conseil encourage particulièrement le ministère des Richesses naturelles à agir dans ce sens.

D'ici là, le Conseil constate dès à présent que globalement les crédits de recherche sont trop faibles et dans plusieurs secteurs manifestement disproportionnés par rapport à l'importance des responsabilités ministérielles. Selon le rapport, les ministères des Affaires sociales, des Richesses naturelles, des Transports et des Travaux publics souffrent d'une telle disproportion.

Ce qui amène le Conseil à recommander que tous les ministères identifient dans leurs budgets les crédits consacrés à la recherche-développement ou réservés à cette fin. Et le rapport note que dans l'ensemble, les chercheurs qui oeuvrent au sein des ministères ont vraiment trop peu de contacts entre eux et avec leurs collègues des universités ou des entreprises. Il en résulte, selon le Conseil, que le gouvernement ne profite pas autant qu'il le pourrait de l'expérience acquise dans d'autres laboratoires québécois ou même canadiens ou étrangers.

Concernant l'aide directe à la recherche et au développement industriels, le Con-

seil reconnaît que le champ d'action du gouvernement québécois est limité. Mais le rapport indique que le financement de projets d'innovation pose de sérieux problèmes à la petite et à la moyenne entreprise. Il affirme que ce problème si important doit être défini dans ses aspects technologiques, économiques et financiers et qu'il est nécessaire d'établir ainsi un cadre de référence commun pour l'usage des organismes québécois. Dans cette optique, le Conseil recommande la réalisation d'une étude approfondie des problèmes associés au financement de projets novateurs, particulièrement dans la petite et la moyenne entreprise.

Enfin, le Conseil a examiné l'opportunité de favoriser d'une manière spéciale le développement d'innovations dans certains secteurs désignés. Il a pensé en particulier aux secteurs de l'industrie du bois, de la production d'énergie et de l'utilisation des matières premières. Il a vu la nécessité d'analyser le dynamisme de ce développement, en collaboration avec les ministères intéressés.

Entre-temps, le Conseil a retenu quatre domaines de recherche plus prioritaire qu'il a étudiés en priorité et qui feront l'objet d'actions concertées ou même planifiées: les lasers, l'océanographie, la technologie et la thermofusion, et la technologie du bois.

Les "Médecins du Québec pour le respect de la vie" trouvent des appuis partout

par Urgel Lefebvre

L'association "Médecins du Québec pour le respect de la vie, incorporée" a reçu dans l'espace de deux semaines, près de 1500 réponses à la lettre circulaire qu'elle avait envoyée aux 9,542 médecins du Québec pour leur demander d'endosser, à l'instar de 10,000 médecins français, une déclaration de principe s'opposant catégoriquement à l'avortement sur demande.

En nous communiquant ces chiffres au téléphone, le Dr Thérèse Martel-Jutras, m.d., de Victoriaville, présidente de l'association, précise qu'environ un pour cent seulement de médecins qui ont répondu ne sont pas entièrement d'accord avec la déclaration de principe dont on livre le texte plus loin.

Mais il y a un fait tout particulièrement réconfortant, dit-elle. C'est que parmi les médecins qui endossent la déclaration, se trouvent vingt-cinq femmes, et que plusieurs d'entre elles se sont offertes pour aider l'association dans son travail.

Un très grand nombre de réponses sont également venues des médecins de Montréal. Et parmi ceux qui endossent la déclaration, il y a des universitaires de Laval, Montréal, McGill, beaucoup d'obstétriciens et de pédiatres, et un très grand nombre de praticiens de la médecine générale.

Ce n'est pas avant le 15 janvier cependant, dit le Dr Martel-Jutras, que l'association sera en mesure de fournir des précisions sur les résultats de son sondage.

Le but premier de l'association, fondée le 11 novembre par un groupe de médecins, était justement d'amener les médecins du Québec à se prononcer de quelque façon sur la question de l'avortement sur demande.

L'association pourra, dans un deuxième temps, entreprendre une campagne d'information du public. Cette campagne sera probablement menée avec la collaboration des autres mouvements pro-vie et par le truchement des journaux et autres publications plutôt qu'à la télévision et à la radio.

Éventuellement, la campagne pourrait se poursuivre

dans les écoles, comme connexe à l'éducation sexuelle. L'association songe aussi à des causeries devant les club sociaux.

L'association attend elle-même les résultats complets de son sondage avant de se structurer suivant les régions administratives du Québec, quoiqu'elle ait déjà un bon groupe de militants dans la Beauce.

Outre le Dr Martel-Jutras, le bureau de l'association comprend trois vice-présidents: les Drs René Simard, de Québec, Jacques Gagnon, de Grand-Mère, et Paul David, cardiologue de Montréal. Le Dr Jean-Marie Bolduc, de Victoriaville, agit comme secrétaire.

L'association "Médecins du Québec pour le respect de la vie, incorporée" entend lutter par tous les moyens, non seulement contre l'avortement sur demande, mais aussi contre l'euthanasie et toutes autres formes d'atteinte à la vie. La déclaration de principe qu'elle demande aux médecins du Québec de bien vouloir signer se lit comme suit:

"A chaque instant de son développement, le fruit de la conception est un être vivant, essentiellement distinct de l'organisme vivant maternel qui l'accueille et le nourrit. De la fécondation à la sénescence, c'est ce même être vivant qui s'épanouit, mûrit et meurt. Ses particularités le rendent unique et irremplaçable.

"De même que la médecine reste au service de la vie finissante, de même elle la protège dès son commencement. Le respect absolu du aux patients ne dépend ni de leur âge, ni de la maladie ou de l'infirmité qui pourrait les accabler.

"Devant les détresses que peuvent provoquer des circonstances tragiques, le devoir du médecin est de tout mettre en oeuvre pour secourir ensemble la mère et son enfant.

"C'est pourquoi l'interruption délibérée d'une grossesse pour des raisons d'égotisme ou pour résoudre un conflit moral, économique ou social, n'est pas l'acte d'un médecin".

tribunaux par Guy Deshaies

Côté pourra aller en Espagne

M. Donald Côté, celui dont la femme et le fils de cinq ans ont été assassinés dans sa maison en pleine nuit il y a quelques semaines, à Sainte-Anne-des-Plaines, par des inconnus, a obtenu, hier, du juge Peter Shorteno, la permission de passer des vacances en Espagne à la condition qu'il revienne, date à laquelle il doit répondre à l'accusation d'avoir conspiré pour commettre une fraude de \$975,000.

Côté avait été libéré sous un cautionnement de \$20,000, le 11 novembre dernier, en promettant de ne pas quitter le district judiciaire de Montréal.

Quelques jours plus tard, trois agresseurs faisaient irruption chez lui et tiraient sur un ami couché dans le salon ainsi que sur sa femme et son enfant de 5 ans.

Quelques jours plus tard, deux individus étaient trouvés brûlés dans une voiture, dans l'est de la ville, et la police établissait qu'ils avaient d'abord été tués à coup de feu.

La police avait donné à entendre qu'il y aurait eu un certain rapport entre le carnage survenu chez Côté et ce règlement de compte.

De toute façon, le juge Shorteno a consenti à modifier les conditions du cautionnement accordé à Donald Côté après avoir entendu son avocat, Me Jean Sais, qui a plaidé que le triple assassinat de son

ami, sa femme et son enfant l'avait traumatisé et avait perturbé l'équilibre nerveux de ses deux autres enfants âgés de 10 et 13 ans qui accompagneront leur père en Espagne. Le juge Shorteno a exigé que Côté donne l'adresse de sa résidence chez des amis en Espagne et qu'il donne tous les détails de son voyage de 21 jours aux policiers enquêteurs.

Les Indiens perdent une manche

Le juge Peter Shorteno a rejeté hier la requête en évocation demandée par 21

Iroquois de Caughnawaga contre la compétence juridique de la Cour des sessions de

la paix et de la Cour du bien-être social, qui sont toutes deux saisies des chefs d'accusation portés contre les requérants relativement aux troubles survenus en octobre dernier à Caughnawaga.

Le juge Shorteno a rejeté la requête en statuant que les Indiens contestent la nature des procédures criminelles intentées contre eux en alléguant qu'ils ont leurs propres tribunaux et que ceux des Blancs n'ont pas la compétence mais que, dans ces circonstances, le bref de prohibition ou d'évocation n'est pas approprié puisqu'il est prévu dans les cas d'excès de juridiction de la part des tribunaux soumis au contrôle de la Cour supérieure.

Au clair, selon le juge Shorteno, les Iroquois, par la voix de leur procureur Me Gaëtan Robert, prennent la mauvaise procédure et en un mauvais moment puisque le stade du procès n'a pas encore abouti et qu'il n'y a pas également excès de juridiction de la part des tribunaux intimes qui ont suspendu les procédures en attendant la décision du juge Shorteno.

Rien n'empêche cependant les Iroquois de faire valoir leurs arguments comme moyens de défense au procès.

Selon eux, divers traités intervenus entre les Anglais, les Américains et la Confédération des Six Nations iroquoises au 18e siècle, accordent à cette dernière des garanties quant au maintien des institutions iroquoises. Le chef iroquois Jos Kountz a témoigné hier pour rappeler les dispositions des traités ancestraux et des garanties verbales traditionnelles accordées aux Iroquois, alliés des Anglais contre les Indépendantistes américains, et en vertu desquelles Indiens Iroquois et Blancs vivent parallèlement, en paix, mais en évitant de se juger entre eux. Me Robert a ajouté au surplus que les Iroquois de la réserve ne pouvaient pas être jurés et qu'ils ne pouvaient non plus être jugés dans des tribunaux de Blancs.

Le juge Shorteno a laissé aux juges qui entendent les procès de ces Iroquois accusés de méfaits, menaces, etc. le soin de déterminer le sens de ces ententes et de ces droits mais il a décidé que le bref d'évocation ne pouvait pas émaner car la question à lui posée par les requérants ne concernait pas la compétence juridique des cours intimes mais la nature des procédures.

Me Robert a fait savoir qu'il en appellerait de cette décision.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière — Tél.: 861-1891

<p>ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables Agréés Dimit Marchand, C.A. Paul Lafleur, C.A. Roger Archambault, L.S.C., C.A. Jacques Brunetta, C.A. 240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 — 849-1695</p>	<p>CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés P.M. Adams, C.A. R.V. Barnett, C.A. G.W. Basseger, C.A. J.O. Bonycastle, C.A. M. Camrind, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A. W.A. Farlinger, C.A. H.R. Germain, C.A. J.B. Gid, C.A. A.W. Gilmore, C.A. G. Gingras, C.A. G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. MacKenzie, C.A. R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A. W.J. Smith, C.A.</p>	<p>W. PIERCE GOULD Comptable Agréé Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q. 866-4375</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnes & Cie Comptables Agréés Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291</p>
<p>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES Comptables Agréés Roman Audet, L.S.C., C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A. Robert Moreau, M.S.C., C.A. Carol Lapointe, C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201 Montréal 351 — 382-3080</p>	<p>CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIES Comptables Agréés L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Chabanneau, C.A. R. Fontaine, C.A. R. Lafond, C.A. G. Croteau, C.A.</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 1015 Côte Beaver Hall 866-8563</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES Comptables Agréés Société nationale affiliée Raymond Campbell Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto, Ottawa, Ed. Int. Vancouver, Victoria, Penitenc.</p>
<p>BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIES Comptables Agréés F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A. R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A. G. Bardy, C.A. J.O. Beaulac, C.A. J. Marcel Davout, C.A. P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A. G. Bouchard, C.A. F. St-Aubin, C.A. P. Cantant, C.A. M. Gagné, C.A. L. Lemay, C.A.</p>	<p>COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal 101 — 875-5140 et à travers le monde</p>	<p>MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde 1155 O. Boul. Dorchester Montréal, P.Q. — 838 379 (514) 871-8630</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES Comptables Agréés Société nationale affiliée Raymond Campbell Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto, Ottawa, Ed. Int. Vancouver, Victoria, Penitenc.</p>
<p>BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES Comptables Agréés Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges-de-Beauce, Chicoutimi, Bois-Corneu.</p>	<p>COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE Comptables Agréés Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A. Roger Proulx, C.A. Marie-Louise C.A. Hubert Charette, C.A. Jean-Paul Béri, C.A. Raymond A. Poirier, C.A.</p>	<p>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.</p>	<p>RIDDELL, STEAD & CIE Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg.</p>
<p>LORENZO BELANGER ET ASSOCIES Comptables Agréés En collaboration avec Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris) Société d'Études Comptables Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon et Halden, Howard & Co. (Chartered Accountants) Montréal et Chicoutimi, Canada Paris et St-Étienne, France Londres, Grande-Bretagne 2055 rue Peel - Suite 1025 Montréal 110 Tél.: 849-9167</p>	<p>COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal 101 — 875-5140 et à travers le monde</p>	<p>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.</p>	<p>McIntock Main Lafrentz & Co. Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester 866-7351</p>
<p>BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL 222 est, Henri-Bourassa Montréal 357, Qué., Tél.: (514) 389-5995 Marcel Besner, C.A. H. Denis Tremblay, C.A. Claude Chevalier, C.A. Louis Philippe Chamberland, C.A. Raymond Robillard, C.A.</p>	<p>DECARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables Agréés 423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890</p>	<p>MALLETTE & CIE Comptables Agréés P.E. Mallette, C.A. A. Roussel, C.A. B. Dumais, C.A. G. Choquette, C.A. J.J. Lecavaller, C.A. J.E. de Repigny, C.A. A. Massé, C.A. D.R. Gosselin, C.A. J. La Cour, C.A. R. Chénier, C.A.</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000 Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 — 274-2797</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60 St-Jacques Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie Suite 610, Montréal 351 — 384-0430</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C., C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. Robert Houde, B.A., C.A. Guy Dumas, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C., C.A. André Montgrain, L.S.C., C.A. Yves Marsolais, C.A. Gilles Blondin, C.A. Reil Manville, C.A.</p>	<p>ST-GEORGES, HEBERT & CIE COMPTABLES AGRÉÉS Incorporant K. NAKASHIMA & CIE Comptables Agréés J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghiron, C.A. J.-G. Hébert, C.A. Magella Girard, C.A. Kimik Nakashima, C.A. J.C. Lagouché, C.A. Rejean Paillé, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.</p>
<p>PAUL E. BONNIER Comptable Agréé 3100 Tour de la Bourse 861-5741 Montréal 115 (Qué.)</p>	<p>GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES Comptables Agréés Roger Gauvin, C.A. Bernard Dumais, C.A. Roger Fortin, C.A. Claude Boyer, C.A. Gilles Villeneuve, C.A.</p>	<p>NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAI & ASSOCIES Incorporant ANDRÉ ROCHETTE & CIE GEORGES AUDET & CIE Comptables Agréés Membres de THE MANN JUDG INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Ed. Int. Paris, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays. Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791</p>	<p>TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.</p>
<p>"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES" MONTRÉAL-NORD 3737 rue Monselet 321-3832 ST-DONAT Poste Lussier, C.P. 30 424-5443</p>	<p>GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE ALEXANDER GRANT & CIE Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT Montréal, Cabbourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver 715 CARRÉ VICTORIA Montréal 126 — 844-3307</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.</p>	<p>SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES Comptables Agréés Montréal — Québec Amqui — Sherbrooke Trois-Rivières — Ottawa Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 — 861-5741</p>
<p>BISQUIT V.S.O.P. Fine Champagne • Également disponible: Bisquit Saint-Martial</p>	<p>LUCEIN VIAU & ASSOCIES Comptables Agréés Charles A. Gouveau, C.A. Fernand Reault, C.A. Robert Roy, C.A. Pierre Doray, C.A. Yves Charbonneau, C.A.</p>	<p>VIAU, ROBB & ASSOCIES Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Arnold H. Viau, C.A. H. Lionel Robb, C.A. Jean-Jacques Ouellet, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waylyn Boiles, C.A.</p>	<p>401 est, boulevard St-Joseph Montréal 176 Tél.: 844-1044</p>

Ce qui me plaît
le plus chez-elle? Sa vivacité
d'esprit, son intelligence pétillante,
sa finesse et surtout, son souci du
détail. Elle s'est même rappelé que
Bisquit est mon cognac préféré!

Bisquit
V.S.O.P. Fine Champagne
COGNAC



Nic et Pic fêtent Noël, foi de souris, et le jour même du 25 encore! Ce jour-là donc (à 16h30, canal 2), elles seront les héroïnes d'une aventure à peine croyable, car elles seront amenées à délivrer la Fée des étoiles (la vraie) que Doigts crochus a ligotée et dont il a ravi la baguette magique afin de se transformer en Père Noël et de dévaliser les maisons impunément. Avis aux enfants qui seront déjà las de leurs cadeaux.

Rabbi Jacob devient millionnaire en 15 jours

PARIS (AFP) — L'acteur Louis de Funes est, depuis l'avènement du cinéma, le champion absolu du box office avec cent millions de spectateurs (deux fois la population française) en une quinzaine d'années. D'autre part, son record de "La grande vadrouille" — quinze millions de spectateurs — va certainement être battu par "Rabbi Jacob", du même réalisateur, Gérard Oury, qui en quelques semaines a dépassé le million d'entrées dans la seule ville de Paris.

Louis de Funes, dont "Rabbi Jacob" va être incessamment distribué par la Fox dans plusieurs pays étrangers, Italie, Allemagne, Autriche, Scandinavie, Espagne et Etats-Unis, a fêté avec Gérard Oury, son millionième spectateur dans un grand restaurant parisien. L'acteur a coupé le traditionnel gâteau en compagnie de nombreux professionnels étrangers venus dans la capitale à cette occasion et pour préparer la sortie de "Rabbi Jacob" dans leurs pays respectifs.

Décès de Bob Darin

LOS ANGELES (Reuter) — Un disque comme "Mack the Knife" fut vendu à plus de deux millions d'exemplaires. Ses autres succès furent des chansons dans le style ballade ancienne comme "Nature Boy", "Beyond the Sea" et "Lazy River".

Darin, présenté par les promoteurs comme "la Sensation chantante" avait fait une entrée fracassante dans le "hit parade" avec le disque de rock "Splash" alors qu'il n'avait que 19 ans.

Il avait épousé en 1960 la jeune actrice Sandra Dee de qui il avait divorcé sept ans plus tard.

un conte fabuleux **POUR TOUS** pour tous!

LES MOINS DE 14 ANS \$1.00 EN TOUS TEMPS

WALT DISNEY

MARY POPPINS

JULIE ANDREWS

MERCIER STE CATHERINE, PRI IX 255-6224

CREMAZIE ST DENIS, CREMAZIE 388-4210

GRANDS FILMS EN COULEUR

"COMPAGNONS D'AVENTURES"

3e MOIS DE SUCCÈS!

18 ANS Adultes

LA GRANDE BOUFFE

MARCELLO MARIANO PHILIPPE NOIRET MICHEL PICCOLI

LA VRAIE PASSION en cartes Age d'Or non valables

FESTIVAL 525-8600

CINEMA SALON BLEU tél: 489-5559

qui fait quoi

CHOM — La station radiophonique de la musique pop, CHOM, a prévu à son menu des Fêtes, du 24 au 29 à 20h30, la diffusion des meilleurs concerts présentés en direct sur ses ondes au cours de l'année: Steve Goodman (mardi), Alan Stivell (mercredi), les Séguin (jeudi), Cheech & Chong (vendredi) et le Ville Emdard Blues Band (samedi).

CASANOUS — Contrairement à bien des "boîtes", la Casanous ne ferme pas pour les Fêtes. Ce soir et demain, les Quinchamali terminent une série de récitals de musique andine; dimanche, ce sera le folklore breton avec Jean-Marie Gwenaél. Le jour de Noël et le jour de l'An, la table est mise et le party commence à 17 heures.

FEERIE D'HIVER — Comme par les années passées, les enfants sont invités à visiter, du 20 décembre au 6 janvier de 10 à 22 heures, la "Féerie d'hiver" du parc Angrignon: à l'entrée (boul. des Trinitaires et de la Vérendrye), un chemin bordé de sapins, de cônes et de guirlandes lumineuses; un château de glace, un moulin à vent, une fontaine lumineuse et un carillon; une glissoire de glace et une patinoire naturelle; des lamas, des moutons, des chèvres et des poneys en liberté, et à l'intérieur, les quartiers d'hiver des animaux du Jardin des Merveilles.

PICOLA — Le jeu Picola, produit par les éditions "Ici Radio-Canada" et la maison Héritage, vient de gagner une médaille d'argent dans la catégorie "Jeux éducatifs" au deuxième Salon international des inventions et des techniques nouvelles qui s'est tenu récemment à Genève. Le jeu s'inspire des dominos: il s'agit d'agencer des cartons de différentes couleurs et de motifs variables, avec ruse et habileté.

OPERETTE — L'opérette à grand déploiement revient à Montréal avec "Chanson gitane", que Radiomutuel et du Maurier présenteront à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts du 24 janvier au 3 février. C'est une super-production en 12 tableaux, avec 30 musiciens, 24 choristes, 12 danseuses des Ballets de Paris, et une distribution nombreuse qui comprend notamment: Yolande Dulude, Yoland Guérard, Paul Berval, Monique Vermont, Gérard Paradis, Gilbert Chénier, Patof, Willie Lamothe et Bobby Hachey. C'est la première mise en scène de Yoland Guérard dans ce genre.

JE T'AIME — La première de "Je t'aime", film de Pierre Dupeppe avec Jeanne Moreau et Jean Duceppe, aura lieu le vendredi 18 janvier prochain au cinéma Le Parisien. Le tournage s'est déroulé entièrement à la Minerve, petit village situé près de Mont-Laurier. La distribution comprend notamment, outre les deux vedettes, Roselyne Hoffman, Jean-René Ouellet, Lionel Villeneuve, Willie Lamothe et Yvan Ducharme.

40 ans — Afin de souligner son quarantième anniversaire, le Musée du Québec (à Québec) sort ses collections permanentes. Toutes les salles d'exposition, les rotondes, et les couloirs recevront les témoignages de l'art québécois: peintures, sculpture, orfèvrerie, mobilier ancien, art populaire, art religieux, art contemporain... Une salle a même été réservée à la représentation de l'enfant dans la peinture québécoise.

NOELS — Sacrifiant à la tradition, Radio-Canada ne manque pas d'offrir à ses téléspectateurs des chants et des cantiques de Noël. En vedette, les Petits chanteurs du Mont-Royal: d'abord le 24 à 20 heures (canal 2), juste avant la messe de minuit du pape, ils présenteront des Noëls traditionnels ("Cah bergers", "Adeste fideles", "Sainte nuit"...), un Noël provençal et un Noël angevin, ainsi que deux oeuvres de la Renaissance; puis le 25 à 20 heures, ils accompagneront Claire Gagnier dans deux des dix-huit chants et hymnes de Noël au programme.

JEUNE THEATRE — Le huitième Festival du jeune théâtre québécois se tiendra cette année à Rimouski du 27 mai au 2 juin prochain et présentera comme d'habitude des créations régionales ou des pièces québécoises inédites. Toutes les troupes désireuses de participer à ce festival sont priées de communiquer avec l'Association québécoise du jeune théâtre.

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendriers?

CINÉ OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

bientôt

Saluts, Artiste

WOODY ALLEN REGARDE L'AVENIR AVEC NOSTALGIE

14 ANS

Woody Allen et Diane Keaton dans "Sleeper"

United Artists

A L'AFFICHE **Cinema** PLACE VILLE MARIE 866-2644

Horaires: 1.15, 3.15, 5.15, 7.25, 9.30 p.m. Samedi: Représentation supplémentaire à 11.20 p.m.

Une évasion extraordinaire!

14 ANS

STEVE McQUEEN DUSTIN HOFFMAN

dans un film de FRANKLIN J. SCHAFFNER

PAPILLON

PANAVISION™ TECHNICAL™ • ALLIED ARTISTS™ AD

PALACE 678 STE CATHERINE O. 866-6991

DORVAL 760 AVE. DORVAL 631-8586

Un vieil ami est de retour. Le dîner rosbif à l'ancienne mode au prix de jadis: \$6.95. Et vous serez accueillis par de vieux amis. Venez donc ce soir. Pour réservation: téléphone 845-1231

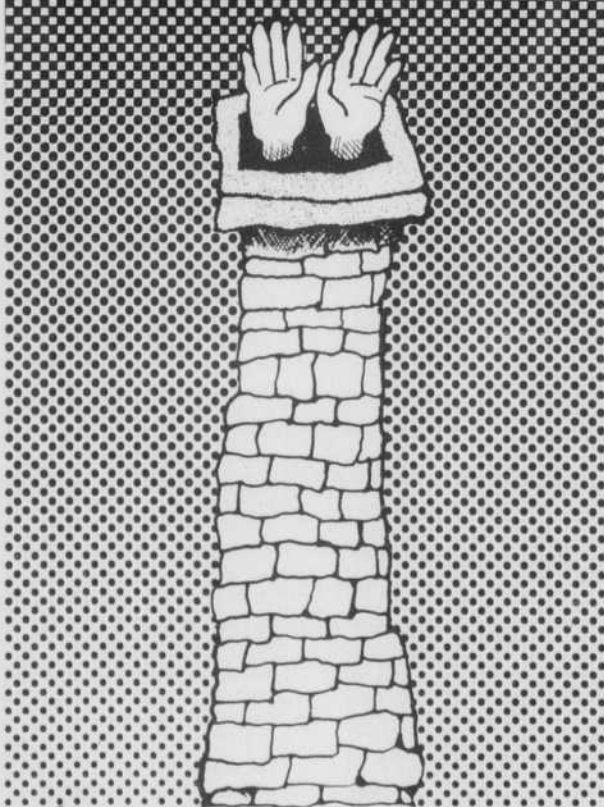
Constellation Hotel

Peel & Sherbrooke

BASSE DONC AU SALON!

du 8 au 22 décembre

SAON des MÉTIERS D'ART du QUÉBEC



place bonaventure entrée libre: de midi à 22.30hres

LES CHARLOTS POUR TOUS

S'ILS OUVRENT UNE ÉPICERIE DANS VOTRE QUARTIER DÉMÉNAGEZ!

Moins de 14 ans \$1.00

LE GRAND BAZAR

274 6155 523 5180 525 2174

PLAZA CANADIEN MAISONNEUVE

UN TRIOMPHE DE RIRE!

100.000 personnes l'ont acclamé en province

LE CHOIX UNANIME DE LA CRITIQUE DE L'ÉTÉ '73

"UNE MÉCANIQUE GÉNÉRALEMENT FABRIFIQUE" — LE DEVOIR

"UNE MÉCANIQUE GÉNÉRALEMENT FABRIFIQUE" — LA PRESSE

LE PLUS BODI DES SPECTACLES D'ÉTÉ

PSYCHE PERISSABLE — TÉLÉMONDIE

LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

et C.J.M.S. présentent CATHERINE BEGIN GUY HOFFMANN

Comédie Vaudeville de Ray Cooney et John Chapman

Adaptation de Marcel Mithois. Décors: J.J. Destrosiers

Mise en scène: Guy Hoffmann

Le Saut du Lit

avec FRANÇOISE FAUCHER JACQUES LORAIN FRANCE LAVÉRIÈRE

avec ROGER LEBEL SUZANNE LÉVESQUE MONIQUE CHENTRIER

JEAN DUCEPPE

27 déc. au 7 janv.

VOTRE CADEAU DES FÊTES

STUDIO 8 GRAND PRIX DU JURY CANNES '73 TOUS

L'INVITATION "UNE FÊTE FABULEUSE"

RELÂCHE 24 DEC. SEM. 6.15, 8.00, 9.45 DIM. & 26 DEC. 2.45, 4.30, 6.15, 8.24.5

STUDIO 6 LES TOUS

DERNIÈRES FIANÇAILLES DE J.P. LEFEBVRE

RELÂCHE 24 DEC. SEM. 6.30, 8.15, 10.00 DIM. & 26 DEC. 3.00, 4.45, 6.30, 8.15, 10.00

Vieux Montréal 136 EST, ST-PAUL - 861-7863

SALLE REGINA Derniers jours 14 ANS

Une fable bouffonne ou l'humour noir de Ferreri fait une fois de plus merveille.

ROBERT BENAYOU / LE POINT

CLAUDIA CARDINALE • MICHEL PICCOLI ENZO JANACCI • UGO TOGNAZZI

un film de MARCO FERRERI

L'AUDIENGE

Allez voir ce film. FRANCE-SOIR

Quelle réussite! L'AURORA

LA BONNE ANNÉE film de CLAUDE LELOUCH

Cinémas ODEON

Tout's ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou avant existe, n'est ni fortuite ni accidentelle.

4e mois Yves Montand

ETAT DE SIEGE UN FILM DE COSTA-GAVRAS

le DAUPHIN 7.30 - 9.40

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

TINA RUSSELL dans

MADAME ZENOBIA UN SURREALISME ENOTIQUE A LA COCTEAU

— PLAYBOY AUSSI: SUJET COURT: "THE MILLER'S TALE"

Certes "Age d'Or" non valables.

PLACE DU CANADA 12.30-1.45-3.40-7.20-9.10

VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4555

STANLEY KUBRICK

ORANGE MÉCANIQUE LUN. AU VEN. 7.00 - 9.25

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Commencant Vendredi le 28 Décembre

"DES IMAGES INSOUTENABLES!" France Soir

"IL FAUT RECEVOIR CE COUP DE POING DANS L'ESTOMAC" Le Nouvel Observateur.

"UN FILM PUISSANT, QUI FAIT VIVRE AU SPECTATEUR TOUTE LA GAMME DES ÉMOTIONS" Newsweek.

"ON RESTE ÉCRASÉS, MUETS, LE COEUR AU BORD DES LÈVRES" Le Monde.

LES FILMS MUTUELS présentent un film de YVES COURRIERE ET PHILIPPE MONNIER

LA GUERRE D'ALGERIE

POUR TOUS

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

Tout ce que les bénéficiaires d'aide sociale devraient savoir

par Renée Rowan

La réforme du programme d'aide sociale annoncée en septembre dernier par le ministère des Affaires sociales entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Son application n'ira pas sans susciter de l'inquiétude et de nombreuses questions de la part des bénéficiaires, puisque les changements apportés sont complexes même pour ceux qui sont dans le domaine, admet M. Jean Séguin, directeur du Bureau du bien-être social de la Ville de Montréal, que nous sommes allés rencontrer hier pour tenter de faire le point.

Ces modifications importantes au régime d'aide sociale touchent tous les bénéficiaires et viennent hauser l'aide pour la grande majorité d'entre eux. Elles ont pour but "d'aider plus et d'aider mieux" la clientèle, souligne un petit dépliant qui sera envoyé à chaque bénéficiaire avec son chèque du mois de janvier. "Aider plus" en haussant de façon significative l'aide sociale des personnes seules et des couples sans enfant, en réaménageant l'aide sociale et les allocations familiales des familles avec enfants. "Aider mieux" en laissant une plus grande liberté aux bénéficiaires dans la gestion de leur budget, en respectant, dans les principes comme dans les faits, l'autonomie de chacun.

Personne n'aura moins

Ce qu'il importe de retenir dès le départ, souligne M. Séguin c'est que le bénéficiaire, quel qu'il soit, ne recevra pas moins au début de janvier que ce qu'il a reçu en décembre, même si le prochain chèque d'aide sociale sera diminué. Personne ne recevra moins. Les droits acquis seront préservés dans tous les cas.

Un avis est adressé dès cette semaine à tous les chefs de famille expliquant que si le bénéficiaire reçoit moins d'aide sociale par contre, il recevra plus d'allocations familiales. Présentement, c'est surtout l'aide sociale qui répond aux besoins des familles; à compter de janvier, les allocations familiales vont tenir une place plus importante. Avec le nouveau programme d'allocations familiales, celles-ci se trouvent largement augmentées favorisant davantage les familles nombreuses.

Jusqu'à maintenant, le bénéficiaire recevait chaque mois un chèque d'aide sociale qui comprenait un montant pour

la nourriture, le vêtement et ses dépenses personnelles (N.V.P.D.), montant prévu selon la taille de la famille. A ce N.V.P.D., comme on dit dans le métier, s'ajoutait un montant pour les frais afférents à l'habitation, c'est-à-dire le loyer, le chauffage, l'électricité, le gaz (selon le cas), la taxe d'eau (dans la région de Montréal) et autres taxes locales, etc.

Le maximum qu'une personne seule pouvait recevoir était de \$149 par mois. A compter du 1er janvier prochain, cette aide sera réaménagée de la façon suivante: chaque personne recevra une somme globale qui lui permettra d'administrer son budget comme elle l'entend. Le maximum qu'une personne seule pourra toucher sera de \$170 par mois, à condition que son loyer soit de \$65 par mois ou plus (si son loyer est plus élevé, elle devra elle-même assurer le surplus). Toutefois, si son loyer est moindre, la différence entre \$65 et ce qu'elle paie, est soustraite de son chèque d'aide. Ainsi, si son loyer est de \$60 par exemple, elle ne recevra que \$165 par mois.

Selon le nouveau programme d'aide sociale, quand on calcule les frais de logement qu'il faut toujours ramener à une base mensuelle, ceux-ci doivent comprendre, pour le propriétaire: l'hygiène, les taxes foncières, l'assurance-incendie et une somme de \$10 par mois pour tenir lieu de l'entretien; pour la locataire: le loyer et les taxes locales.

Ainsi, par exemple, pour les Montréalais, ces calculs doivent inclure la taxe d'eau qui ne sera pas payée en supplément.

Si une personne seule vit chez un parent ou un enfant, l'aide est limitée à \$110 par mois. Si cette personne est apte au travail et est âgée de moins de 30 ans, l'aide est limitée à \$85 par mois ou qu'elle vive.

Lorsqu'une personne reçoit des revenus, l'aide est réduite d'un montant qui varie selon la nature de ces revenus.

Les frais de logement d'une famille avec ou sans enfants sont établis comme ceux d'une personne seule. L'aide est calculée d'après une table établie unilatéralement par le ministère des Affaires sociales et que doivent suivre strictement les fonctionnaires de ce ministère.

Ainsi, pour une famille comptant un adulte et un enfant à charge, l'aide mensuelle est de \$238 (si les frais de loge-

ment sont d'au moins \$85); pour une famille ne comptant qu'un adulte également mais deux enfants à charge, l'aide mensuelle est de \$253 (si les frais de logement sont d'au moins \$95); pour une famille d'un adulte et trois enfants à charge, l'aide est de \$257 par mois (si les frais de logement sont d'au moins \$105).

Pour une famille comptant deux adultes et aucun dépendant, l'aide mensuelle se chiffre à \$272 (si les frais de logement sont d'au moins \$85); pour un couple et un dépendant, l'aide grimpe à \$294 par mois (si les frais de logement sont d'au moins \$95); et pour une famille comptant deux adultes et 2, 3 ou plus d'enfants à charge, l'aide mensuelle se chiffre à \$309-\$313 par mois (si les frais de logement sont d'au moins \$105).

Si on ne tient compte que du chèque d'aide sociale qui sera émis directement de Québec vers le 5 de chaque mois, il est évident que celui-ci sera moins élevé en janvier qu'il n'était en décembre. A ce revenu viendront s'ajouter les chèques des nouvelles allocations familiales qui seront sensiblement plus élevés dans le cas des familles nombreuses.

Les allocations familiales seront payables, au fédéral, vers le 20 de chaque mois; au provincial, vers le 25.

Quelques exemples

Pour mieux saisir ce qui se passera dans le cas des familles avec enfants, voici quelques exemples fournis par M. Séguin:

Deux adultes et un enfant de 11 ans: En décembre, l'aide sociale était de \$285 répartis de la façon suivante: N.V.P.D.: \$137

Logement: \$128 (loyer plus frais afférents)

A ce revenu s'ajoutaient les allocations familiales, soit \$14 par mois \$2 de la province et \$12 du fédéral; donc le revenu global était de \$279.

En janvier prochain, l'aide sera de \$294 plus les allocations familiales, \$15 pour un grand total de \$309, soit une augmentation de \$30.

Un adulte et quatre enfants de 7, 10, 12 et 15 ans:

En décembre, l'aide était de \$300 par mois et la répartition était la suivante:

N.V.P.D.: \$157

Logement: \$143 (loyer plus frais afférents)

A ce revenu s'ajoutaient les allocations familiales, \$61 par mois (\$13 de la province et \$48 du fédéral); donc le revenu global était de \$361 par mois.

En janvier, le taux de l'aide sociale sera de \$257 plus les allocations familiales, \$117 pour un grand total de \$374, soit une augmentation de \$13 dans le revenu mensuel. Par contre, en recevant son chèque, le bénéficiaire notera qu'il y a une baisse de \$33 par mois dans le taux d'aide sociale, baisse qui sera compensée plus tard dans le mois par ses chèques combinés d'allocations familiales.

Les droits acquis

Si les modifications apportées au programme d'aide sociale représentent une hausse pour la majorité, pour certains toutefois, l'aide pourrait être réduite. Dans ces cas, souligne M. Séguin, les anciens règlements continuent de s'appliquer aussi longtemps qu'ils demeurent plus favorables que les nouveaux. Les droits acquis sont respectés.

Voici, à titre d'exemple, le cas d'une famille comprenant un adulte et trois enfants de 10, 11 et 19 ans, ce dernier étant étudiant au cégep:

En décembre, le taux de l'aide était de \$305 par mois et la répartition était la suivante:

N.V.P.D.: \$162 (y compris \$10 pour l'enfant de 19 ans)

Logement: \$143 (loyer et frais afférents)

A ce revenu, s'ajoutaient les allocations familiales (\$5 de la province et \$24 du fédéral) pour un revenu total de \$334.

En janvier, il faut assurer à cette famille un revenu au moins égal à ce qu'elle retirait au 31 décembre. La nouvelle

table de l'aide sociale prévoit un montant d'aide de \$257 montant qui sera majoré par les allocations familiales, soit \$37 pour un grand total de revenus de \$294 comparativement à \$33 au 31 décembre. L'aide sociale dans un tel cas sera réduite à \$297 (devenant ainsi un cas de droits acquis), montant qui sera augmenté des nouvelles allocations familiales, soit \$37 pour former un revenu de \$334 soit un revenu égal à celui dont cette famille bénéficiait jusqu'à maintenant.

Les trois cas que nous venons de donner sont ceux de familles en milieu urbain. Ils ne constituent que des exemples; l'aide exacte apportée dépend de la situation de chacun.

Et les urgences?

Signalons en outre que les bénéficiaires, en plus de l'aide déjà mentionnée, obtiennent gratuitement les médicaments qui leur sont prescrits par un médecin, ont accès, en cas de nécessité, aux besoins spéciaux prévus dans les règlements et conservent, s'ils le désirent, une partie de l'aide sociale pendant les premiers mois de leur retour au travail.

Comme tout cela dorénavant centralisé sur ordinateur à Québec, que se passera-t-il en situation d'urgence? Montréal aura-t-il le droit d'émettre des chèques?

M. Séguin explique que dans chaque bureau de bien-être, des appareils seront installés au cours de 1974 pour acheminer automatiquement vers Québec toutes les données des nouveaux cas. A l'intérieur de ce nouveau système intégré, on a prévu deux émissions spéciales de chèque chaque semaine de façon à ce que les individus et les

familles dans le besoin ne soient pas soumis à une trop longue attente. Actuellement, les émissions de chèques sont de trois par semaine, mais étant donné que les délais de transmission de documents vont être réduits, le client recevra son chèque à l'intérieur du même laps de temps qu'auparavant, même plus rapidement.

Malgré les feuillets explicatifs envoyés aux bénéficiaires par les bureaux de bien-être et le ministère des Affaires sociales, malgré l'information télévisée que l'on a déjà commencée à donner et qui va se poursuivre, M. Séguin reste conscient que la complexité du sujet ne manquera pas d'attirer une avalanche d'appels téléphoniques et de demandes de renseignements. Au bureau de bien-être de Montréal, on a prévu la situation et on est prêt à y faire face, assure son directeur.

Notons en terminant que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au Bureau de bien-être de la Ville de Montréal a diminué de 1,298 cas depuis décembre 1972: de 42,270 cas, il est passé à 40,972, en décembre 1973. Par contre, les débours ont augmenté de \$700,000 environ, passant de \$5,612,000 à \$6,316,000.

La diminution du nombre de clients serait liée à la baisse du taux de chômage; à la mise en application du programme de "Opération Placement"; à l'intention des bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail; à la hausse de la sécurité de la vieillesse et enfin à une plus étroite surveillance auprès de la clientèle pour rayer du programme les non-admissibles. M. Séguin prévoit toutefois une hausse du nombre des bénéficiaires en janvier, alors que l'aide sera plus généreuse qu'auparavant.

télévision

CBFT 6

9:10	Ouverture et horaire	c
9:15	En mouvement	c
9:30	Monstru Pipo	c
10:00	Au jardin de Pierrot	c
10:00	Théâtre	c
10:30	Initiation à la décoration	c
11:00	Baham	c
1:30	Sol et Gobel	c
3:00	L'Odyssée	c
6:00	Skippy, le Kangourou	c
6:30	Actualités	c
7:30	Maryse Wolfe M.D.	c
8:30	Les ans de Mogador	c
9:30	Tournoi	c
10:00	Quatrième	c
10:30	"Utilisation de l'énergie"	c
10:30	Téléjournal	c
10:50	Nouvelles du sport	c
11:00	Appelle-moi Lisa	c
12:00	Cinéma: "Le diable à trois" (drame - américain 1967)	c
1:30	Une Nuit, "Cinq pour l'enterrement 1969"	c
3:00	Téléjournal	c

9:15	Vedettes-certés	c
9:30	Déconstruis 23	c
10:00	On est comme on naît	c
10:30	Les nouvelles TVA	c
11:00	Le Normand	c
11:30	Ne partez pas	c
11:30	Amus, rime du temps (comédie - américain 1951)	c
1:00	Sans paroles	c
1:30	"Two Todays" (alléman 1942)	c
2:30	Le 10 vous informe	c

CBMT 6

9:15	Sturdy sex and religious thoughts	c
9:30	Mon ami	c
9:45	Friendly Giant	c
10:00	Cinéma 12	c
10:30	Mr. Dross	c
11:00	Seigneur Street	c
12:00	The Phil Silvers Show	c
12:30	Phased Out's Luncheon Date	c
1:00	One o'clock report	c
1:15	Job Loss	c
1:30	Adrian Wildfire theatre	c
2:00	Juliette and Friends	c
2:30	The Lucy Show	c
3:00	Take 30	c
3:30	The Edge of Night	c
4:00	Fanny Court	c
4:30	Dropin	c
5:00	10 Daffie Day	c
5:30	Gillian's Island	c
6:00	City at Six	c
7:30	The Irish Rovers	c
8:00	At in the Family	c
8:30	Wish	c
9:00	The Tommy Hunter show	c
9:30	The world at war	c
11:00	The National	c
11:30	Vespertin	c
12:00	Montreal Tonight	c
11:15	Cine Six: "The Caine matiny" (drame 1954)	c
2:00	Station closing	c

CFTM 10

7:10	Horaires-bienvenue	c
7:45	Bonjour Montréal	c
8:15	3623-36	c
9:00	Les haut-début	c
9:30	Pour vous mesdames	c
11:00	Les Tonnants	c
12:00	Les p'tits bonhommes	c
12:15	Ligne ouverte	c
1:15	One-on-one	c
3:00	Mélo	c
3:30	Personnalités	c
4:00	Patrolle	c
4:30	Farje	c
5:00	Sauve qui peut	c
6:00	Pierre, Jean Javel	c
7:00	Le 10 vous informe	c
7:30	En première	c
8:00	"La grande escapade" (aventures - dramatique-américain 1966)	c

LA CROIX-ROUGE
à toute heure à l'oeuvre

cinéma

ALOUETTE: "Réception intime" 2:45, 4:00, 5:30	"Les amours d'une aristocrate" 1:00, 4:25, 6:15
ARLEQUIN: "Sept feuilles de Chine" 12:30, 3:40, 6:30, 9:30	"J'ai versé du Nougat sur les tripes" 2:15, 5:15, 8:10
ATWATER: (Cinéma 1) "The way we were" 1:00, 3:05, 5:15, 7:30, 9:30	"Festival des films étrangers de New York" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00
AVENUE: "Cabaret" 12:30, 2:35, 4:40, 6:45, 9:00	
BEAVER: "Hétérosexuels" 12:05, 2:35, 5:05, 7:40, 10:10	
BERRI: "Vivre et laisser mourir" 2:15, 4:00, 5:30 et "La colline de la terreur" 12:30, 4:30, 8:30	
BIGOU: "Le despote cruel" 1:20, 4:49, 8:18 et "L'homme aux mains d'acier" 11:30, 1:10, 4:28, 7:46, 10:50	
CANADIEN: "Le grand bazar" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00	
CHAMPLAIN: "Operation dragon" 12:05, 3:30, 6:55, 10:20 et "Voleurs de trains" 1:45, 5:10, 8:35	
CHATELAIN: "Hapki-do" 2:35, 5:55, 9:20	"Le signeur" 1:00, 4:20, 7:40
CHATELAIN: "Il n'y a pas de fumée sans feu" 1:00, 4:30, 8:00, 11:30	
CINEMA V: "Salon rouge" "The adventures of Rabbi Jacob" 6:00, 8:00, 10:00	"Salon bleu" "La grande bouffe" 7:30, 9:30
CINEMA 7: "ART" "César et Rosalie" 9:30 et "Borsalino" 7:30	
CINEMA 9: "A touch of glass" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00	
CREAMART: "Mary Poppins" 1:00, 3:10, 5:20 et "Compagnons d'aventure" 1:25, 7:45	
DAUPHIN: "Salle McLaren" "Orange m'importe" 7:00, 9:25 (Salle Renart) "Etat de siège" 7:30, 9:40	
ELECTRA: "Hapki-do" 12:00, 3:15, 6:30, 9:45	"L'insolent" 1:35, 4:50, 8:05
EYNAPE: "Salle Breonias" "L'Audience" 7:30, 9:30 (Salle Eisenstein) "La bonne année" 7:30, 9:30	
FESTIVAL: "La grande bouffe" 7:30, 9:30	
FLEUR DE LYS: "Les aventures de Babu Jacob" 12:00, 2:00, 4:00, 6:00, 8:00, 10:00	
IMPERIAL: "Terminal Island" 1:00, 4:00, 7:00, 10:10	"Devil wedding night" 2:35, 5:35, 8:40
JEAN TALON: "Les aventures de Rabbi Jacob" 6:00, 8:00, 10:00	
LOEWS: "Outside Man" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00	
LUCERNE: "They call me Trinity" 6:00, 8:45 et "Trinity still my name" 8:00	
MAISONNEUVE: "Le grand bazar" 6:00, 8:00, 10:00	
MERCIER: "Mary Poppins" 1:00, 3:10, 5:20 et "Compagnons d'aventure" 3:25, 7:50	
MIDMAY: "Réception intime" 12:30, 3:30, 6:40, 9:30 et "Les amours d'une aristocrate" 2:00, 5:05, 8:05	
OTTAWA: "Pat Garrett and Billy the Kid" 7:00 et "Delirance" 9:30, et "21 Topo" 12:00 p.m.	
PALACE: "Papillon" 12:45, 3:30, 6:15, 9:00	
PARISIEN: "Les démons" 12:00, 3:15, 6:30, 9:45 et "La classe de sexe" 1:30, 5:10, 8:25	
PAPINEAU: "Comtesse Dracula" 2:55, 6:15, 9:35 et "Orque des vampires" 1:15, 4:30, 7:50	

théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) Spectacle - 2200 et 2400
CENTAURE: "Of the fields, lately" de D. French - 200
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: relève
L'AMORCE: Jazz libre du Québec - 21h
LA PULCHRE: "Relâché" - 200
THEATRE MAISONNEUVE: "Louis Riel" - (matinée) 200
THEATRE PORT ROYAL: "Les belles-sœurs" de M. Tremblay - 200

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETHIER: Yvon Deschamps - 1900 et 2200
THEATRE MAISONNEUVE: "Louis Riel" - (matinée) 200
THEATRE PORT ROYAL: "Les belles-sœurs" de M. Tremblay - 200

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

BRANDY
IMPORTÉ DE GRÈCE

BIRKS
est ouvert de 9 a.m. à 9 p.m. du 11 au 22 décembre inclusivement

VOTRE CADEAU SERA APPRÉCIÉ JOUR APRÈS JOUR SI C'EST UN ABONNEMENT AU JOURNAL LE DEVOIR

TARIFS D'ABONNEMENT

12 mois	6 mois
CANADA: \$35.00	\$19.00
ETRANGER: \$40.00	\$22.00

Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder:

LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Cij-inclus, \$ pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:
Nom
Adresse

L'abonnement sera distribué à:
Nom
Adresse

Cette offre est valide jusqu'au 31 décembre 1973

LE DEVOIR

Anjou Québec

Pour Noël et Jour de l'an un goût attachant Anjou Québec vous surprend

Faisans • Gailles • Chapons • Canard de Barbarie • Lapins • Oie • Dindes fraîches

Force aux marions • Roshet • Rôtis de veau • Agneau frais

Charcuterie fine exclusive préparée dans nos cuisines

Boudins blancs • Pâté en croûte • Ballottine de volaille truffée et décorée • Ballottine de faisans • Boucheés à la reine • Coquilles St. Jacques • Aspics apertis • Escargots de Bourgogne • Terrine de canard • de lapin • de lièvre

Je ne s: Notre But: Vous régaler

Anjou Québec
la boucheuse charcuterie française de Montréal
807 est rue Laurier
272-4065 272-4086

toronto

Cours irréguliers

L'allure a été mixte hier à la Bourse de Toronto et l'indice industriel y a monté graduellement, le tout au sein d'une activité modérée. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 304 contre 212 titres que 258 valeurs demeurent inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others. Columns include company name, price, and change.

Les obligations

Peu de changement

Les prix n'ont que peu fluctué jeudi à la Bourse canadienne des obligations et l'activité y a été très faible.

Table of bond prices for various municipalities and provinces. Columns include issuer, price, and change.

PROVINCIALES

Table of provincial bond prices for Alberta, Ontario, and Quebec.

MUNICIPALES

Table of municipal bond prices for various cities and towns.

SERVICES PUBLICS

Table of public utility bond prices.

INDUSTRIELLES

Table of industrial bond prices.

au comptoir

Table of commodity prices for various goods.

cours des changes

Table of exchange rates for various currencies.

dividendes

Selkirk Holdings: classe "A", 10 cents, une hausse de 14 déc.; l'action privilégiée de 28 déc.; payable le 14 décembre.

Les indices de Toronto

Table of Toronto market indices including Industriels, Aurifères, Métaux, and Pétroles.

Corby Distilleries Limited

R.M. (Ron) French, vice-président, marketing, annonce de son bureau de Montréal la nomination de R.M. French au poste de directeur général des ventes, division de l'Est, Corby Distilleries Ltd. A ce titre, M. French assumera la responsabilité des ventes chez Corby et ses filiales en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes.

Advertisement for Private Brut de Mercier, a brand of French champagne. Includes a bottle image and text: "Private Brut de Mercier un grand champagne de France".

Advertisement for Canadian Pacific Investments Limited, a 4 1/2% cumulative, redeemable, and convertible security with voting rights.

Advertisement for Dominion Securities Harris (Québec) Limitée, a Montreal-based securities firm with branches in Trois-Rivières, St-Hyacinthe, and Sherbrooke.

Advertisement for Bell Canada, featuring a 10th anniversary dividend and information about preferred shares.

Advertisement for the Steel Company of Canada, Limited, highlighting a 25% dividend and the company's steel products.

Advertisement for Deinhard, a German beer brand, featuring a bottle image and text: "Laissez-vous griser par ce quatuor allemand!".

montréa

Faible activité

MONTREAL. — Les prix étaient mixtes et l'activité était faible hier à la Bourse de Montréal. Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne se situe à 844,000 actions, au regard de 1,257,100 actions mercredi. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 146 contre 84 alors que 74 valeurs demeuraient inchangées. Distillers Corp. — Seagrams, dont 31,000 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 1-2 et atteint \$42. Beaver Mining Corp., dont 80,900 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de neuf cents et atteint \$1.98. Domtar Ltd., en hausse de 3-8 et au niveau de \$22 1/2, rapporte que sa filiale des pâtes et papiers augmentera de \$25 la tonne le 1er janvier toutes les catégories de pâtes à papier. La hausse sera de 13 p.c. Cominco Ltd., en hausse de 3-8 et au niveau de \$32, annonce qu'elle a commencé la construction d'une fabrique d'acide sulfurique à Trail, C.B. et que la construction de cette usine lui coûtera \$6.5 millions. Texaco Canada à \$44 monte de deux, Falconbridge Nickel à \$60, de un, la Banque Royale à \$35, de un, Du Pont à \$24 3-8, de 3-8, Massey Ferguson à \$16 3/4, de 1-4. Trans Canada Pipelines à \$57 recule de un, Alcan à \$37 5-8, de 7-8, Consumers Glass Co. à \$7, de 1-2, Canadian Hydrocarbons Ltd. à \$6 3-8, de 3-8 et Dominion Stores à \$11 1-2, de 1-4. La Banque Canadienne Nationale, à \$18 et en baisse de 1-8, a eu un virement de 25,565 actions. A la Bourse Canadienne, Stanford Mines monte de cinq cents et atteint \$1.60 dans un virement de 45,500 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various stocks like Albi, Alfa Gas, Alcan, etc.

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various stocks like Met Stores, Microsys, Molson, etc.

Bourse canadienne

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various stocks like Amb Db, Ame, Aquab, etc.

Les indices de Montréal

Table with columns: Ind. Serv., Publ., Banques, Comb., Papiers, Cloture, Semaine dernière, etc.

Industrie de la construction

Le bill 14 est-il acceptable pour le patronat?

Par Michel Guénard

Le monde de la construction retrouvera-t-il jamais la quiétude qu'il est en droit d'esquêter? Encore aujourd'hui la discordance se fait entre la partie patronale se préparant à lancer une vaste offensive contre le bill 14 qui modifie la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction. Tout le litige porte sur la date de l'entrée en vigueur du récent décret régissant les conditions de travail dans cette industrie. Le 27 avril dernier, cinq associations patronales représentant 74% des membres signent avec la Fédération des travailleurs du Québec qui regroupe 72% des ouvriers de la construction une entente de trois ans quant aux conditions de travail qui prévaudront dans ce secteur économique. La Confédération des syndicats nationaux et la Fédération de la construction du Québec n'ont pas signé l'entente. Le ministre du Travail avait décidé que l'entente prendrait force si elle est ratifiée par des associations représentatives à un degré supérieur à cinquante pour cent d'employeurs et de salariés. Le 1er juin 1973, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi no 9 qui légalise l'entente et en fait dans la pratique un décret ayant force de loi. Le problème qui se posait prenait cette forme interrogative: le décret s'appliquait-il à partir du 1er juin ou du 1er mai, date de l'expiration de l'ancienne convention collective? Examinez le bill 9 et vous en rendrez compte. Pas si simple qu'il en a l'air, l'article 17 du chapitre 45 (Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction) mentionne laconiquement que "le décret comportant l'approbation de la requête entre en vigueur à compter du jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec ou de toute date ultérieure" qui y est fixée.

Le monde de la construction retrouvera-t-il jamais la quiétude qu'il est en droit d'esquêter? Encore aujourd'hui la discordance se fait entre la partie patronale se préparant à lancer une vaste offensive contre le bill 14 qui modifie la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction. Tout le litige porte sur la date de l'entrée en vigueur du récent décret régissant les conditions de travail dans cette industrie. Le 27 avril dernier, cinq associations patronales représentant 74% des membres signent avec la Fédération des travailleurs du Québec qui regroupe 72% des ouvriers de la construction une entente de trois ans quant aux conditions de travail qui prévaudront dans ce secteur économique. La Confédération des syndicats nationaux et la Fédération de la construction du Québec n'ont pas signé l'entente. Le ministre du Travail avait décidé que l'entente prendrait force si elle est ratifiée par des associations représentatives à un degré supérieur à cinquante pour cent d'employeurs et de salariés. Le 1er juin 1973, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi no 9 qui légalise l'entente et en fait dans la pratique un décret ayant force de loi. Le problème qui se posait prenait cette forme interrogative: le décret s'appliquait-il à partir du 1er juin ou du 1er mai, date de l'expiration de l'ancienne convention collective? Examinez le bill 9 et vous en rendrez compte. Pas si simple qu'il en a l'air, l'article 17 du chapitre 45 (Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction) mentionne laconiquement que "le décret comportant l'approbation de la requête entre en vigueur à compter du jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec ou de toute date ultérieure" qui y est fixée.

Or l'article 22 du bill 9 sanctionne le 1er juin et son édicte est en vigueur le jour de sa sanction. La question revient donc avec encore plus d'acuité: quelle date de référence doit prendre la partie patronale pour honorer les engagements qu'elle a contractés lors de la signature de la convention collective du 27 avril 1973? A l'Assemblée nationale, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, avait acquisé par un "oui formel" à la remarque du député péquiste Claude Chartron qui lui disait: "Le fait de publier le décret comportant la date du 1er mai

Les investissements au Québec

augmentent de \$664 millions

Le total des investissements des compagnies d'assurance-vie dans la province de Québec se chiffrait à la fin de 1972, à \$6,417 millions, selon l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, organisme groupant 128 compagnies d'assurance-vie exerçant au Canada. C'est là une augmentation de 664 millions ou 11.5 pour cent au cours des deux dernières années. Les compagnies d'assurance-vie ont investi dans la province de Québec à hauteur de \$6,417 millions à la fin de 1972, à \$6,417 millions, selon l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, organisme groupant 128 compagnies d'assurance-vie exerçant au Canada. C'est là une augmentation de 664 millions ou 11.5 pour cent au cours des deux dernières années. Les compagnies d'assurance-vie ont investi dans la province de Québec à hauteur de \$6,417 millions à la fin de 1972, à \$6,417 millions, selon l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, organisme groupant 128 compagnies d'assurance-vie exerçant au Canada. C'est là une augmentation de 664 millions ou 11.5 pour cent au cours des deux dernières années.

new york

Dents de scie

La tendance a de nouveau été irrégulière hier au New York Stock Exchange, où les cours ont fluctué dans d'étroites limites. Après être demeuré en légère hausse pendant la majeure partie de la séance, le marché s'est quelque peu replié en fin d'après-midi, terminant la journée sur un déclin minime, dans une atmosphère modérément active. L'incertitude des investisseurs et la proximité des fêtes de fin d'année sont à l'origine de ces modestes fluctuations. Peu de gros écarts ont été enregistrés, nombre de compartiments terminant la séance sur une note irrégulière, en hausse ou en baisse d'une fraction. La moyenne de Dow Jones pour 30 industrielles perd 1.46 et tombe à 628.11. Le virement se traduit par 17.43 millions d'actions. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 812 contre 678 alors que 374 demeuraient inchangées. Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Canadian Pacific, Distillers Seagrams, Hudson Bay, International Nickel, Hiram Walker et Massey Ferguson ont enregistré des gains fractionnaires. McIntyre monte de un et atteint \$51 1/2. Dome Mines perd 1-4 et tombe à \$135 1/4 et Alcan 3-8 et tombe à \$37 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various stocks like ACP, Inco, Alcan, etc.

fonds mutuels

Table with columns: FONDS, OFF. DEM. for various mutual funds like Acrofund, A.G.F. Special, etc.

dividendes

Argus Corp. 15 cents, une hausse de 7 1/2 cents, plus un supplément de 30 cents; classe "C", 15 cents, une hausse de 7 1/2 cents, plus un supplément de 30 cents; tous deux payables le 1er mars, inscrit le 31 janvier; \$2.50 privilégiés, série "A", 65 cents; classe "B", privilèges, 67 1/2 cents, tous payables le 1er février, inscrits le 15 janvier. Canadian Pacific, 41 cents, bi-annuel; 4 pour cent privilégiés canadiens, 30 cents, bi-annuel; 4 pour cent privilégiés du Royaume-Uni, 23 1/2 cents; 7 1/4 pour cent privilégiés, série "A", 36 1/4 cents, bi-annuel, tous payables le 26 janvier. Inscrits le 27 décembre. Consolidated Natural Gas, 52 1/2 cents, une hausse de 1 3/4 cents, en devises américaines, payable le 15 février, inscrit le 15 janvier. Dalex, privilégiés, \$1.75, payable le 31 décembre, inscrit le 13 décembre.

benefices

Avco Industries, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$5,300,000-666 cents l'action, au regard de \$3,400,000-444 cents l'action. Miron Ltee, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$1,744,000, au regard de \$1,359,000. Molson Companies, pour les six mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$14,201,000-\$1.04 l'action, au regard de \$13,000,000-96 cents. Multiple Access, pour les six mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$791,000-33 cents l'action, au regard de \$196,000-huit cents. Newfoundland Light and Power, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$2,959,000-\$1.06 l'action, au regard de \$2,962,000-\$1.00. Northern and Central Gas, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$3,400,000, au regard de \$2,800,000. Tencraft, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$732,000 - 61.7 cents l'action, au regard de \$634,000 - 44.8 cents. Westcoast Petroleum, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$4,045,000 - 63 cents l'action, au regard de \$3,979,000 - 81 cents. Y and B Properties, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$1,143,000 - 57 cents l'action, au regard de \$957,000 - 48 cents. White Pass and Yukon, pour les neuf mois terminés le 30 septembre 1973: \$2,019,000, au regard de \$1,772,000 en 1972. McIntyre Porcupine Mines, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$2,964,000, perte-\$1.22 l'action, au regard de \$4,718,000-pas de chiffre par action. Andros Mines, pour les six mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$1,001,558-94 cents l'action, au regard de \$1,016,295-95 cents. Fields Stores, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$1,929,000-85.3 cents l'action, au regard de \$1,472,000-86.2 cents. Revenue Properties, pour les neuf mois qui se sont terminés le 30 sept. dernier, \$530,000, bénéfice-4.1 cents l'action, au regard de \$1,117,000, perte-neuf cents.

bons du trésor à 6.36%

OTTAWA. — Nouveaux bons du trésor de 91 jours émis jeudi: \$220 millions au prix moyen de 98.439 et au rendement moyen de 6.36 p.c. La semaine dernière, \$220 millions à 98.433 et 6.38 p.c.

Bourse américaine

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various US stocks like Al, Amco, Amstar, etc.

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

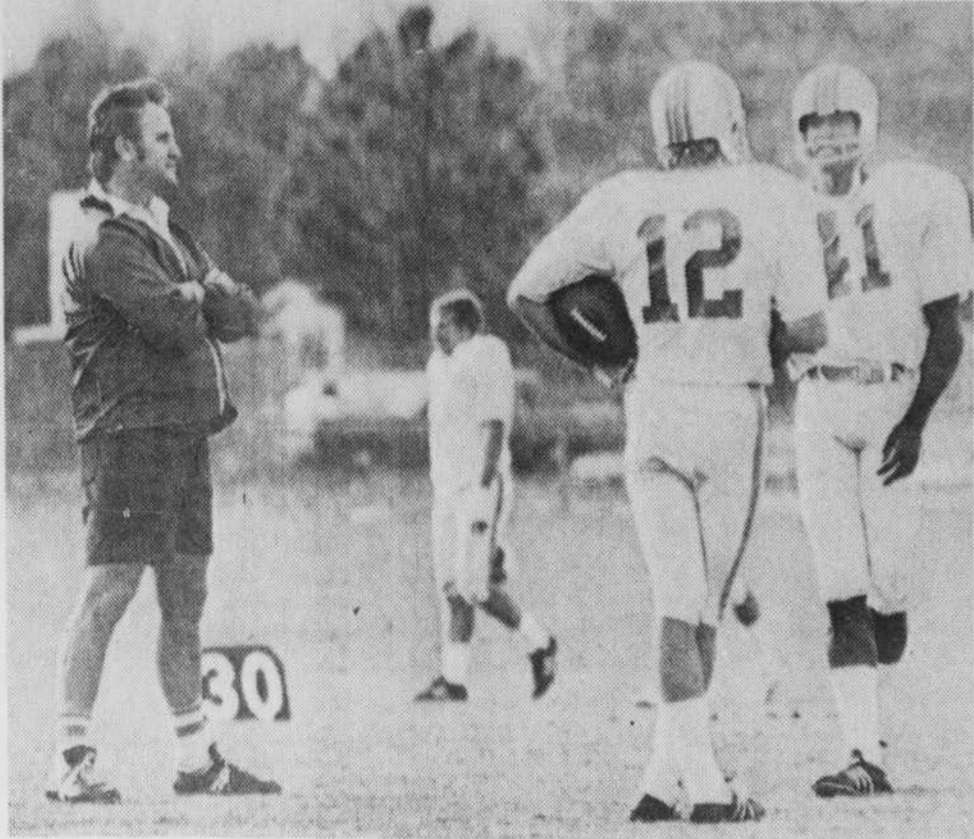
LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LES SYNDICS DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

Émission \$134,000 d'obligations, 5 1/4%, 6%, en date du premier août 1960, échéant en séries du premier août 1961 au premier août 1980 indusivement. AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac rachètera par anticipation à 100% de leur valeur nominale, le premier février 1974, les \$52,500 d'obligations de l'émission ci-haut indiquée encore en cours à cette date et ce, notamment, en vertu des dispositions des paragraphes 15 et 16 du chapitre II d'un acte de fiducie intervenu entre les Syndics de la Paroisse de Notre-Dame de Paspébiac et la Société Nationale de Fiducie, le vingtième jour de septembre 1960, devant Me Georges Gauvreau, notaire, sous le numéro 4429 de ses minutes. Lesdites obligations deviendront échues et payables et elles seront payées et rachetées, le premier février 1974, en principal et intérêts courus à cette date, sur présentation et remise d'icelles, avec tous les coupons d'intérêts échéant le et après le premier février 1974 et attachés, à toute succursale de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec. Les obligations immatriculées quant au principal devront être accompagnées de tous les documents requis pour le transfert. Les \$52,500 d'obligations sujettes au rachat cesseront de porter intérêts à compter du premier février 1974. DONNÉ À MONTREAL, ce vingt et unième jour de décembre 1973. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE pour le compte de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DE PASPEBIAC

LOUEZ... THUNDERBOLT, LINCOLN MARK IV, COUNTRY SQUARE, FORD LTD, GRAN TORINO, CADILLAC, RIVIERA, MONTE CARLO, ELECTRA, GRAND PRIX. PROFITEZ DE L'AUBAINE... Encore quelques '73 en mains. LIVRAISON IMMÉDIATE. Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un SYSTÈME DE CLIMATISATION, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio A.M., pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées. Premier 45,000 milles gratuit • 5¢ du mille additionnel • Entretien et assurance non inclus • \$300 non remboursable et le 1er versement lors de la livraison • LOCATION NETTE, 34 mois • 3575 rue Berri, Montréal, Au nord de Sherbrooke, Tél. 849-5381, Ouvert tous les jours, Samedi jusqu'à midi.



Bob Griese, quart-arrière des Dolphins de Miami, s'entretient avec son receveur favori, Paul Warfield, sous l'œil de l'instructeur, Don Shula. Les Dolphins affrontent dimanche les Bengals de Cincinnati en quart-de-finale. (Téléphoto AP)



Tony Esposito, des Black Hawks de Chicago, fait un arrêt spectaculaire devant Lem Lorentz, des Sabres de Buffalo. Le défenseur des Hawks est Phil Russell. Les deux équipes ont fait match nul 2-2. (Téléphoto AP)

Le président Joe Cronin rend son jugement

Williams ne peut gérer les Yankees

BOSTON (d'après AP) — Joe Cronin, président de la ligue Américaine de baseball, a refusé hier d'entériner le contrat qu'a récemment signé Dick Williams à titre de gérant des Yankees de New York.

«En basant ma décision sur tous les faits connus, je découvre que les Yankees n'avaient pas le droit d'embaucher Williams, et en conséquence, je ne peux approuver ce contrat», a dit Cronin.

Après avoir entendu des représentations de toutes les parties mardi et mercredi, Cronin a cependant approuvé la signature du contrat de Ralph Houk à titre de gérant des Tigers de Détroit.

Houk, dont le contrat avec les Yankees n'expirait pas

avant deux ans, a remis sa démission à la fin de la saison 1973. Williams, de son côté, a démissionné comme gérant des Athletics d'Oakland immédiatement après les avoir menés à une seconde conquête d'affilée des honneurs de la Série Mondiale, même si son contrat était valable pour deux autres saisons. La semaine dernière, il a accepté une offre pour devenir gérant des Yankees.

Cronin, qui deviendra président du conseil d'administration de la ligue Américaine le 1er janvier prochain, cédant son poste actuel à Lee MacPhail, a dit qu'il avait fort bien pesé son jugement avant de le rendre public.

Charles O. Finley, propriétaire des Athletics, Williams et Houk étaient parmi ceux qui ont comparu devant lui à Boston et ont témoigné sous serment.

Cronin a cependant ajouté que Williams pourrait peut-être se joindre aux Yankees «si tout le monde se met d'accord». Il faisait évidemment allusion à la demande de compensation en joueurs faite par Finley, qui a même entrepris des procédures judiciaires cette semaine afin d'empêcher l'ancien adjoint de Gene Mauch chez les Expos d'abandonner son équipe.

Les Yankees ont offert le salaire de 2 millions de dollars au joueur de 2e but Horace Clarke, et ont ajouté \$150,000 à leur offre ainsi que des joueurs de leurs filiales par la suite. Mais Finley a rejeté cette offre.

«Certainement que nous sommes mécontents», de dire un porte-parole des Yankees à New York, qui a cependant précisé que l'équipe ne se prononcera pas officiellement sur cette décision avant de l'avoir bien étudiée et d'avoir pris conseil juridique.

«Je crois que le baseball peut tirer une leçon de tout ceci», de dire Cronin. «Aucun règlement des ligues majeures ne prévoit un litige dans le cas des gérants d'équipe. A l'avenir, je crois que le commissaire Bowie Kuhn songera sérieusement à en passer un en ce sens.»

Cronin a aussi noté que dans le cas de Houk, les Yankees avaient préparé un communiqué, approuvé par Houk, annonçant sa démission après la saison 1973. Dans le cas de Williams, le président de 67 ans a dit: «Il est à l'emploi de Finley pour les prochaines deux années.»

Par Jarvis, un lanceur que les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les Expos ont le plus frappé l'imagination des Canadiens

La folle odyssée des Expos de Montréal, au cours de laquelle ils ont lutté pour le championnat dans la section Est de la ligue Nationale de baseball jusqu'à la toute dernière journée du calendrier régulier de cette saison, a le plus frappé l'imagination de la majorité des sportifs canadiens.

Ils n'ont pas réussi leur incroyable exploit, mais les journalistes et commentateurs sportifs les auront quand même choisis à titre d'équipe par excellence au Canada en 1973, à l'occasion du scrutin annuel de la Presse Canadienne.

Le Canadien, vainqueur de la coupe Stanley, a été la seule formation qui a offert un semblant d'opposition aux Expos. Ces derniers ont récolté 51 votes de 1ère place, 30 de seconde et 18 de 3e pour un total de 231 points, à raison de 3-2-1 selon le choix.

Les Canadiens, qui ont facilement obtenu la meilleure fiche des 16 équipes de la ligue Nationale de hockey, ne perdant que 10 matches en saison régulière, un précédent, a récolté 44 votes de 1ère place, 27 de 2e et 20 de 3e, soit 206 points.

Les Rough Riders d'Ottawa, gagnants du match de la coupe Grey, sont au 3e rang avec 73 points (11-12-16). Les Riders ont perdu leurs quatre premières parties au calendrier mais l'ont terminée avec une fiche de 9-5. Ils ont ensuite remporté le championnat national de football grâce à une victoire de 22-18 aux dépens des Eskimos d'Edmonton.

Les Marlboros de Toronto, titulaires de

la coupe Memorial, symbole du championnat junior au hockey, ont obtenu 53 points et la 4e place, quatre de plus que l'équipe dirigée par Vera Pezer, de Saskatoon, championne canadienne au curling féminin.

Huit nageuses de Calgary ont pris la 6e place avec 26 points, pour s'être classées en seconde place au championnat mondial de nage synchronisée à Belgrade.

Mais ce sont les Expos qui ont vraiment soulevé l'enthousiasme des amateurs et des journalistes, de préférence au Canadien à qui on avait presque concédé la coupe Stanley au départ. Ils ont fort bien entrepris leur saison 1973, mais à mesure que celle-ci avançait, on commençait de plus en plus à se demander quand l'équipe connaîtrait la débandade prévue.

Celle-ci ne s'est vraiment pas produite, et les Expos continuaient allègrement leur course au championnat, convertissant ainsi plus d'un amateur incrédule. Les Mets de New York ont finalement remporté le titre, grâce à une poussée de toute fin de saison.

Ces derniers ont d'abord été la risée du monde du baseball pour avoir été la seule équipe à avoir conservé une fiche gagnante des six de la section Est. Mais ils en ont surpris plusieurs en disposant les puissants Reds de Cincinnati, en finale de la LN, puis en forçant les Athletics d'Oakland à la limite avant de céder les honneurs de la Série Mondiale en sept matches.

14 conducteurs de courses inculpés

NEW YORK (AFP) — Quatorze conducteurs américains ont été accusés de corruption par le procureur Edward J. Boyd, hier à New York. Ces conducteurs seraient mêlés au «scandale du Superfecta» qui a été découvert il y a quelques mois aux champs de courses de Roosevelt et de Yonkers, à New York.

Le pari «Superfecta» consiste à déterminer les qua-

tre premiers dans l'ordre dans des courses de trot attelé. Les conducteurs inculpés auraient reçu des pots-de-levin afin de fausser des résultats de courses entre le 1er janvier et le 13 avril derniers.

Parmi les conducteurs inculpés, figurent quatre des meilleurs de l'année: William «Buddy» Gilmour, numéro deux avec un total de 316 victoires

et \$1.830.581 de gains aux propriétaires des chevaux qu'il a conduits, Del Insko, président de l'Association des conducteurs, Carmine Abbatiello et Ben Webster. Quatre autres personnes mêlées au scandale ont été aussi inculpées.

Les accusés sont passibles d'une peine de cinq ans de prison et (ou) d'une amende de \$5.000.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Est

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
BOSTON	28	21	4	3	134	73	45
MONTREAL	29	18	7	4	100	75	40
TORONTO	32	15	11	6	109	80	36
BUFFALO	30	14	9	9	115	96	35
MINNESOTA	30	14	9	9	101	97	31
DETROIT	31	12	6	8	84	82	31
ST. LOUIS	29	9	16	9	70	79	19
VANCOUVER	28	6	16	6	68	99	18

Section Ouest

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
PHILADELPHIE	28	17	7	4	81	86	38
CHICAGO	29	14	5	10	97	54	38
ST. LOUIS	29	13	10	6	82	73	32
ATLANTA	31	12	6	7	84	82	31
MINNESOTA	30	9	14	7	87	101	25
LOS ANGELES	31	9	17	5	83	104	23
PITTSBURGH	29	9	16	4	75	106	22
CALIFORNIE	32	7	22	3	74	126	17

Mercredi

Toronto 5, California 2
Buffalo 2, Chicago 2
Minnesota 4, Atlanta 2
St. Louis 2, Los Angeles 1

Hier

Montreal à Buffalo
Detroit à Rangers
Pittsburgh à Boston
Vancouver à Philadelphie

Ce soir

St. Louis à Atlanta

LES POINTEURS

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
Esposito, Boston	17	14	1	1	118	98	39
Orl, Boston	17	14	1	1	118	98	39
Hodge, Boston	21	23	4	4	133	119	32
Goldschmidt, Minnesota	21	18	3	3	118	102	31
Lemire, Montreal	12	11	1	1	121	107	31
Ullman, Toronto	14	22	3	3	122	106	30
Hexall, Minnesota	7	29	3	3	118	102	30
Lemire, Montreal	12	11	1	1	121	107	31
Gashman, Boston	8	25	3	3	118	102	30
Gilbert, Rangers N.Y.	14	18	2	2	118	102	30
Park, Rangers N.Y.	14	18	2	2	118	102	30

Mercredi

Houston 10, Winnipeg 9
N. Angleterre 4, Edmonton 2
Minnesota 4, Vancouver 2

Hier

Aucun match à l'affiche

Ce soir

Vancouver à Edmonton
Los Angeles à Minnesota
Houston à Toronto

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
N. ANGLETERRE	31	19	11	1	118	98	39
QUÉBEC	34	16	2	2	125	110	35
TORONTO	35	15	1	1	122	113	33
CLEVELAND	30	14	2	4	96	97	32
CHICAGO	28	13	2	2	94	95	28
NEW JERSEY	32	12	1	1	112	116	24

Section Ouest

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
EDMONTON	31	18	1	1	106	96	36
HOUSTON	30	16	4	1	117	89	36
MINNESOTA	31	17	1	1	116	103	35
WINNIPEG	34	14	1	1	113	119	32
LOS ANGELES	33	13	2	0	109	125	30
VANCOUVER	31	12	0	0	102	123	34

Mercredi

Houston 10, Winnipeg 9
N. Angleterre 4, Edmonton 2
Minnesota 4, Vancouver 2

Hier

Aucun match à l'affiche

Ce soir

Vancouver à Edmonton
Los Angeles à Minnesota
Houston à Toronto

Section Nord

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
NEW HAVEN	33	17	1	1	126	105	39
N. JERSEY	34	15	1	1	124	94	36
PROVIDENCE	32	16	1	1	143	107	35
BURCHESTER	27	14	3	3	102	92	32
BOSTON	31	12	1	1	96	111	28
SPRINGFIELD	27	9	17	4	83	107	16

Mercredi

Houston 10, Winnipeg 9
N. Angleterre 4, Edmonton 2
Minnesota 4, Vancouver 2

Hier

Aucun match à l'affiche

Ce soir

Vancouver à Edmonton
Los Angeles à Minnesota
Houston à Toronto

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
QUÉBEC	32	22	5	1	234	141	53
SHREVEPORT	32	25	7	1	159	145	50
SHAWINIGAN	30	14	2	2	154	145	30
TROIS-RIVIÈRES	31	9	24	0	145	206	18
CHICOUTIMI	21	8	23	0	119	208	16

Section Ouest

pl	g	p	n	bp	bc	pts	
CORNWALL	32	22	8	1	191	123	47
MONTREAL	30	18	10	2	210	141	38
SHREVEPORT	32	14	0	143	144	36	
LAVALE	31	13	6	2	160	126	28
SHREVEPORT	34	11	22	1	151	206	23
HULL	33	3	28	0	103	106	19

Mercredi

Shawinigan à Cornwall
Shreveport à Drummondville
Trois-Rivières à Lévis

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

RIEL BISSONNETTE

VERMETTE & RYAN

Avocats et Procureurs

Tour de la Bourse

800 Square Victoria

Suite 2104 - Montréal 115

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Maurice Rié, c.r. Albert Bissonnette, c.r.
Clément Vermette, c.r. Gerald J. Ryan, c.r.
Jeanne W. Dunton, c.r. Jean Louis Tétrault
Michel Green, c.r. Alain Gagnaire
Jean-Pierre Archambault

Tél.: 866-6743

Adresse téléphonique: RIVERDIN

Les athlètes "pros" se rendront à Tokyo

NEW YORK (AFP) — Soixante-deux athlètes participeront à la deuxième tournée d'athlétisme professionnelle qui conduira la troupe de Michael O'Hara, président de l'ITA (International Track Association), dans 16 villes américaines et à Tokyo, Japon.

La réunion de Tokyo, prévue les 6 et 7 avril prochains, est une innovation. Il s'agit du premier déplacement en Asie des athlètes "pro". Le coup d'envoi de la saison en salle 1974 sera donnée le 15 février au Coliseum de Nassau, près de New York, et la finale est prévue, le 15 juin, à Dallas au Texas. Parmi les professionnels qui feront le voyage de Tokyo, onze d'entre eux fêteront leurs retrouvailles avec le stade olympique de Tokyo où ils avaient participé aux jeux Olympiques de 1964.

Jusqu'à présent, seuls deux nouveaux venus ont rejoint la troupe de "M Athlétisme Pro": le perchiste Steve Smith, auteur de la meilleure performance mondiale 1973, et le coureur de fond écossais Ian McCafferty. Michael O'Hara n'a pas pu confirmer les bruits selon lesquels Rod Milburn et Dave Wottle passeraient "pro" en 1974.

Le président de l'ITA a toutefois laissé entendre hier que plusieurs amateurs pourraient encore grossir les rangs de sa troupe d'ici le début de la saison. L'homme d'affaires californien aimait également engager plus de femmes. «Je pense toutefois qu'il faudra attendre les Jeux de Montréal en 1976», a déclaré Lacey O'Neal, un des quatre athlètes féminines engagées dans la seule épreuve (60 m. haies) établie au programme.

Les vedettes du circuit d'athlétisme "pro" (Lee Evans, Jim Ryan, Kip Keyno, Jean-Louis Ravelomantsoa, Bob Seagren, Bob Beamon, Brian Oldfield, Jim Hines, Warren Edmondson, Leon Coleman, etc) ont toutes reconduites avec le stade olympique de Tokyo pour 1974. L'an dernier, les "pro" avaient battu douze meilleures performances mondiales en salle. C'est Lee Evans, champion olympique 1968 du 400 mètres, qui avait remporté le plus d'argent (\$13.900) devant Chris Fischer et Jim Ryan (demi-fond). Brian Oldfield (poids). Cinq épreuves (400 m, 100 m, mille, perche et poids) seront dotées d'un prix spécial de \$10.000 en 1974.

Une commission athlétique serait formée au printemps

M. Paul Phaneuf, ministre responsable du haut commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, a déclaré hier qu'il entendait présenter le printemps prochain un projet de loi établissant une commission athlétique provinciale.

Le ministre a annoncé son intention à l'Assemblée nationale, en réponse à une question du député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, au sujet de prétendues irrégularités dans le monde de la boxe.

M. Phaneuf a rappelé qu'un groupe de travail étudiant présentement la situation du sport au Québec et qu'un projet de loi serait introduit, sitôt cette étude complétée.

«Cependant, même avec une commission athlétique, il pourrait encore y avoir des problèmes dans le sport», a-t-il dit.

L'Australienne Margaret Court et l'Américaine Billie Jean King, les deux meilleures joueuses du monde, ne disputent pas le traditionnel match féminin qui opposera l'Australie aux États-Unis les 21, 22 et 23 décembre à Sydney. Margaret Court, qui attend un enfant pour le mois d'août, a déclaré forfait pour cette rencontre ainsi que pour les Internationaux d'Australie qui débuteront demain à Melbourne et où elle avait été désignée tête de série n° 1 en tant que tenante du titre. Quant à Billie Jean King, elle sera absente des deux compétitions, étant retenue aux États-Unis.

LES SELECTS de Moscou sont revenus de l'arrière et ont finalement fait match nul 6-6, mercredi soir, avec les Twins de Thunder Bay, de la ligue de hockey Senior des États-Unis. Les Soviétiques, jouant leur 8e match hors-concours contre des équipes canadiennes, tiraient de l'arrière 3-1 après le 1er tiers et 5-4 après le 2e engagement. C'était leur premier match nul de la tournée: ils ont gagné six matches et en ont perdu un.

BOBBY HULL et JACK KELLEY, instructeurs du match des étoiles de l'Est de l'AMH contre celles de l'Ouest, ont complété leur alignement pour cette partie qui sera disputée le 3 janvier à Saint-Paul, au Minnesota. Hull, joueur-instructeur des Jets de Winnipeg, a ajouté les noms de Wayne Connelly, des Fighting Saints du Minnesota, de Frank Huck, des Jets, de Bryan Campbell et de Ralph Max-Sweyn, tous deux des Blazers de Vancouver. Quant à Kelly, il a choisi Bobby Sheehan, des Knights du New Jersey, et Tom Simpson, des Toros de Toronto.

LES TIGERS de Détroit ont été en 1973 la meilleure équipe défensive de la ligue Américaine de baseball pour une 3e année d'affilée. Les Tigers n'ont commis que 112 erreurs et devancent les Orioles de Baltimore par un millièm (982 à 981). Le 2e-but des Orioles, Bobby Grich, a établi un record pour cette position, conservant une moyenne de .995; la marque était jusque là détenue par Jerry Adair, des Orioles également, qui avait présenté une fiche de .9939 en 1964.

Hanny Wenzel remporte le premier slalom géant

ZELL AM SEE (d'après l'AFP) — Le premier slalom géant féminin comptant pour la coupe du Monde 1973-74 de ski alpin a été remporté hier à Zell am See par Hanny Wenzel, 17 ans, du Liechtenstein, en 1'24"06/100. Elle a devancé de 66/100e la double championne olympique suisse Marie-Thérèse Nadig qui a ainsi confirmé son retour en forme.

Le parcours de 1,090 mètres de longueur pour une dénivellation de 370 mètres n'a pas tenu, et il est devenu mauvais après les dix premières passes.

Parmi les abandons, notons ceux de l'Autrichienne Monika Kaserer, qui fit une faute de carré après avoir réalisé le meilleur temps intermédiaire, et des Canadiennes Laurie Kreiner et Betsy Clifford, cette dernière ayant perdu son ski gauche dans les dernières portes du parcours.

La meilleure Canadienne a été Kathy Kreiner, qui a fini 6e grâce à un temps de 1'25"36. Judy Crawford a terminé au 19e rang et Carolyn Oughton au 25e rang.

L'Autrichienne Annemarie Proell, qui domine le classement individuel de la coupe du Monde avec 50 points, a déçu hier, se classant 13e. Elle devance par quatre points seulement Marie-Thérèse Nadig et par cinq points Hanny Wenzel.

D'ailleurs, les Autrichiennes ont mal fait hier, la première, Ingrid Gföelner, devant se contenter de la 11e place.

Shane Gould a renoncé aux Jeux de Montréal

SYDNEY (AFP) — C'est parce qu'elle n'avait plus le cœur à s'entraîner que la nageuse australienne Shane Gould, triple championne olympique à Munich, a décidé d'abandonner la compétition et a signé un contrat de cinq ans, pour \$50.000 australiens, avec la même firme de vêtements de sport que Mark Spitz, dont elle sera désormais la "pendant" féminin.

«Cette nouvelle carrière m'enthousiasme et l'on doit admettre qu'elle sera beaucoup plus lucrative que mon ancienne situation de nageuse amateur», a déclaré la lycéenne australienne de 17 ans qui détient tous les records mondiaux de nage libre, l'an dernier.

Elle a avoué que depuis six mois elle ne s'entraînait plus sérieusement et qu'elle répugnait même à se mettre à l'eau. «Le cœur n'y était vraiment plus», a-t-elle confié pour expliquer son renoncement à défendre ses titres aux Jeux de Montréal en 1976.

«Lorsque je nageais, mon père me donnait deux dollars d'argent de poche par semaine. Je pense qu'il faut changer ça et que maintenant \$200 me conviendront mieux», a-t-elle conclu.

CONSTRUCTION SUPÉRIEURE

Tables de billard

4 x 8 \$895.00

ACLARD BILLIARD EQUIPMENT LTD.

255, Ave. DUNBAR, V.M.R. (près Jean-Talon & Rockland) Tél.: 737-4675

SKI au MONT STE-ANNE

Prix spéciaux pour semaine et fin de semaine de ski / 15 minutes du Mont Ste-Anne et du Lac Beauport

Piscine intérieure. Bar. Salle à manger

Réservation 418-661-7701

TELEX 0111-3070

MOTEL Voyageur

2250 Boul. Ste-Anne, Québec 3

J'aimerais recevoir votre brochure sur le ski

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Jarvis échangé

Par Jarvis, un lanceur que les Expos obtiennent des Braves d'Atlanta il y a un an mais qui n'a pas tellement l'occasion de se faire valoir en 1973, a été échangé hier aux Rangers du Texas, en retour pour Larry Pittner, un 1er-but qui frappe de la gauche. Pittner a aussitôt été cédé aux Blues de Memphis, qui remplacent les Whips de Peninsula comme première filiale des Expos dans la ligue Internationale.

Les choix de M. Lee à B.B.

Avant le programme d'hier soir, notre pronostiqueur avait obtenu 197 gagnants en 725 courses, une moyenne de 27.1%.

Voici maintenant ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1-Best Express (6); 2-Loveliest Mir (7); 3-Main Nib (5).

2ème: 1-Grandeur (5); 2-Matchless Pick (8); 3-Walkill Ensign (9).

Paris doubles suggérées: 6-3, 6-9, 5-5 et 3-9.

3ème: 1-Capital Gain (5); 2-Directions Please (2); 3-The Duke (1).

4ème: 1-Good Nite Jim (4); 2-H.S. Richelieu (1); 3-Misty Sota (5).

Quinielas suggérées: roulette 4-1-5.

5ème: 1-Captain Lyss (8); 2-Dean Bayel (4); 3-Shadow Raker (5).

6ème: 1-Torbolton Tim (4); 2-Gallatin

Un Madelinot d'allégeance libérale est impliqué dans l'affaire de faux enlèvement

Jim Patton, Madelinot d'allégeance libérale qui aurait été impliqué dans un faux enlèvement le dimanche 28 octobre, veille des élections provinciales, devra comparaître le 15 janvier sous l'accusation d'avoir fait entreprendre une fausse enquête à un agent de la paix et pour avoir fait de fausses déclarations. C'est le procureur de New Carlisle, Me J.P. Flynn, qui a officiellement porté plainte mercredi contre la présumée victime de kidnapping.

Dans sa dernière édition, l'hebdomadaire Québec-Press attribua au député libéral des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, ce coup qui aurait été monté dans le but de faire perdre des voix au Parti Québécois... les trois présumés auteurs de l'enlèvement

étaient des militants péquistes qui ont tous trois fourni des alibis. C'est alors que la police eut l'idée d'interroger Patton lui-même.

À l'Assemblée nationale, mardi, le député Lacroix démentait le rôle que lui attribuait Québec-Press et accusait dans un même souffle des policiers de la Sûreté de Québec de partisanerie politique et d'incompétence, allant même jusqu'à dire que la SQ avait fait des îles un "dépotoir" pour ses moins bons agents.

La riposte des milieux policiers ne s'est pas fait attendre: de Rimouski, M. Georges Fafard, commandant le district du Bas Saint-Laurent pour la SQ, a demandé au député Lacroix de fournir des preuves s'il a des accusations à porter. "Je me débattrai pour défendre mes

hommes qui font leur devoir", dit M. Fafard qui estime "malheureux, insensés et révoltants" les propos du député whip du Parti Libéral du Québec.

Au nom de l'Association des policiers provinciaux du Québec, le président Guy Magnan, dans un communiqué publié mercredi à Québec, affirme que le travail policier n'est pas de servir le politicien "et c'est le temps pour le député des Îles-de-la-Madeleine de s'en rendre compte". M. Magnan demande si, pour les députés, il existe aussi des critères de sélection pour les diriger vers un "dépotoir" et rappelle que les membres de la SQ qui servent aux îles se rendent là sur une base volontaire après avoir fait preuve de loyauté, de sérieux et d'honnêteté dans d'autres postes.

M. Tetley dépose deux projets de loi sur les caisses d'entraide

QUEBEC (PC) — Le ministre des Institutions financières, M. William Tetley, a déposé hier à l'Assemblée nationale deux mesures législatives concernant les caisses d'entraide économique.

Le bill 23, loi des caisses d'entraide économique, prévoit certaines règles administratives et financières, mieux adaptées aux méthodes d'opérations et aux activités de ces caisses, qui ont pris naissance dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le bill 24, qui modifie la loi de l'assurance-dépôts, est une mesure complémentaire, destinée à assurer la régularité de l'assurance-dépôts à assurer les sommes versées sur les parts sociales, non seulement par les membres des caisses d'entraide, mais aussi par les membres des caisses d'épargne et de crédit en général.

Ces deux projets de loi ne seront sûrement pas étudiés par l'Assemblée nationale d'ici les vacances de Noël. Ils devraient donc être reportés au retour des vacances, semble-t-il, au début de janvier.

Le bill 23, proposé par M. Tetley, comprend plusieurs nouvelles mesures. Ainsi, le projet de loi:

- autorise les caisses d'entraide à imposer, aux souscripteurs de parts sociales, des frais d'acquisition, qui seront versés au revenu de l'année au lieu d'être portés à la réserve générale;
- limite la responsabilité des membres au montant versé sur leurs parts sociales et non au montant de leur souscription;
- permet à un membre de résilier son contact de souscription de parts sociales en lui accordant une période de re-

flexion de trente jours;

— prévoit un nouveau mode de constitution de la réserve générale, basé sur les revenus bruts de l'année, non sur les bénéfices annuels;

— permet la constitution d'un compte de surplus pouvant servir à uniformiser le taux d'intérêt payé sur les parts sociales;

— restreint le pouvoir d'emprunt des caisses à leurs besoins temporaires de trésorerie seulement et accorde à la fédération des caisses d'entraide le contrôle absolu sur les emprunts de ses caisses affiliées;

— interdit les emprunts entre caisses et fixe des normes concernant les prêts "non à distance";

— édicte que tous les prêts hypothécaires de nature industrielle ou commerciale, qui excèdent de trois pour cent l'actif de la caisse, doivent être approuvés par la commission de crédit de la fédération;

— prévoit que les membres de la commission de crédit de la fédération soient nommés par le conseil d'administration, non par l'assemblée générale, et puissent être rémunérés.

Cette dernière disposition a pour but de favoriser la nomination de personnes à plein temps et spécialistes dans le domaine des prêts industriels et commerciaux, l'un des objectifs principaux des caisses d'entraide.

En outre, les caisses demeurent assujetties à la loi des caisses d'épargne et de crédit, sauf dans le cas où le bill 23 en dispose autrement.

L'autre projet de loi, portant le numéro 24, accorde cependant à la région des pouvoirs additionnels de réglementation qui peuvent s'appliquer à toutes

les caisses d'épargne et de crédit ou, selon le cas, à certaines d'entre elles.

Ces pouvoirs peuvent porter sur les encaisses, les prêts, les placements et sur les divers types d'épargne que peuvent recueillir les caisses d'épargne et de crédit.

M. Tetley a tenu à souligner l'importance que le gouvernement accorde au mouvement coopératif pour le développement de notre économie. "Leurs activités, dit-il, sont d'autant plus valables qu'elles représentent une source d'investissements proprement québécoise et répartie dans chacune des régions du Québec".

M. Charles Chamard, sous-ministre adjoint aux Affaires sociales

QUEBEC (PC) — La nomination de M. Charles Chamard au poste de sous-ministre adjoint à la Direction générale du Financement, au ministère des Affaires sociales, a été annoncée hier au ministère des Affaires sociales.

M. Chamard remplace ainsi M. Claude F'orget, devenu ministre des Affaires sociales, M. Denis Bedard, jusqu'ici directeur d'analyse des programmes sociaux au Secrétariat du Conseil du Trésor, remplacera M. Chamard comme directeur des budgets des établissements au ministère des Affaires sociales.

M. Chamard est un ancien professeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, de l'Université Laval et ancien vice-recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi.

La hausse de l'indice des prix s'est fait sentir dans tout le pays

OTTAWA (PC) — Les indices des prix à la consommation ont connu des hausses dans toutes les régions du

Canada, d'octobre à novembre, s'échelonnant de 0,5 pour cent à Thunder Bay à 1,2 pour cent à Halifax, rapporte

Statistique Canada. Les indices des aliments ont progressé dans toutes les villes, quoique les prix

du porc, des oeufs et des fruits frais aient baissé. Les indices de l'habitation, de l'habillement, de l'hygiène et de loisirs ont également augmenté.

Dans l'est du Canada, le prix du maout a grimpé, de même que celui des transports, en raison d'une hausse de l'essence et de l'huile à mo-

teur. A Montréal, la variation d'octobre à novembre 1973 se chiffre par 1,2 pour cent et atteint 9,3 pour cent, de novembre 1972 à novembre 1973.

L'indice des aliments a progressé de 2,3 pour cent à cause de la hausse des prix des produits de boulangerie et des céréales, du boeuf, de la dinde, des fruits et des légumes frais. On observe par contre une baisse du porc, du poulet et des oeufs.

L'augmentation de l'indice de l'habitation de 0,9 pour cent est due principalement à la hausse des frais de propriété et du prix du maout. Les indices de l'habillement et du transport se sont accrus respectivement de 1,4 et 0,5 pour cent.

A Québec, l'indice d'ensemble a progressé de 1,0 pour cent d'octobre à novembre et de 11 pour cent par rapport à l'année dernière.

Les aliments ont avancé de 1,9 pour cent, en raison de la hausse des prix des produits de boulangerie et des céréales, de la plupart des viandes, du poisson et de la volaille, des légumes frais, des fruits et des légumes traités et des repas pris à l'extérieur.

L'habitation a connu une hausse de 0,7 pour cent à cause de la progression des frais de propriété et du prix du maout. Les transports ont grimpé de 0,5 pour cent, tandis que l'habillement n'accusait qu'une hausse de 0,2 pour cent.

La variation d'octobre à novembre, à Ottawa, atteint une hausse de 1,2 pour cent et de 10,2 pour cent pour la période de novembre 1972 à novembre 1973.

L'indice des aliments a progressé de 2,4 pour cent, en raison de la hausse des prix des produits laitiers, de produits de boulangerie et des céréales, des coupes de boeuf et de porc, des fruits et des légumes frais et des repas pris à l'extérieur.

L'habitation a accusé une augmentation de 0,9 pour cent, tandis que les transports et l'habillement progressaient de 0,7 pour cent.

A Saint-Jean, N.-B., l'indice d'ensemble a connu une avance de 0,6 pour cent d'octobre à novembre et de 9,3 pour cent par rapport à l'année dernière.

Les aliments ont augmenté de 0,5 pour cent, en raison de la hausse du prix des produits de boulangerie et des céréales, des oeufs, ainsi que des légumes frais. On note cependant une baisse des prix du porc, des produits laitiers, de la volaille et des fruits frais.

L'habitation a grimpé de 0,8 pour cent, l'habillement de 1,5 pour cent et les transports de 0,6 pour cent.

les échecs

par Léo Williams

Le sacrifice d'un pion

A l'occasion des séances de parties simultanées devant le grand public, rien n'est plus amusant pour l'expert que d'entendre les commentaires spontanés qui surgissent des adversaires et de leurs "conseillers" omniscients. Ces derniers sont souvent convaincus de l'insignifiance comparative des pions; et alors ces éminences grises deviennent de plus en plus perplexes, et parfois même enrages, quand le maître s'assure tranquillement de la victoire grâce à son "jeu de pions".

Il n'est pas difficile de percevoir la fausseté d'une telle attitude, encore plus frappante quand on considère jusqu'à quel point la structure de pions détermine à elle seule la stratégie à un certain moment de la partie. Alors la première tâche du pédagogue échiquien doit être d'inspirer le respect pour les pions, et le matériel en général, parmi ses étudiants.

Mais la conception du matériel n'est jamais suffisante, un fait sur lequel l'auteur de "Voir clair aux échecs" devrait s'ouvrir les yeux, car il reste toujours les éléments d'espace et de temps. En ce qui concerne le début, ces derniers faits s'avèrent malheureusement coûteux pour le débutant lors de son premier tournoi, où il sera confronté à un arsenal de gambits étranges, joué par les adversaires non nécessairement plus doués, mais certainement mieux préparés.

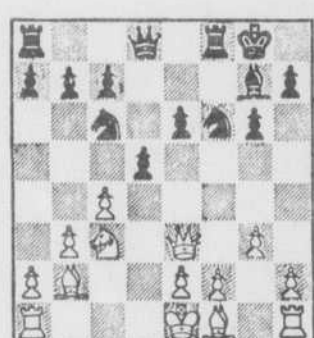
On se trouve alors devant un dilemme: d'une part, on recommande une conservation de matériel, de l'autre on doit encourager les conditions sous lesquelles un sacrifice devient possible. Quant à la dernière déclaration, il est difficile d'être plus précis que lorsqu'il s'agit d'évaluer un pion comme 3 coups ou "temp". Ainsi, si on décide que l'investissement d'un pion confère un avantage temporel d'environ trois "temp", le sacrifice est "peut-être" rentable. Mais afin de démontrer que le jeu d'échecs se passe sur l'échiquier, et non dans les livres, voici deux règles courantes: les pions du centre sont les plus importants, et on ne devrait pas faire la chasse au pion-b avec la dame Fischer et d'autres ont souvent violé la deuxième et la rencontre de cette semaine disputée récemment à Queen City, Philippines, nous fournit une des maintes exceptions à la première.

Dans le début Larsen (1.b3), les noirs adoptent une formation solide, visant un point fort à e5, et la neutralisation

de la longue diagonale par le fianchetto Ff8-g7. A noter que 2.d6 est supérieur à 2.Ce6, à cause de 3.e3! d6 (3.d5 4.Fb5) 4.Fb5 Fd7 5.Ce2 suivi de 0-0 et f2-f4. En fait, les premiers coups sont similaires à la partie Ljubojevic-Stein, qui fut un fiasco pour le Yougoslave comme on l'a expliqué il y a quelques mois. Il est donc possible que la partie actuelle soit le signe d'un masochisme inconscient. De toute façon, les blancs, avec leur cinquième coup, tentent d'enlever la barrière à e5 d'une manière prématurée, et exposent leur dame. De plus, ils retardent leur développement par l'échec inutile à e3, et s'engagent à gagner un pion empoisonné. Par 7.Fe6, les noirs tombent dans le "piège", ce qu'ils réfutent par 9...0-0! abandonnant tranquillement le pion e5 aux blancs. Si alors 11.Dxe6ch Rh8, toutes les pièces noires sont développées tandis que le problème du fou f1 n'est pas encore résolu. Une continuation possible serait 12.0-0-0 Cf7! 13.f3 Ce5 14.Dh3 Df6 15.e3 ou e4 Cb4! avec la menace de Cxa2 éch. Les blancs refusent ainsi le pion et essaient de se développer par 11.g3, mais sont surpris par la réponse active 11.d5!, ouvrant les colonnes centrales. Les blancs peuvent éviter la suite du texte par 12.0-0-0, mais après 12.d4 13.Dxe6ch Rh8 14.Cd5 Cxd5 15.Dxd5 (exd5 Te8 16.Df7 Ce5) Df6! les noirs conservent une initiative dangereuse.

Le choix du texte équivalait pourtant à un harakiri pour les blancs, car après 14.Rxg7, les noirs peuvent répondre à 15.Dxd5 par 15.Df6 menaçant a1 et f2. Le pion à d5 est ainsi "digéré", en route par les noirs après le coup intermédiaire 15.Te8, et 17...Ce5 gagne du matériel. Les derniers coups n'ont guère d'intérêt, et à la fin les noirs menacent de jouer 23.Txf1éch.

NOUVELLES: Le tournoi des Fêtes de Québec est annoncé pour les 29 et 30 décembre au Cégep Limoilou. Cette compétition suisse de 5 rondes, dont la bourse tota-



Position après le 11e coup des noirs: 11...d5!

le est de \$700, aura lieu au centre récréatif St-Roch, 230 rue du Pont. Les droits d'inscription: \$5,00, étudiants \$3,00. De plus, les organisateurs garantissent 60 prix de présence! Le tournoi n'est pas coté au niveau national. Pour plus de renseignements: 1-418-524-7877.

Perdu quelque part dans l'annonce dudit tournoi, on observe le sobre "A la même occasion, la FJÉQ tiendra une assemblée". Il paraît qu'il s'agit de la convocation officielle de l'assemblée annuelle de la Fédération provinciale, dont ce chroniqueur a appris l'existence dans un communiqué, la semaine passée, qui n'annonçait pas le lieu de la réunion. Il est fort probable que ces avis ne remplissent pas les conditions et les délais prévus par les statuts de la FJÉQ. L'exécutif actuel est à féliciter pour avoir rendu difficile une obligation aussi simple.

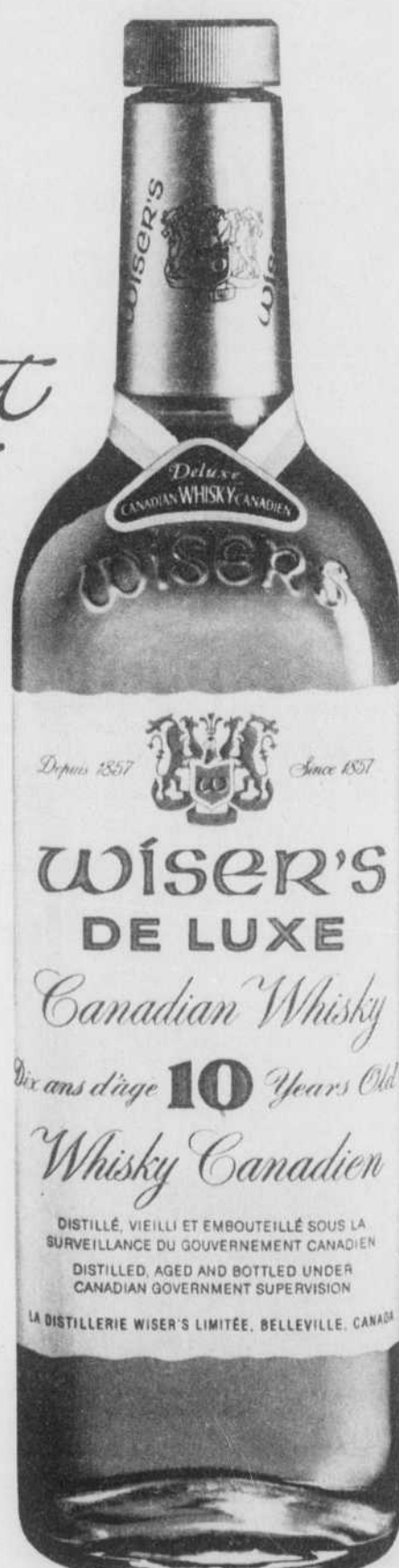
Le championnat junior du Québec 1973 débutera mercredi, le 26 décembre, à l'hôtel Berkeley, 1188 ouest Sherbrooke. Voici une liste partielle des participants: G. Spraggett, I. Vardi (Montreal), A. Rust (LaSalle), G. Glen (Beaconsfield), J. Hébert, J.-P. Caron (Québec), P.-C. Brodeur (Sherbrooke), G. Slater (Victoriaville), D. Gélinas (Shawinigan), J.-L. Grenier (St-Jérôme), G. Jobin (Masson), J. Morrissette (Valleyfield), R. Chabot (Baie Comeau), J. D'Auteuil (Rimouski), A. Aubin (Chicoutimi).

Ljubojevic (You)-Kavalek (E.-U.)

Début Larsen

1.	b3	e5	13.	Cxd5	Cxd5
2.	Fb2	d6!	14.	Fxg7éch	Rxg7
3.	e4	Cf6	15.	exd5	Te8
4.	Cc3	g6	16.	Dg4	Dxd5
5.	d4?!	exd4	17.	f3	Ce5
6.	Dxd4	Ce6	18.	Td1	Cxf3éch
7.	Dxe6ch	Fe6!	19.	Rf2	Dxd1
8.	Cf3	Fg7	20.	exf3	Dd2éch
9.	Cg5	0-0!	21.	Rg1	Te1
10.	Cxe6	fxe6	22.	Dc4	Tae8
11.	g3	d5!			Les blancs abandonnent.
12.	Dxe6ch	Rh8			

Les gens qui ont de l'argent et du goût ne gaspillent pas, ils achètent un rye de 10ans au prix d'un de 5ans.
Paul



Servez du savoureux arrêtez de gaspiller!

Wiser en donne plus

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ PAR LA DISTILLERIE WISER LIMITEE, BELLEVILLE

262-B 25 OZ. \$ 6.85
262-C 40 OZ. \$10.50

As-tu ton Inter-Loto??

Tirages spéciaux des Fêtes:
Super, 31 déc. canal 10, 9h.30p.m. à 10h.30p.m. - réseau 13 postes
Inter, 4 janv. canal 7, Sherbrooke, 11h.45a.m. à 12h.30p.m.